

# Plus que huit ans pour réaliser les SDG

Rapport fédéral sur le développement durable 2022

Prospective

Octobre 2022

Task Force Développement durable, [sustdev@plan.be](mailto:sustdev@plan.be)

# Table des matières

<b><i>Plus que huit ans pour réaliser les SDG - synthèse et recommandations</i></b> .....	<b>1</b>
Recommandations	5
<b>1. Réaliser les SDGs d'ici à 2030: contribution du Plan fédéral de développement durable</b> .....	<b>6</b>
1.1. Analyse du plan	6
1.2. Suivi de la mise en œuvre du Plan fédéral	15
<b>2. Réaliser les SDG d'ici 2030: état des lieux des indicateurs</b> .....	<b>16</b>
2.1. Indicateurs des SDG: évaluation des tendances actuelles	16
2.2. Indicateurs des SDG: position internationale actuelle	27
<b>3. Réaliser les SDG d'ici 2030: ne laisser personne de côté</b> .....	<b>43</b>
3.1. Ne laisser personne de côté	43
3.2. Méthode: ne laisser personne de côté, mise en lumière sous trois angles	45
3.3. Aperçu commenté	47
3.4. Analyse selon trois angles	59
<b>4. Prospective quantitative pour un développement durable</b> .....	<b>68</b>
4.1. Projections pour les indicateurs	68
4.2. Pistes de recherche pour une modélisation plus systémique	78
<b>5. Annexes</b> .....	<b>90</b>
5.1. Ensemble des 82 indicateurs sur le progrès de la Belgique vers les SDG	90
5.2. Répartition des 82 indicateurs entre les 17 SDG et les 169 sous-objectifs	91
5.3. Bibliographie	92
5.4. Abréviations	100

## Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

En vertu de la loi du 5 mai 1997 *relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*, le Bureau fédéral du Plan est entre autres chargé de la rédaction du *Rapport fédéral sur le développement durable*. La Task force développement durable (TFDD) constitue le groupe qui, sous la direction et la responsabilité du BFP, élabore notamment les Rapports fédéraux depuis janvier 1998.

Les membres de la Task force développement durable ayant participé à la réalisation de ce Rapport sont: Mathijs Buts, Patricia Delbaere (coordinatrice de la TFDD), Jean-Maurice Frère, Alain Henry, Arnaud Joskin et Johan Pauwels.

Christelle Castelain et Patricia Van Brussel ont participé à la traduction. Adinda De Saeger et Christel Weverbergh ont participé à la mise en page du document.

La TFDD remercie les nombreux collègues du BFP qui ont contribué à la préparation de ce Rapport.

La TFDD remercie les personnes suivantes pour leur participation constructive aux travaux préparatoires de ce Rapport: Marie-Line Gabriel, Camille Schmits (stagiaire au BFP) et Cédric van de Walle.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditrice responsable: Saskia Weemaes – Dépôt Légal: D/2022/7433/20

## Les Rapports fédéraux sur le développement durable 1999-2019

### Sur la voie d'un développement durable? - Rapport fédéral 1999

Bilan de 5 années de politique fédérale (1992-1997) en regard des engagements de Rio 1992.

Innovation: définition du développement durable ancrée dans 5 principes transversaux de la Déclaration de Rio.

### Un pas vers un développement durable? - Rapport fédéral 2002

Étude de 10 problématiques de développement durable relevant de compétences fédérales

Innovation: analyse du processus de décision politique et des objectifs multi-niveaux en matière de développement durable.

### Comprendre et gouverner le développement - Rapport fédéral 2005

Analyse de la gouvernance via le Plan de développement durable 2000-2004 et les plans sectoriels fédéraux.

Innovations: approche systémique du modèle TransGovern, définition d'"objectifs de développement durable" (ODD) issus d'engagements mondiaux et premier tableau d'indicateurs de développement durable (IDD).

### Accélérer la transition vers un développement durable - Rapport fédéral 2007

Proposition de deux scénarios, Pyramide et Mosaïque, atteignant à l'horizon 2050 des ODD ambitieux.

Innovations: étude méthodologie et réalisation d'un exercice participatif de prospective en matière de développement durable.

### Indicateurs, objectifs et visions de développement durable - Rapport fédéral 2009

Bilan d'un tableau de 88 IDD et examen des synergies entre visions à très long terme.

Innovation: évaluation des écarts des IDD par rapport aux objectifs politiques de développement durable.

### Développement durable: 20 ans d'engagement politique? - Rapport fédéral 2011

Bilan de 20 ans de stratégie de développement durable.

Innovations: tableau de 25 indicateurs phares et évaluation de 11 thèmes illustrés par 11 études de politiques menées pour atteindre des ODD.

### Rendre nos consommations et nos productions durables - Rapport fédéral 2015

Proposition de deux scénarios, *SET-Consumption* et *SET-Production*, menant en 2050 à une société en développement durable.

Innovation: première évaluation des progrès vers la réalisation des objectifs de la *Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable*.

### Concrétiser les objectifs mondiaux de développement durable - Rapport fédéral 2017

Examen de l'écart entre les scénarios existants et les objectifs mondiaux de développement durable (SDG).

Innovation: traduction des SDG pour la Belgique fédérale.

### Quelle priorité pour un développement durable ? - Rapport fédéral 2019

Évaluation de la mise en œuvre de la politique de développement durable au niveau fédéral depuis l'adoption des SDG en 2015.

Innovation: évaluation de l'impact des politiques en préparation sur l'ensemble des SDG.

## Rapport fédéral sur le développement durable 2022

### Plus que huit ans pour réaliser les SDG

Le Rapport fédéral sur le développement durable du Bureau fédéral du Plan est publié dans le cadre de la loi du 5 mai 1997 *relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*. Suivant cette loi, le Rapport est publié en deux parties. Une partie prospective présente "*des scénarios de développement durable alternatifs pour atteindre les objectifs de développement durable fixés dans la vision à long terme*". Ce rapport remplit cette mission de prospective en abordant les huit années restantes pour réaliser les SDG, mais sans présenter de scénarios. Il présente, par contre, les premières explorations menées afin d'intégrer des éléments quantitatifs à de tels scénarios, qui dans les précédents rapports étaient principalement qualitatifs. La seconde partie du rapport, qui fera "*un état des lieux et une évaluation de la situation existante et de la politique menée en matière de développement durable*", sera publiée au printemps 2024.

Le premier chapitre met en lumière le Plan fédéral de développement durable adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Ce plan, valable pour la période 2021-2025, mentionne être "*une base importante pour la contribution du gouvernement fédéral à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et à l'atteinte des ODD d'ici 2030*". Un plan fédéral de développement durable ne peut, néanmoins, à lui seul être suffisant pour atteindre les SDG d'ici à 2030. En outre, l'analyse montre que le plan fédéral n'est pas suffisamment ambitieux.

Le deuxième chapitre évalue les progrès de la Belgique vers les SDG à l'aide de 51 indicateurs. L'évaluation montre que si les tendances actuelles se poursuivent, peu d'objectifs seront atteints en 2030. Ce chapitre donne également pour la première fois un aperçu détaillé de la position internationale actuelle de la Belgique sur la base de 72 indicateurs de suivi des SDG.

Dans la philosophie du principe *Ne laisser personne de côté*, le troisième chapitre analyse l'évolution de ce progrès de la Belgique vers les SDG plus spécifiquement pour les femmes et les hommes. Pour ce faire il propose trois approches pour analyser les 38 indicateurs pour lesquels il existe une ventilation femmes-hommes. Cette analyse identifie les domaines pour lesquels il faudrait envisager des politiques spécifiques afin que les SDG puissent être atteints tant par les femmes que par les hommes comme déterminé dans l'Agenda 2030.

Le dernier chapitre, va au-delà des SDG et de l'horizon temporel 2030. Les outils actuels d'analyse d'impact des politiques publiques ne permettent pas d'appréhender la vision systémique nécessaire à la réalisation des objectifs d'un développement durable. C'est pourquoi ce quatrième chapitre explore les possibilités de développement d'outils quantitatifs permettant de mieux intégrer les nombreux enjeux de développement durable.



## Plus que huit ans pour réaliser les SDG - synthèse et recommandations

Le Rapport fédéral sur le développement durable 2022 analyse la situation de la Belgique quant à la réalisation des *Sustainable development goals* (SDG). Ces 17 objectifs de développement durable, adoptés par l'ONU en septembre 2015, sont à atteindre à l'horizon 2030. Il reste donc huit années pour les réaliser et ce rapport met l'accent sur le chemin qui reste à parcourir pour ce faire. Dans ce cadre, les analyses initiées dans ce rapport seront prolongées et approfondies dans les années à venir.

Le premier chapitre prolonge des travaux réalisés par le passé. Il présente, en effet, une analyse du processus d'élaboration et du contenu du Plan fédéral sur le développement durable adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Il prépare de cette façon l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan qui aura lieu annuellement à partir du printemps 2023.

Les chapitres deux et trois initient des travaux qui pourront être repris dans le rapport *Indicateurs de développement durable* publié en février de chaque année. Le nombre d'indicateurs de suivi des SDG, qui devrait être amené à augmenter dans les années à venir, et les moyens disponibles détermineront la manière dont ces travaux seront repris dans ce rapport spécifique sur les indicateurs.

Les travaux présentés dans ces deux chapitres fournissent respectivement un aperçu détaillé de la position internationale actuelle de la Belgique et un aperçu détaillé de la ventilation selon le genre. Ce dernier entre dans le cadre de *Ne laisser personne de côté*, mais ce principe ne peut être limité à l'analyse selon le genre. Cette analyse sera, dans la mesure du possible, complétée à l'avenir par des analyses pour d'autres catégories de la population (selon le niveau de revenu, niveau d'éducation, âge etc.).

Le chapitre quatre présente des pistes d'explorations afin de développer, dans la mesure du possible, une nouvelle approche, plus systémique, des outils de modélisation. Cette approche a pour objectif d'intégrer des éléments quantitatifs dans les scénarios de développement durable, qui dans les précédents rapports étaient principalement qualitatifs.

### La Belgique a un nouveau Plan fédéral de développement durable

En octobre 2021, le gouvernement a adopté un nouveau plan fédéral pour la période 2021-2025. Le plan précédent, qui arrivait à échéance en 2008, avait été prolongé pendant des années. La Commission interdépartementale pour le développement durable a préparé ce nouveau plan, en s'appuyant notamment sur un dialogue mené avec la société civile en 2018 et 2019, ainsi que sur la consultation, prévue par la loi, qui a été menée au printemps 2021.

Ce rapport analyse le contenu du plan. Il ressort de l'analyse que le plan, qui énonce 239 mesures, répond aux exigences légales, notamment en se référant presque systématiquement aux engagements internationaux. Il vise aussi clairement la coopération entre différents services publics (près de 90% des mesures concernent deux administrations, voire plus). Il propose des politiques dans plusieurs domaines et fait preuve d'innovation, notamment en mettant l'accent sur l'économie du partage, la transition des systèmes alimentaires et l'inclusion d'un chapitre *Ne laisser personne de côté*.

Un plan fédéral de développement durable ne suffit pas à lui seul à atteindre les SDG d'ici 2030. En outre, l'analyse montre que le plan fédéral n'est pas suffisamment ambitieux. Elle révèle premièrement que seulement 17% des mesures ont recours à des instruments économiques ou de régulation. Les autres mesures mettent en œuvre des instruments tels que la communication ou la recherche. Deuxièmement, l'analyse fait apparaître que la proportion des mesures ayant un effet immédiat (tout au moins partiel; par exemple, l'introduction d'une réduction de TVA) ne dépasse pas 20%. Pour 80% des mesures, l'effet sur la réalisation des objectifs ne sera pas immédiatement visible (par exemple, une étude sur une réduction de TVA). Troisièmement, près de 50% des mesures du plan développent des passages de l'accord de gouvernement ou d'autres plans politiques, ce qui présente à la fois des avantages et des inconvénients. Une telle proportion donne, d'une part, plus de certitude quant au soutien politique mais, d'autre part, compromet la valeur ajoutée et le caractère innovant du plan.

A côté de l'analyse du contenu du plan, le Bureau fédéral du Plan, a élaboré, en collaboration avec la CIDD, l'indicateur de *Mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable* afin d'évaluer sur base annuelle, à partir de 2023, la mise en œuvre du plan.

### **Une rupture de tendance est nécessaire pour atteindre tous les SDG d'ici 2030**

Le présent *Rapport fédéral sur le développement durable 2022* évalue, à l'aide d'indicateurs, les progrès accomplis par la Belgique dans la réalisation des SDG, les objectifs de développement durable. Il ressort de l'évaluation des tendances de 51 indicateurs que la Belgique n'atteindra pas ces objectifs en 2030 si les tendances actuelles se poursuivent.

Ce rapport fournit également, pour la première fois, un aperçu de la position internationale actuelle de la Belgique sur la base de 72 indicateurs relatifs aux SDG. Ainsi, 72 graphiques comparent la Belgique, pour l'année la plus récente, aux autres pays de l'Union européenne (UE), à la moyenne de l'UE et à trois pays voisins, soit l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. Les résultats sont contrastés. Pour 22 des 60 indicateurs pour lesquels il y a des données européennes, la Belgique se situe dans le groupe le plus performant, par exemple *Surface marine en zone Natura 2000*. Pour 23 d'entre eux, elle se situe dans le groupe moyen, par exemple *Maîtrise insuffisante de la lecture*; pour 15, dans le groupe le moins performant, par exemple *Taux d'emploi*. Cette comparaison internationale fournit certainement des informations intéressantes. Mais même pour les indicateurs où la Belgique fait mieux que les autres pays, la position actuelle ne permet pas nécessairement d'atteindre les SDG correspondants d'ici 2030.

L'ensemble d'indicateurs a été modifié sur quelques points au printemps 2022. Ce rapport présente dès lors un bilan adapté de l'évaluation de novembre 2021, incluant un nombre limité de nouveaux calculs. Le bilan des résultats de l'évaluation des tendances en matière de SDG sera désormais entièrement mis à jour chaque année sur la base de données disponibles à la fin du mois de novembre. Il sera publié au début février dans le rapport annuel *Indicateurs de développement durable* et sur le site web correspondant [indicators.be](http://indicators.be).

### **Ne laisser aucune catégorie de la population de côté pour atteindre les SDG**

L'évaluation des tendances des indicateurs peut être étendue au principe directeur de l'Agenda 2030 *Ne laisser personne de côté*. Pour ce faire, il convient d'examiner comment différentes catégories de la



population se positionnent par rapport aux indicateurs de développement durable. L'exercice a été mené, dans ce rapport, pour les femmes et les hommes à partir de 38 indicateurs pour lesquels des ventilations femmes-hommes sont disponibles.

Cette analyse, menée sous trois angles, montre dans quels domaines des mesures spécifiques doivent être envisagées pour s'assurer que les SDG soient atteints à la fois pour les femmes et les hommes, comme demandé par l'Agenda 2030. Les informations détaillées de cette analyse peuvent étayer les choix de société qu'impliquent de telles mesures.

Dix indicateurs n'évoluent pas en direction des SDG et les écarts entre les femmes et les hommes restent importants, voire se creusent. Chez les femmes, la qualité du logement et l'intégration sur le marché du travail sont à améliorer, chez les hommes, le tabagisme et l'intégration dans l'enseignement.

Pour 17 indicateurs, les résultats des analyses sont plus ambigus, car ils sont indéterminés et/ou défavorables selon l'angle considéré. Pour 13 de ces indicateurs, un sexe est dans une position désavantageuse par rapport à l'autre. Les exemples concrets sont la très faible intensité de travail (désavantage aux femmes) et les accidents du travail (désavantage aux hommes).

Pour les 11 autres indicateurs, l'évaluation des tendances et/ou l'évaluation de l'évolution des écarts femmes-hommes sont plutôt favorables. Deux de ces 11 indicateurs, à savoir l'espérance de vie et les suicides, sont favorables selon deux des trois angles envisagés: ils sont sur la voie d'atteindre les SDG et les écarts entre les femmes et les hommes se réduisent. Toutefois, les hommes obtiennent respectivement un score inférieur et supérieur à celui des femmes pour ces indicateurs, ce qui signifie qu'ils sont dans une position désavantageuse.

Cette analyse sous l'angle de *Ne laisser personne de côté* sera étendue à d'autres catégories de population. En effet, les indicateurs ne sont pas uniquement ventilés selon le sexe, mais aussi, par exemple, selon le revenu, le niveau d'éducation et l'âge.

### **Premières explorations pour développer des outils de modélisation adaptés aux enjeux**

Évaluer le progrès des indicateurs de développement durable consiste à déterminer si l'indicateur atteindra son objectif en 2030 et des projections permettent une évaluation plus précise. Pour certains des 82 indicateurs, des projections à politiques inchangées peuvent être calculées sur la base de modèles quantitatifs existants. Pour 7 indicateurs, ces projections sont déjà utilisées pour leur évaluation sur le site web [indicators.be](http://indicators.be). Pour 3 autres, de nouvelles projections sont calculées sur la base de travaux existants au BFP. Ces 3 projections, en matière d'espérance de vie, de taux de chômage et de taux d'emploi, seront utilisées dans le rapport *Indicateurs de développement durable* de février 2023. À moyen terme, en fonction des ressources disponibles, de telles projections pourraient également être construites pour 11 autres indicateurs dans les domaines de la pauvreté, de la santé et de l'énergie. Il faudra pour cela mettre à jour ou développer des méthodes de calcul.

Les modèles quantitatifs existants ont tendance à se concentrer sur un seul domaine, social, environnemental ou économique. Des impacts dans d'autres domaines sont parfois calculés, comme les émissions de GES dans les modèles économiques. Mais les boucles de rétroaction entre ces domaines

sont encore peu prises en compte. Ce rapport explore plusieurs pistes à développer dans les années à venir pour améliorer, dans une perspective de développement durable, les modèles quantitatifs existants.

Une première piste pose la question de la place et de la mesure de l'éducation dans les modèles existants. A partir de résultats de différentes études, il ressort que l'aspect qualitatif de l'éducation (tels que les scores dans différentes matières comme la lecture et les mathématiques) semble avoir un impact plus important sur la production économique que son aspect quantitatif (comme le nombre d'années d'étude). Or, dans la plupart des cas, les modèles incluant l'éducation ne reprennent que l'aspect quantitatif.

Une deuxième piste analyse l'impact de la pollution sur la santé et la productivité. Une étude de l'OCDE estime, par exemple, qu'en Europe, l'impact négatif d'une augmentation de 10% des concentrations en particules fines (PM<sub>2,5</sub>) s'élève à 0,8% sur le PIB. Or, le coût estimé d'une réduction des concentrations de particules de l'ordre de 10% est de moins de 0,1% du PIB. Les politiques de réduction des émissions auraient donc, si cet impact était pris en compte, des bénéfices économiques largement supérieurs à leurs coûts.

D'autres pistes pourraient également être explorées. Il s'agit notamment des multiples aspects des inégalités et de leurs interactions, ainsi que de l'impact de ces inégalités sur la société et l'économie, ou des interactions entre le système agro-alimentaire et la santé.

Ces premières explorations ont été réalisées à partir de la littérature scientifique existante. Sous l'impulsion de leur parlement respectif et en lien avec la politique budgétaire, des explorations similaires sont menées, entre autres, en Italie et aux Pays-Bas. En Italie, l'impact des politiques sur la santé et l'éducation a été analysé en détail tandis qu'aux Pays-Bas un cadre de travail a été développé pour tenir compte de l'impact sur le bien-être des générations actuelles et futures.

## Recommandations

L'évaluation des tendances de 51 indicateurs vers les SDG montre que si les tendances actuelles se poursuivent, la Belgique n'atteindra pas ces objectifs de développement durable d'ici 2030. Dès lors, un certain nombre de ruptures de tendance s'imposent et l'impulsion donnée par le Plan fédéral de développement durable adopté en 2021 ne suffira pas. Ce rapport recommande donc de consentir des **efforts supplémentaires** et de **développer de nouvelles politiques pour atteindre les objectifs**.

Adopter des **objectifs spécifiques** pour réaliser les SDG.

1. Le rapport recommande que les futurs plans fédéraux de développement durable (et d'autres plans) fixent des **objectifs concrets qui traduisent ces SDG** dans le contexte politique belge.
2. L'évaluation des tendances vers les SDG a montré qu'évaluer par rapport à une cible - soit un objectif chiffré fixé à une échéance déterminée - est plus précis et pertinent qu'évaluer les éventuelles évolutions dans une direction souhaitée. C'est pourquoi le rapport recommande **de fixer des cibles pour l'ensemble des indicateurs relatifs aux SDG**.

Développer des **indicateurs** pour la préparation et l'évaluation des politiques.

3. Le rapport recommande que les politiques prévoient des **moyens suffisants** pour produire des **statistiques de qualité, disponibles en temps utile** ainsi que pour compléter **l'ensemble des indicateurs de suivi des SDG**.
4. Afin de développer des ensembles d'indicateurs pour *Ne laisser personne de côté*, qui compléterait l'ensemble des indicateurs de suivi des SDG, le rapport recommande **d'améliorer les indicateurs ventilés par catégories de population**.

Développer des **outils de modélisation adaptés aux enjeux du futur** afin de mieux mesurer les impacts des politiques sur les trois composantes du développement durable.

5. Le Rapport recommande **d'utiliser les indicateurs existants pour prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et économiques lors de l'élaboration des politiques**.
6. Afin de pouvoir analyser de manière quantitative les interactions et les boucles de rétroactions qui existent entre différents domaines du développement durable, le rapport recommande de mettre **plus de moyens pour développer des outils de modélisation**.

Adopter des **politiques ambitieuses** pour concrétiser les SDG.

7. Le rapport recommande que les futurs plans fédéraux de développement durable aient davantage recours aux **instruments économiques et de régulation** et intègrent davantage de mesures qui ont des **effets immédiats sur la réalisation des objectifs**.
8. L'analyse *Ne laisser personne de côté* a mis en évidence un certain nombre de différences entre les femmes et les hommes. Selon les domaines, ce sont les femmes ou les hommes qui se trouvent dans une situation défavorable. C'est pourquoi le rapport recommande de déployer des **efforts supplémentaires et de mener des politiques nouvelles pour réaliser les SDG, tant pour les femmes que pour les hommes**.

# 1. Réaliser les SDGs d'ici à 2030: contribution du Plan fédéral de développement durable

Le Plan fédéral de développement durable est au cœur de la politique fédérale de développement durable: "Ce Plan détermine les mesures à prendre au niveau fédéral vue de la réalisation, d'une part, des objectifs internationaux et européens et, d'autre part, des objectifs de la vision à long terme." (MB, 1997, art. 3). Le 1<sup>er</sup> octobre 2021 le gouvernement a approuvé un nouveau plan fédéral et sa mise en œuvre n'en est qu'à ses débuts (Gouvernement fédéral, 2021). Néanmoins le présent chapitre (voir 1.1) estime, sur la base d'une analyse approfondie, que les mesures contribueront probablement trop peu à la réalisation des objectifs de développement durable (*Sustainable Development Goals*, SDG). Une deuxième section (voir 1.2) décrit la méthodologie de suivi de sa mise en œuvre et la coopération avec la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD). Cela prépare ce suivi, prévu à partir du printemps 2023.

## 1.1. Analyse du plan

Le gouvernement a adopté le Plan fédéral de développement durable le 1<sup>er</sup> octobre 2021, soit dans l'année qui suit son entrée en fonction le 2 octobre 2020, comme le prévoit la loi. Ce nouveau plan intervient après une interruption du cycle des plans: le dernier plan adopté était valable pour la période 2004-2008 et a ensuite été prolongé jusqu'à l'adoption d'un nouveau plan (BFP, 2019).

Cette section analyse ce troisième plan fédéral en présentant le processus qui est à la base de son adoption (voir 1.1.1) ainsi qu'une analyse de son contenu, tant en termes de structure (voir 1.1.2) que de mesures (voir 1.1.3).

### 1.1.1. Élaboration du plan

La loi du 5 mai 1997 relative à la *coordination de la politique fédérale de développement durable* (MB, 1997) décrit le processus d'élaboration du plan fédéral. Ce processus d'élaboration a débuté en 2018 par la préparation de l'avant-projet de plan par la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD) et a terminé par l'adoption du Plan fédéral de développement durable le 1<sup>er</sup> octobre 2021 (Gouvernement fédéral, 2021).

**Avant-projet de plan.** Sa préparation reposait, d'une part, sur une étude qui analyse dans quelle mesure les objectifs de la politique fédérale belge correspondent aux SDG (ICEDD & IDO, 2017) et, d'autre part, sur un dialogue avec la société civile organisé entre septembre 2018 et avril 2019 (CIDD, 2019 et 2020). L'avant-projet de plan qui en a résulté a finalement encore été adapté à l'automne 2020 à l'évolution du contexte (l'accord de gouvernement du 2 octobre 2020, la pandémie de Covid 19, le Green Deal européen etc.). Le gouvernement a adopté cet avant-projet de plan le 19 avril 2021 (CIDD, 2022).

**Consultation.** Ensuite, la loi demande une consultation sur cet avant-projet de plan. Celle-ci a eu lieu entre le 9 avril et le 8 juin 2021. Une approche pragmatique a été choisie, l'accent étant mis sur les avis d'experts, d'organisations et de conseils consultatifs, plutôt que sur une vaste campagne de

sensibilisation et d'information. Suivant le principe central de l'Agenda 2030 *Ne laisser personne de côté*, l'avis d'organisations spécifiques comme le Conseil supérieur national des personnes handicapées ou la Ligue des droits humains a également été sollicité (CIDD, 2022).

Plusieurs conseils consultatifs et organisations, ainsi qu'un certain nombre de citoyens, ont soumis un avis lors de cette consultation mais leur nombre reste néanmoins limité, à savoir 46 (CIDD, 2022). L'avis du Conseil fédéral du développement durable (CFDD), prévu par la loi (art 4. §3), part du constat que, contrairement aux gouvernements précédents, le gouvernement actuel a réussi à élaborer un plan fédéral. Le Conseil relève également un certain nombre de points et éléments positifs et précise qu'il souhaite être associé à sa concrétisation. Toutefois, le CFDD indique que cet avant-projet de plan fédéral n'est pas une contribution suffisante pour atteindre les engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2030: "*En ce qui concerne les propositions de fond et l'ambition générale, ce plan offre trop peu de perspectives d'une mise à niveau de l'interprétation du cadre juridique pour mieux s'adapter au processus onusien de l'Agenda 2030*" (CFDD, 2021, p.2)

**Projet de plan.** Les avis collectés lors de la consultation ont été traités en juin et juillet 2021 et, ensuite, la CIDD a adopté le projet de plan le 15 juillet 2021 (CIDD, 2022). La dernière phase des discussions politiques, menée entre août et septembre 2021, a débouché sur l'adoption du troisième Plan fédéral de développement durable par le gouvernement fédéral le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Ce plan couvre la période allant de 2021 à 2025.

**Plan fédéral de développement durable.** Une comparaison de ce plan avec son avant-projet montre que, tant sa structure que son contenu, ont été adaptés notamment suite à la consultation, mais probablement aussi lors de la phase finale de discussions sur le projet de plan au sein du gouvernement. Au niveau de la structure du plan, la partie *Lignes directrices* a été simplifiée (trois chapitres au lieu de quatre) et quelques paragraphes ont été ajoutés à la partie *Actions interdépartementales*. Sur le fond, le CFDD a constaté que 34 des 55 observations, hors généralités et considérations, formulées dans son avis ont (en partie) fait l'objet d'un suivi. Toutefois, l'impression générale demeure que le Plan fédéral de développement durable définitif est une contribution trop peu ambitieuse à la réalisation des SDG (CFDD, 2022).

### 1.1.2. Contenu du plan: structure et thèmes

Le plan fédéral se compose de trois parties: une *introduction* et deux parties (*lignes directrices* et *actions interdépartementales*) avec un total de 239 mesures.

**Introduction.** Dans cette partie du plan réside déjà une différence frappante par rapport aux deux plans précédents. Le Rapport fédéral sur le développement durable 2005 fait remarquer que tant le premier plan que le deuxième mentionnent dans le premier paragraphe que: "*Bien que le Plan soit fixé par un arrêté royal, il n'a pas de caractère impératif et n'entraîne pas de conséquences directes pour le citoyen. Le Plan n'a donc pas de force réglementaire, mais indique les lignes directrices de la politique que le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre*". Ce rapport en conclut que "*Les gouvernements qui ont approuvé les deux Plans fédéraux de développement durable ont donc choisi de ne pas leur faire jouer un rôle central dans la politique du gouvernement*." (BFP, 2005, p. 192). Le troisième plan ne comporte pas une telle introduction qui minimise la portée juridique. Ce point de départ plus positif promet un engagement politique plus fort.

Dans cette introduction le plan décrit les objectifs de développement durable visés et présente une évaluation de la situation actuelle en Belgique en abordant à la fois les évaluations belges et internationales. En outre, l'introduction s'intéresse au processus d'élaboration du plan.

**Lignes directrices.** Cette partie contient les orientations générales pour le fonctionnement du gouvernement lui-même et compte 77 mesures réparties en trois chapitres.

- *Accélérer la mise en œuvre des SDG* (27 mesures) vise, par exemple, à intégrer systématiquement les SDG dans les notes de politique ou à mesurer les progrès réalisés vers les SDG à l'aide d'indicateurs de suivi.
- *Cohérence des politiques* (14 mesures) entend créer et améliorer les mécanismes et instruments permettant de mieux coordonner les politiques et les différents plans. Parmi les exemples, citons la révision de l'analyse d'impact de la réglementation et la mise en place d'une conférence ministérielle sur la cohérence des politiques.
- *Renforcer le rôle d'exemple de l'État* (36 mesures) traite du rôle d'exemple de l'État en tant qu'employeur qui est attentif au genre, à la diversité, à la santé des travailleurs, à l'alimentation, à l'utilisation des matériaux, à la mobilité et qui, dans son rôle de commanditaire, s'attache à rendre les marchés publics plus durables.

**Actions interdépartementales.** Cette partie contient 162 mesures qui nécessitent la collaboration de plusieurs services publics pour leur mise en œuvre et est divisée en six chapitres.

- *Ne laisser personne de côté* (46 mesures) se concentre sur la lutte contre la pauvreté, l'accès de tous aux droits, les conditions de travail optimales en optant pour une approche interdépartementale systématique. Ce chapitre offre une réponse au principe central de *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030: "Nous promettons de ne laisser personne de côté dans cette formidable quête collective"* (ONU, 2015, §4). Cela répond également à l'accent mis à plusieurs reprises par le CFDD sur ce principe (par exemple CFDD, 2015). Le cadre d'évaluation de l'OCDE le mentionne aussi: les politiques ne sont pertinentes et ne répondent aux besoins de la société que si elles garantissent que personne n'est laissé de côté (OCDE, 2021).
- *Renforcer la résilience face aux risques* (28 mesures) met l'accent sur la gestion des risques de catastrophes actuels et futurs (tels que les crises climatiques, sanitaires et liées à la biodiversité), mais aussi sur la lutte contre les trafics (de bois, d'animaux, commerce électronique), la modification de la *loi sur le milieu marin* et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action contre les perturbateurs endocriniens.
- *Transformer l'économie belge* (31 mesures) examine neuf aspects de notre économie: sa neutralité climatique, le développement d'une économie circulaire, d'une économie collaborative et d'une économie de la fonctionnalité, la visibilité et la crédibilité de l'économie sociale, la facilitation du choix des consommateurs pour des produits durables, le soutien de la confiance dans l'environnement numérique, la production durable et responsable, et l'amorce de la transition vers des systèmes alimentaires différents.
- *Changer le modèle de mobilité* (22 mesures) contient des mesures visant à soutenir le changement nécessaire du modèle de mobilité. Les points abordés sont l'impact environnemental du trafic routier, les victimes de la route, l'utilisation de la bicyclette et l'impact environnemental du transport

aérien. Le transport ferroviaire est également abordé, en matière de tarifs sociaux et d'amélioration de l'intermodalité entre le train et le vélo.

- *Financement* (10 mesures) donne une attention au financement de la transition de l'économie belge (dans laquelle la Société fédérale de participations et d'investissement et le secteur financier jouent un rôle important) et à l'alignement du *Plan national pour la reprise et la résilience* sur les SDG.
- *International* (25 mesures) se concentre sur la diplomatie de la Belgique dans les forums internationaux et sur la mise en œuvre de politiques à forte composante internationale. Elle couvre la transition durable et le financement du climat, mais aussi les politiques relatives aux entreprises et aux droits de l'homme, la contribution volontaire à l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (pour la lutte contre la corruption liée à la déforestation et au commerce des espèces sauvages), la durabilité des filières d'importations alimentaires, la promotion du travail décent, la défense de la protection sociale universelle et la lutte contre l'écocide.

### 1.1.3. Contenu du plan: analyse des mesures

**Méthodologie.** L'analyse du contenu du plan fédéral s'est déroulée en deux étapes. Dans la première étape, toutes les mesures ont été identifiées. Cela implique une certaine subjectivité et le résultat peut être légèrement différent selon la personne qui effectue l'analyse. C'est pourquoi plusieurs personnes du BFP ont participé à cette classification et elle a également été discutée avec la CIDD. En conséquence, le BFP et la CIDD ont maintenant une liste identique avec les mêmes 239 mesures. Ceci est également important pour le suivi de leur mise en œuvre (voir 1.2).

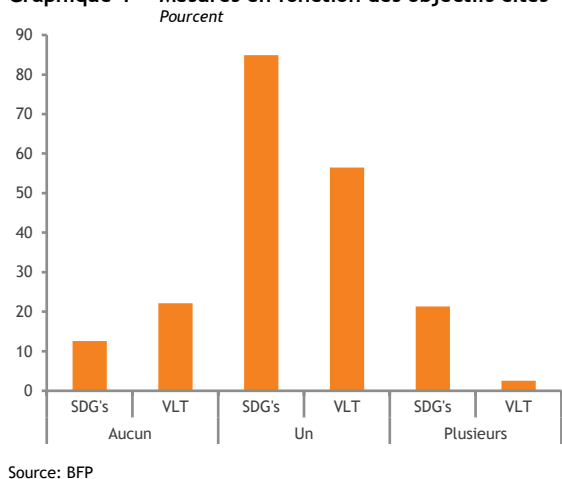
Dans une deuxième phase, un certain nombre de caractéristiques de chaque mesure ont été analysées. Ainsi, elle examine dans quelle mesure les mesures du plan fédéral mentionnent des objectifs, une coopération entre les différents services gouvernementaux et un calendrier. En outre, elle examine quel instrument politique les mesures utilisent, dans quelle mesure elles ont un effet direct sur la réalisation des objectifs et quelle est l'origine de chaque mesure. L'encadré 1 décrit ce que la loi exige du plan fédéral et de ses mesures.

**Encadré 1 Article 3 de la loi du 5 mai 1997 (MB, 1997)**

*Un plan fédéral de développement durable, ci-après dénommé « le plan » est établi sur base du rapport fédéral tel que visé à l'article 7. Le plan prévoit les mesures à prendre à l'échelle fédérale en vue de la réalisation, d'une part, des objectifs internationaux et européens et, d'autre part, des objectifs de la vision à long terme. Chaque plan est établi pour le période de référence et contient:*

- 1° les objectifs politiques indicatifs à l'échéance du plan;*
- 2° les objectifs intermédiaires qui doivent être atteints à l'expiration du plan pour répondre aux engagements internationaux;*
- 3° les lignes directrices destinées aux services publics fédéraux;*
- 4° les actions pour une collaboration interdépartementale;*
- 5° le mécanisme de suivi mis en place pour le monitoring du plan.*

**Graphique 1 Mesures en fonction des objectifs cités**



**Objectifs.** La loi stipule que le plan fédéral doit définir des mesures pour réaliser "d'une part, les engagements internationaux et européens et, d'autre part, les objectifs fixés dans la vision à long terme" (introduction et art. 3, 1° et 2°). Le plan fédéral 2021 précise pour la majorité des mesures, à quels objectifs elles contribuent (voir graphique 1). Il s'agit de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable ('vision à long terme' ou VLT) et des SDG. La VLT à l'horizon 2050 englobe 55 objectifs relatifs à quatre défis sociétaux qu'a voulu relever le gouvernement fédéral en 2013 (MB, 2013). Les SDG à l'horizon 2030 peuvent être

considérés comme une étape intermédiaire dans la réalisation de la vision à long terme. Les SDG sont également des objectifs internationaux largement acceptés qui peuvent être considérés comme les engagements internationaux auxquels le plan fédéral doit contribuer selon la loi (BS, 1997, art. 3).

Sur cette base, ces SDG auraient pu et dû, selon la loi, être convertis en objectifs concrets "à atteindre avant l'échéance du plan". Cela répondrait aussi à l'une des recommandations de la Cour des comptes: "Les pouvoirs publics doivent transposer les SDG mondiaux dans leurs plans stratégiques en objectifs concrets. Ils doivent également y lier les mesures stratégiques nécessaires." (Cour des comptes, 2020, p. 75). L'analyse effectuée ne procède pas à un décompte détaillé pour chaque mesure, mais la lecture approfondie du plan fédéral, menée dans le cadre des analyses de ce chapitre, fait apparaître le manque d'objectifs concrets et mesurables. L'avis du CFDD (et son suivi; CFDD, 2022) mentionne également ce manque: "Cet avant-projet n'est pas une stratégie de mise en œuvre politique qui définit la manière dont le gouvernement mettra en œuvre l'ensemble des SDG - et leur concrétisation en objectifs SMART belges à contrôler via des indicateurs - comme un ensemble d'objectifs intrinsèquement liés" (CFDD, 2021, p. 1).



**Collaboration interdépartementale.** La loi demande également que le plan fédéral définisse des actions de collaboration interdépartementale (art. 3, 4°), collaboration entre différents services publics.

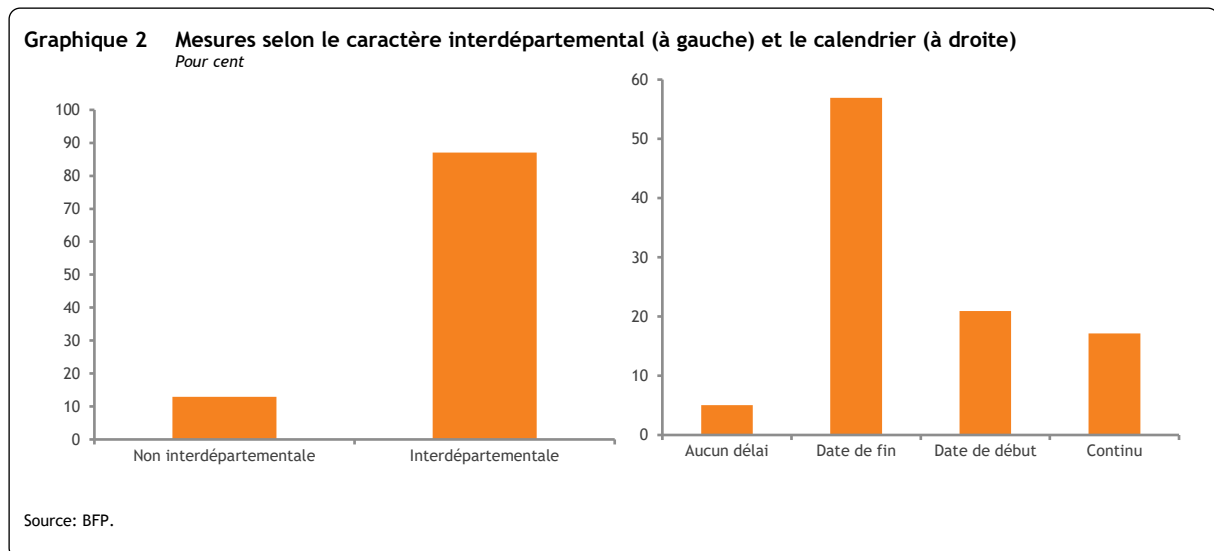
La méthode évalue les mesures comme interdépartementales quand:

- les mesures relèvent de la responsabilité de la CIDD, de l'Institut fédéral du développement durable (IFDD), du gouvernement fédéral ou de tous les services publics fédéraux;
- le plan fédéral indique une coopération entre les administrations ou avec les régions ou les communautés (par exemple: "*Mettre en œuvre une stratégie de lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez soi*");
- la mise en œuvre de la mesure a un résultat direct pour les autres administrations. Le SPF BOSA - Service public fédéral stratégie et appui - est souvent responsable de telles mesures (par exemple, "*Une note sur la politique d'achat durable avec des pistes concrètes sera présentée par le SPF BOSA au gouvernement*");
- la mise en œuvre de la mesure nécessite une coopération avec d'autres administrations au vu de l'ampleur de son contenu (par exemple, "*renforcement des soins de première ligne*", qui renvoie d'emblée au "*financement, à la coopération, à la prévention, aux soins intégrés pour les maladies chroniques, etc.*").

La mesure considère une mesure comme non interdépartementale quand:

- il n'y a pas de collaboration prévue pour mettre en œuvre la mesure (par exemple, "*Évaluation de la réglementation relative aux activités occasionnelles (loi de relance du 18 juillet 2018)*");
- la collaboration est limitée à une administration fédérale et (à la) au (cellule stratégique du) ministre compétent (par exemple, "*Évaluation de la réglementation relative aux flexi-jobs*");
- la collaboration consiste à demander un avis à un conseil consultatif ou à un groupe d'experts (par exemple, "*En ce qui concerne le Code pénal, les experts seront appelés à donner des avis sur l'inclusion de l'écocide et du féminicide dans le nouveau Code pénal.*");
- la collaboration consiste à demander une contribution à la définition d'une position (par exemple dans "*Plaider dans les forums internationaux: Le SPF Sécurité sociale est l'entité chargée d'élaborer une note d'accompagnement en étroite concertation avec le SPF Affaires étrangères sur la base d'instructions politiques.*").

Seules 31 mesures sur 239 (13%) sont non interdépartementales selon cette analyse et les autres 208 mesures (87%) sont interdépartementales (voir graphique 2). La proportion de mesures non interdépartementales est donc limitée et le fait qu'elles soient reprises dans un plan fédéral est également défendable du point de vue de la logique politique: il serait contre nature de n'intégrer que des mesures interdépartementales sur la base du fait que la loi demande une collaboration interdépartementale. Dans un plan fédéral les mesures interdépartementales et non interdépartementales forment un ensemble logique.



**Calendrier.** Seules 12 mesures parmi les 239 mesures (5%) ne mentionnent pas de calendrier (voir graphique 2). Pour les autres 227 mesures (95%), un calendrier est bien précisé et il peut prendre trois formes: une date de fin, une date de début ou l'indication qu'il s'agit d'une mesure qui doit être mise en œuvre de manière continue. La mention quasi systématique d'un calendrier, même si elle n'est pas explicitement requise par la loi, est certainement une bonne pratique politique qui contribue au monitoring du suivi de la réalisation des SDG.

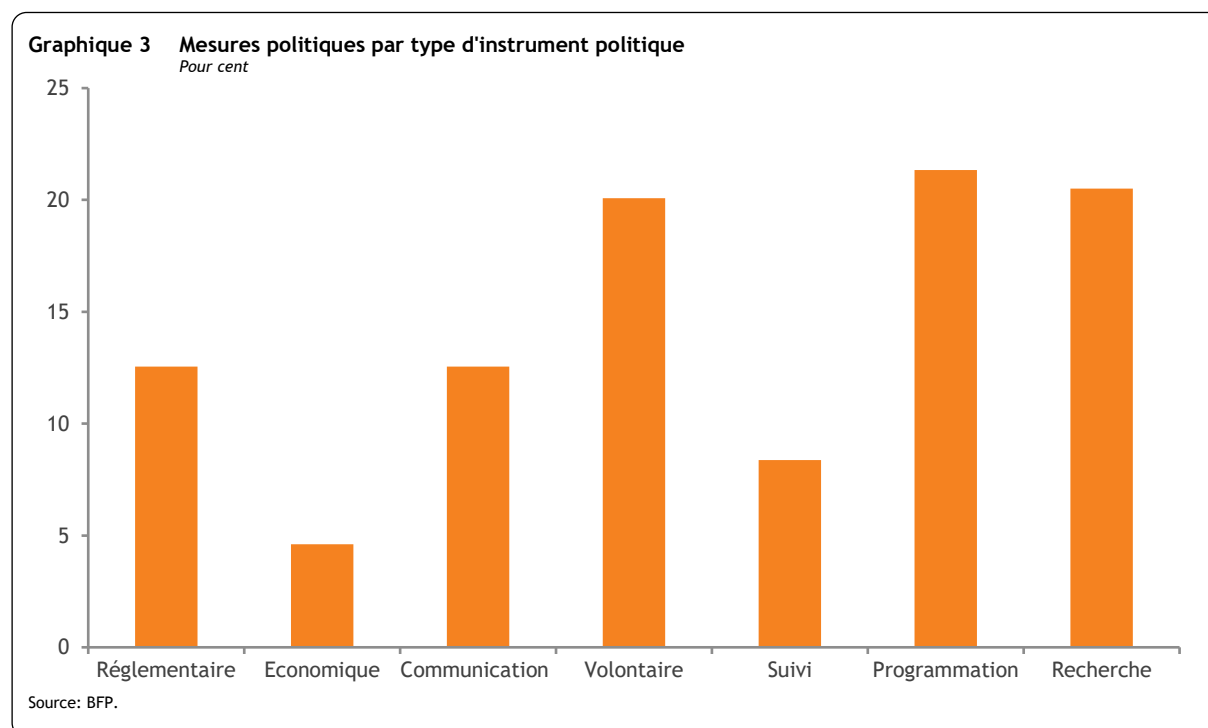
**Instruments politiques.** L'analyse examine les mesures du plan en fonction des instruments politiques qu'elles utilisent. La classification de ces instruments politiques est tirée du Rapport fédéral sur le développement durable 2011 (BFP, 2011, p. 60) qui s'appuie sur une classification similaire établie dans un rapport fédéral antérieur (BFP, 2005, p. 144) et un Working Paper sur la politique menée en matière de développement durable en Belgique (Delbaere *et al.*, 2005, p. 20). Cette classification comprend sept catégories qui sont plus précisément définies que dans la citation originale ci-dessous en italique.

- *Instruments réglementaires: normes, licences, restrictions...* Cela comprend également les "circulaires", les "évaluations d'impact", les "contrôles des règles".
- *Instruments économiques: subventions, taxation, diminution de charges etc.* Mais aussi "libérer un budget pour", "créer des institutions", "renforcer les services". Dans ces deux derniers cas, il s'agit de services opérationnels chargés d'une mission concrète (s'il est question plus généralement de mettre en place des structures pour atteindre certains objectifs, la mesure utilise un instrument de programmation selon cette analyse).
- *Outils de communication: campagnes de sensibilisation, utilisation de différents canaux de communication...* Sont inclus: "campagnes d'information", "éducation et formation", "journées d'étude", "information sur", "collecte et diffusion des connaissances".
- *Instruments volontaires: accords volontaires...* Et aussi "initier un parcours participatif", "collaborer pour", "établir un groupe de travail interservices pour", "participer à des concertations internationales", "participer à des conférences internationales", "consultations", "concertation", "mettre en place", "soutenir des plateformes de partage".
- *Outils de suivi: indicateurs, rapports...* Cela inclut également les "évaluations", les "analyses".

- *Les instruments de programmation: les plans à définir et les mesures à spécifier.* Mais aussi toutes les préparations de paquets de mesures, comme "préparer des mesures", "faire des propositions/élaborer/...", "prendre des initiatives dans différents domaines", "développer des instruments", "coordination", "mettre en place des structures pour réaliser quelque chose".
- *Instruments de recherche: études.* Mais aussi "explorer les possibilités de prendre une mesure", "analyser", "réfléchir à", "inventorier", "expliquer la méthodologie", "développer et tester une méthodologie", "tester", "évaluation (ex ante) des options politiques à prendre", "lancer des expériences".

Cette subdivision s'accompagne d'une certaine subjectivité et, dans certains cas, une évaluation différente est possible, notamment lorsque les mesures utilisent plusieurs instruments politiques en même temps.

L'analyse montre que les instruments dits "durs" (tels que les instruments réglementaires et économiques) sont minoritaires (voir graphique 3). Sans remettre en question l'utilité des très nombreux instruments de politique "doux" tels qu'une consultation, une recherche ou une évaluation, trop peu de mesures "dures" risque de réduire la portée politique d'un plan fédéral. Le CFDD l'indique également dans son avis sur l'avant-projet de plan: "*Le Conseil regrette que l'avant-projet de plan fédéral ait traité, à bien des égards, à des études et procédures administratives*" et demande que "*la version finale du plan fédéral comprenne des propositions spécifiques sur ce sujet*" (CFDD, 2021, §35).



**Effet direct ou indirect.** L'analyse examine aussi à quel point une mesure a un effet direct et immédiat sur la réalisation des objectifs. Trois possibilités sont envisagées.

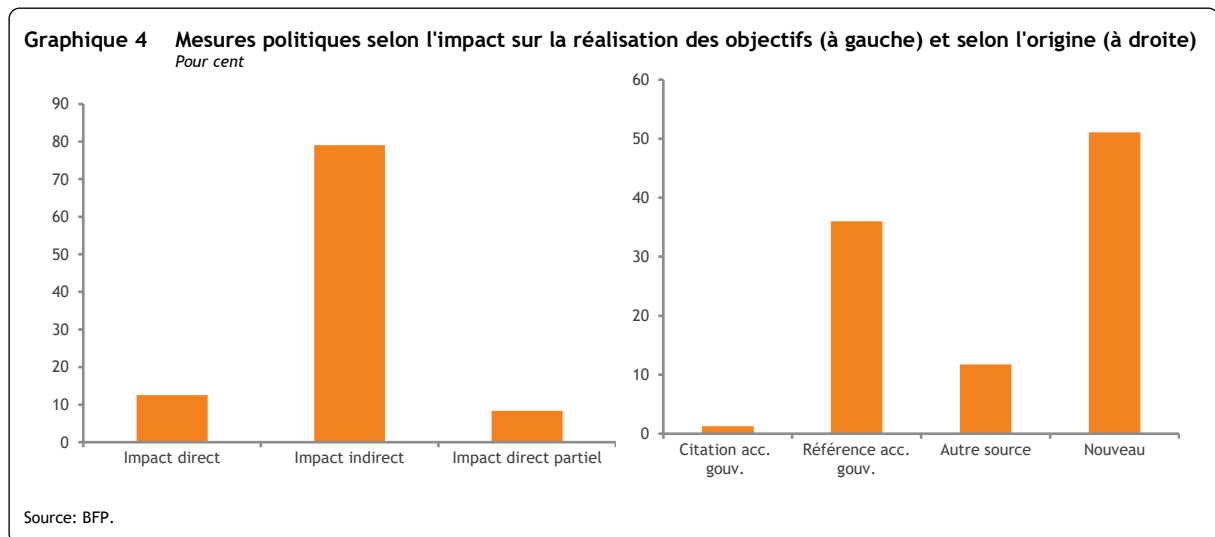
- Lorsqu'une mesure a un effet immédiat sur la réalisation des objectifs, il s'agit d'une "mesure directe". Par exemple, une baisse de la TVA ou l'obligation de respecter une certaine norme.

- Lorsqu'une mesure n'a qu'un effet ultérieur sur la réalisation des objectifs, la mesure est "indirecte". A titre d'exemple, étudier une baisse de la TVA, envisager différentes options ou élaborer un plan d'action.
- Comme il ne s'agit pas nécessairement d'une distinction blanc-noir, il existe également une catégorie intermédiaire qui comprend les "mesures partiellement directes": une campagne de sensibilisation des consommateurs n'a d'effet que si le consommateur est d'abord sensibilisé et qu'ensuite il modifie son comportement. Comme ce comportement peut en principe changer rapidement, l'analyse parle néanmoins d'un effet direct partiel. Cette catégorie illustre qu'une certaine part de subjectivité est de mise pour un nombre limité de cas.

L'analyse selon ce critère est proche de l'analyse selon les instruments politiques utilisés (les mesures qui utilisent des instruments politiques "durs" sont plus susceptibles d'avoir un effet direct), mais comme la correspondance n'est pas totale, ce critère est également examiné.

L'analyse montre qu'une minorité de mesures ont un effet direct (graphique 4). Seul un peu plus d'un cinquième des mesures ont un effet direct (12,6%) ou un effet direct partiel (8,4%).

Aucune des deux catégories n'est meilleure ou moins bonne: une recherche peut améliorer considérablement la qualité des mesures basées sur cette recherche; la programmation des politiques est essentielle pour mener de bonnes politiques. Mais si aucune ou très peu de mesures ont un effet direct, la portée politique et l'efficacité d'un plan (dans ce cas, le Plan fédéral de développement durable) peuvent être mises à mal. Il est donc souhaitable de viser un certain équilibre entre les deux catégories.



**Origine.** Finalement une analyse est faite pour identifier si les mesures de ce plan fédéral sont proposées pour la première fois et sont donc des mesures nouvelles, ou si elles ont déjà été formulées dans un autre contexte politique. Dans ce dernier cas, il existe plusieurs possibilités: elles se fondent sur l'accord de gouvernement et font explicitement référence à un de ses passages, elles sont reprises textuellement de l'accord de gouvernement ou elles ont une autre source politique à laquelle elles font référence.

L'analyse (voir graphique 4) montre qu'il y a un équilibre raisonnable entre les "nouvelles" mesures (51%) et les mesures ayant une autre source politique mentionnée dans le texte (49%). Pour la moitié

des mesures, il y a donc une plus grande certitude quant au soutien politique avec un renforcement de la mise en œuvre et du suivi de ces mesures de l'accord de gouvernement, tandis qu'environ la moitié du plan consiste en de nouvelles mesures.

Néanmoins, il est dans l'intérêt d'un plan fédéral de prévoir suffisamment de nouvelles mesures, faute de quoi sa valeur ajoutée et son pouvoir d'innovation pourraient être compromis. Le CFDD considère également qu'un plan comportant trop de mesures existantes ne marque pas le début d'une rupture de tendance (CFDD 2004, §3). Une analyse plus poussée montre que les nouvelles mesures et les mesures précisant une source mentionnée dans le texte ont proportionnellement les mêmes effets directs et indirects sur la réalisation des objectifs et utilisent proportionnellement les mêmes instruments politiques.

## 1.2. Suivi de la mise en œuvre du Plan fédéral

La Stratégie fédérale de développement durable, découlant de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable (MB, 1997) prévoit non seulement l'élaboration d'un Plan fédéral de développement durable, mais également un Rapport fédéral sur le développement durable évaluant la mise en œuvre de ce Plan. La loi donne, en effet, entre autres comme mission au Bureau fédéral du Plan de faire "*une évaluation [...] de la politique menée en matière de développement durable*".

Pour ce faire un indicateur de mise en œuvre des Plans fédéraux de développement durable a été développé par le Bureau fédéral du Plan dès 2005 (BFP, 2005). Il s'agit d'un indicateur qui informe sur l'état d'avancement des mesures contenues dans un Plan fédéral de développement durable. Cet indicateur a pu être développé grâce aux informations disponibles dans les rapports des membres de la CIDD (CIDD, 1999-2010) et plus particulièrement la base de données qui y est associée. Les membres de la CIDD, représentants des Services publics fédéraux, des Services publics fédéraux de programmation et de la Défense réalisent, en effet, un suivi annuel de la mise en œuvre de chaque mesure individuelle d'un plan dans cette base de données. C'est grâce à ces informations détaillées que l'évaluation de la mise en œuvre d'un plan dans sa globalité peut être réalisé. Ce suivi permet, en outre, d'avoir une première évaluation interne réalisée par la CIDD, suivie d'une évaluation externe menée par le biais de la construction de l'indicateur par le Bureau fédéral du Plan.

L'indicateur *Mise en œuvre du Plan fédéral pour le développement durable* sera calculé pour le Plan fédéral de développement durable adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et ce chaque année à partir du printemps 2023. Pour ce faire, une approche commune au BFP et à la CIDD a été formalisée suite à l'adoption du plan le 1<sup>er</sup> octobre 2021, afin d'assurer la pleine cohérence des travaux menés dans le cadre de la loi de mai 1997. Cette approche commune, mettant en place un processus en plusieurs étapes, a pour objectif principal de veiller à avoir les données les plus complètes et les plus correctes possibles sur la mise en œuvre du Plan.

## 2. Réaliser les SDG d'ici 2030: état des lieux des indicateurs

Les indicateurs jouent un rôle important dans les rapports sur le développement durable du Bureau fédéral du Plan. Ils servent à mesurer et à évaluer le développement. Ils méritent aussi leur place dans ce *Rapport fédéral sur le développement durable 2022*, un rapport de prospective. Dans ce rapport, ils sont utilisés pour évaluer les progrès de la Belgique vers les SDG, les objectifs de développement durable adoptés par les Nations unies en 2015. L'évaluation des tendances de 51 indicateurs vers les SDG montre que si les tendances actuelles se poursuivent, la Belgique n'atteindra pas ces objectifs en 2030 (voir 2.1).

En outre, ce rapport présente, pour la première fois, une vue d'ensemble de la position internationale actuelle de la Belgique au travers de 72 graphiques sur les indicateurs des SDG (voir 2.2). Ces graphiques comparent, pour l'année la plus récente, la position de la Belgique par rapport à celle des autres pays de l'Union européenne (UE), de la moyenne de l'UE et de trois pays voisins, à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. Le résultat est mitigé. Pour 22 des 60 indicateurs pour lesquels des données européennes sont disponibles, la Belgique se situe dans le groupe avec les meilleures performances, pour 23 dans le groupe avec des performances moyennes, et pour 15 dans le groupe qui a les moins bonnes performances. Cette comparaison internationale fournit certainement des informations intéressantes. Mais même pour les indicateurs pour lesquels la Belgique fait mieux que les autres pays européens, ce n'est pas nécessairement suffisant pour atteindre les SDG correspondants d'ici à 2030.

**Publication associée:** [indicators.be](https://indicators.be)

Toutes les informations sur les différents indicateurs et le bilan des résultats de l'évaluation des tendances vers les SDG, qui est présenté dans ce rapport, sont disponibles sur le site web [indicators.be](https://indicators.be).

Indicators.be présente les 82 indicateurs permettant à la Belgique de suivre ses progrès vers les SDG. Le site contient des séries de données téléchargeables et des graphiques interactifs sur la Belgique à partir de 1990. Il présente également des comparaisons internationales et des ventilations pour différentes catégories de la population (selon le sexe, l'âge, l'éducation, le revenu etc.) et pour les régions. Il contient aussi des textes explicatifs sur les définitions, les objectifs et les évolutions et, enfin, il renvoie aux sources de toutes ces informations. Indicators.be est disponible en français, néerlandais et anglais.

### 2.1. Indicateurs des SDG: évaluation des tendances actuelles

La Belgique est-elle sur la bonne voie pour atteindre les SDG d'ici 2030? Le Bureau fédéral du Plan répond à cette question en examinant les tendances à long terme de 51 indicateurs et en les comparant aux objectifs de développement durable (voir 2.1.3 sur la méthode d'évaluation). Il ressort de cette évaluation que la poursuite des tendances actuelles jusqu'en 2030 ne suffira pas pour atteindre les SDG (voir 2.1.5). Pour atteindre les objectifs, une rupture de tendance s'impose, ce qui exige des efforts supplémentaires et de nouvelles politiques.

Ces 51 indicateurs font partie d'un ensemble plus large de 82 indicateurs permettant à la Belgique de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des SDG (voir 2.1.1). Cet ensemble de 82 indicateurs a été légèrement modifié en plusieurs points au printemps 2022 (voir 2.1.2). Par conséquent, ce rapport présente un bilan ajusté par rapport à celui réalisé en novembre 2021 (voir 2.1.4).

### 2.1.1. 82 indicateurs pour évaluer le développement durable

L'ensemble actuel de 82 indicateurs de développement durable s'est développé au fil des ans sur la base des travaux du Bureau fédéral du Plan (BFP), notamment ceux réalisés dans le cadre de la stratégie fédérale pour le développement durable. Dans les rapports qu'il consacre à cette stratégie, le BFP utilise un large ensemble d'indicateurs pour mesurer et évaluer les évolutions. En outre, l'ensemble actuel d'indicateurs a également été influencé par les travaux sur les indicateurs complémentaires au produit intérieur brut (PIB).

Les indicateurs ont toujours joué un rôle majeur dans les rapports du BFP sur le développement durable. C'était déjà le cas dans le premier rapport qui a été publié en 1999 dans le cadre de la *loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* (BFP, 1999 et MB, 1997). Ce rapport décrit la situation et l'évolution tant internationales que nationales, par le biais d'une série d'indicateurs. Le troisième rapport, publié en 2005, est complété par un *Tableau des indicateurs de développement durable* (BFP, 2005). Ce tableau présentait 44 indicateurs dont l'évolution vers des objectifs de développement durable avait été évaluée.

Le cinquième rapport, publié en 2009, contenait une longue liste de 88 indicateurs et une liste succincte de 18 indicateurs clés, sélectionnés dans la longue liste (BFP, 2009). En 2012, les indicateurs de développement durable ont été rassemblés sur un site web qui leur est dédié: [indicators.be](http://indicators.be). Au cours des années suivantes, l'ensemble d'indicateurs a continué à évoluer. Après l'adoption des objectifs de développement durable (SDG) par les Nations unies en 2015 (ONU, 2015), cet ensemble a été adapté pour suivre ces SDG. Dans le cadre de ce suivi, le BFP coopère également avec d'autres institutions au sein de l'Institut interfédéral de statistique (IIS).

En 2016, le BFP a publié son premier rapport annuel incluant des indicateurs complémentaires au PIB (ICN/BFP, 2016). Ce rapport a été rédigé dans le cadre de la *loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie* (MB, 2014). Le BFP remplit cette mission au sein de l'Institut des comptes nationaux (ICN). La première concrétisation des indicateurs complémentaires était principalement fondée sur les *recommandations de la Conférence des statisticiens européens sur la mesure du développement durable* (UNECE, 2014). Par conséquent, il y avait dès le début un recoupement conséquent avec les indicateurs de développement durable. Au départ, les indicateurs complémentaires étaient classés par thème; à partir de 2019, ils ont été organisés selon les SDG.

Compte tenu de ces liens étroits, les indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de suivi des SDG ont été fusionnés, en 2022, en un seul ensemble d'indicateurs de développement durable. Cela a débouché sur le nouveau rapport annuel intitulé "*Indicateurs de développement durable*" (ICN/BFP, 2022).

Ce rapport est complété par le site web [indicators.be](http://indicators.be), où sont publiées toutes les informations relatives aux différents indicateurs.

## 2.1.2. Modifications dans ce rapport

Le rapport *Indicateurs de développement durable* a été publié au début février 2022. Dans les mois suivants, l'ensemble d'indicateurs a été légèrement modifié: quatre indicateurs ont été supprimés (voir a); la définition de cinq indicateurs a été adaptée (voir b); l'objectif de cinq indicateurs a changé (voir c) et deux indicateurs ont été officialisés (voir d). Tous ces changements ont abouti à l'ensemble actuel de 82 indicateurs publiés dans le présent *Rapport fédéral sur le développement durable 2022* (voir annexe 5.1).

Outre ces changements mineurs apportés à l'ensemble, le premier semestre 2022 a principalement permis de mettre à jour les chiffres. De nouveaux chiffres sont disponibles pour une soixantaine d'indicateurs depuis la fin du mois de novembre 2021. Tous ces indicateurs ont été mis à jour sur le site web [indicators.be](http://indicators.be). La collecte d'informations a été clôturée le 30 juin 2022, sauf pour les indicateurs SILC pour lesquels les données ont été mises à jour à la mi-septembre avec les chiffres révisés.

### a. Suppression de quatre indicateurs

Le rapport *Indicateurs de développement durable 2022* (ICN/BFP, 2022), publié début février, présentait 86 indicateurs. Pour diverses raisons, quatre de ces indicateurs ont été supprimés.

- *Médicaments psychotropes remboursés*, pour le SDG 3: l'indicateur n'est pas assorti d'un objectif et il n'est pas clair ce que signifie une augmentation ou une diminution de la consommation; l'indicateur provenait de l'échantillon permanent de l'Agence Intermutualiste belge.
- *Congestion routière*, pour le SDG 9: indicateur dont les données ne portent que sur quatre années, la dernière étant 2017, et qui n'est plus mis à jour; l'indicateur provenait de la Commission européenne.
- *Concentration atmosphérique de CO<sub>2</sub>*, pour le SDG 13: indicateur mondial, sans objectif belge; provenait de la *National Oceanic and Atmospheric Administration, Earth System Research Laboratories*, des Etats-Unis.
- *Support social*, pour le SDG 16: indicateur basé sur le sondage mondial *Gallup World Poll* réalisé par la société privée *Gallup Incorporated*, dont les données complètes ne sont pas accessibles au public. Un autre indicateur informe d'ailleurs sur ce sujet: *Contacts avec amis et famille* (i73)<sup>1</sup>.

### b. Modification de la définition de cinq indicateurs

Trois indicateurs de pauvreté ont été révisés sur la base des objectifs d'Europe 2030 dans le cadre du socle européen des droits sociaux. Ces indicateurs, dans leur ancienne définition, étaient déjà suivis précédemment sous la stratégie Europe 2020. Ces trois indicateurs avec actuellement des doubles définitions – l'ancienne étant toujours utilisée pour évaluer les tendances à long terme – sont:

<sup>1</sup> Les 82 indicateurs de ce rapport sont numérotés de i01 à i82. La numérotation suit le classement selon les SDG et leurs sous-objectifs. L'annexe 5.1 contient l'ensemble complet des 82 indicateurs. L'annexe 5.2 présente la ventilation selon les 17 SDG et les 169 sous-objectifs. La numérotation permet de retrouver plus facilement un indicateur dans les aperçus des chapitres 2 et 3, ainsi que sur le site web [indicators.be](http://indicators.be). Sur le site, la numérotation s'appliquera à partir de la publication de ce rapport à la mi-octobre 2022 jusqu'à ce que l'ensemble des indicateurs soit mis à jour dans un prochain rapport.



- *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01), pour le SDG 1;
- *Très faible intensité de travail* (i02), pour le SDG 1;
- *Privation matérielle et sociale sévère* (i03), pour le SDG1; "social" a également été ajouté au nom de l'indicateur.

Deux autres indicateurs sont désormais exprimés dans une unité différente:

- *Surendettement des ménages* (i05) pour le SDG 1, précédemment exprimé en milliers de personnes faisant face à un règlement collectif de dettes, est désormais exprimé en pourcentage des personnes âgées de 18 ans et plus;
- *Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales* (i28), pour le SDG5, était exprimé en pourcentage de l'ensemble de la population de 15-64 ans et est désormais exprimé en pourcentage des personnes de 15-64 ans n'ayant pas d'activités professionnelles.

### c. Cinq indicateurs pour lesquels l'objectif a été modifié

Pour diverses raisons, l'objectif de cinq indicateurs a changé.

- *Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières* (i06) pour le SDG1: l'objectif devient la cible "zéro" contre précédemment l'évolution souhaitée "diminution"; les soins de santé doivent en effet être accessibles à tous, comme le définit notamment le sous-objectif 1.4 des SDG.
- *Accidents du travail mortels* (i43) pour le SDG 8: l'objectif passe de la cible "zéro" à la direction souhaitée "diminution"; cette interprétation correspond davantage à "*promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs*" du sous-objectif 8.8 des SDG.
- *Logement inadéquat* (i54) pour le SDG 11: l'objectif passe de de la direction souhaitée "diminution" à la cible "zéro"; cela correspond à l'objectif de *Logements sans chauffage adéquat* (i34) dans le cadre du SDG 7; il s'agit de l'accès pour tous à un logement de qualité (sous-objectif 11.1 des SDG) et aux services énergétiques (sous-objectif 7.1 des SDG).
- *Pollution sonore* (i57) pour le SDG 11: l'objectif passe de la cible "zéro" à la direction souhaitée "diminuer"; un logement adéquat (sous-objectif 11.1 des SDG) ne signifie pas sans aucune pollution sonore, ce qui correspond à "*le plus faible niveau possible [...] de nuisances sonores*" de l'objectif 25 de la *vision stratégique fédérale à long terme de développement durable* (MB, 2013).
- *Surface bâtie* (i72) pour le SDG 15: l'objectif passe de "pas d'objectif" à la direction souhaitée de "ne pas augmenter" ce qui signifie "rester identique ou diminuer"; cela correspond au sous-objectif 15.5 des SDG, lequel vise à freiner la dégradation des habitats naturels.

### d. Deux indicateurs adoptés par l'IIS

L'Institut interfédéral de statistique (IIS) a ajouté deux indicateurs supplémentaires à sa sélection pour suivre les progrès de la Belgique vers les SDG:

- *Détresse psychologique* (i17) pour le SDG 3;
- *Suicide* (i19), pour le SDG 3.

De ce fait les 82 indicateurs du site web [indicators.be](http://indicators.be) font désormais partie de la sélection de l'IIS.

### 2.1.3. Méthode d'évaluation

Le Bureau fédéral du Plan évalue les progrès de la Belgique vers les SDG en comparant les tendances d'un ensemble de 51 indicateurs avec les objectifs correspondants. La méthode utilisée a été développée dans le cadre de la stratégie fédérale de développement durable. Depuis 2005, cette méthode, qui a quelque peu évolué au fil des ans, permet de faire régulièrement le bilan sur les indicateurs de développement durable.

#### a. Objectifs et indicateurs

**Objectifs.** En 2015, les Nations unies (ONU) ont adopté les objectifs de développement durable (SDG, en anglais *Sustainable Development Goals*; ONU, 2015). Les 193 États membres se sont engagés à atteindre les 17 objectifs et les 169 sous-objectifs (*targets*) liés d'ici à 2030. Ils se sont également engagés à suivre et à évaluer systématiquement leurs progrès vers les SDG jusqu'en 2030.

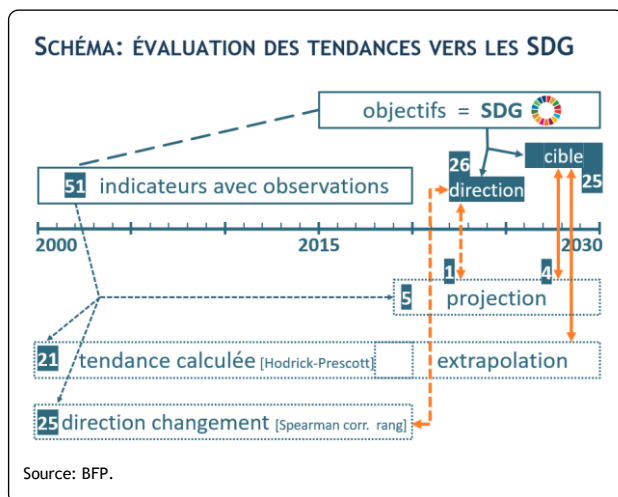
Tous les objectifs ne sont pas formulés avec autant de précision. Deux types d'objectifs peuvent être distingués. Certains objectifs sont des cibles: une valeur précise et un délai pour atteindre cette valeur sont définis. D'autres objectifs visent uniquement une direction souhaitée: ils sont formulés en termes généraux, sans valeur précise à atteindre ni calendrier.

Pour déterminer si la Belgique est sur la voie d'un développement durable, l'évaluation s'appuie non seulement sur les SDG mais aussi sur d'autres objectifs de développement durable apparentés et pertinents pour la Belgique qui ont été déterminés par les décideurs politiques. Les accords de l'UE sur l'énergie et le climat et les objectifs à long terme de la vision stratégique fédérale à long terme sur le développement durable en sont des exemples.

**Indicateurs** Les progrès de la Belgique en matière de développement durable sont évalués à l'aide de 51 indicateurs, soit trois pour chacun des 17 SDG. En outre, ces trois indicateurs correspondent généralement à des sous-objectifs différents (voir annexe 5.2). Des indicateurs disponibles et de bonne qualité statistique qui font partie de la liste des indicateurs des Nations unies ou en sont proches ont été choisis. L'évaluation se fonde sur des observations effectuées à partir de 2000 ou dès que possible après cette date, jusqu'à la dernière année disponible. Pour l'évaluation de 2021, il s'agit généralement de 2020 ou 2019. Chaque indicateur est lié à un objectif et fait l'objet d'une seule évaluation: soit vers une cible, soit dans une direction souhaitée. Sur les 51 indicateurs examinés, 25 sont associés à une cible et 26 n'ont qu'une direction souhaitée.

#### b. Examen des tendances en matière d'objectifs de développement durable

Pour évaluer la tendance d'un indicateur, les observations et l'évolution attendue sont comparées à l'objectif. Pour ce faire une méthode est nécessaire afin d'aller au-delà des observations. La poursuite de la tendance actuelle est toujours supposée; voir le schéma sur l'évaluation de la tendance vers les SDG.



**Méthode d'évaluation vers une cible.** S'il existe, pour un indicateur, une étude incluant une projection à politique inchangée, cette projection est considérée comme l'évolution attendue. Dans l'évaluation de 2021, des projections étaient disponibles pour quatre indicateurs. Si aucune projection n'est disponible, la tendance de Hodrick-Prescott est calculée sur la base des observations et cette tendance est ensuite extrapolée jusqu'en 2030, année de l'échéance de la cible. Tant le calcul de la tendance que l'extrapolation reposent sur certaines

hypothèses. Dans l'évaluation de 2021, cette méthode a été appliquée à 21 indicateurs. Sur le schéma, les deux flèches orange avec une ligne pleine montrent la comparaison de l'évolution attendue avec la cible.

**Méthode d'évaluation pour la direction souhaitée.** S'il existe, pour un indicateur, une étude incluant une projection à politique inchangée, cette projection est considérée comme l'évolution attendue. Dans l'évaluation de 2021, une projection était disponible pour un seul indicateur. Si aucune projection n'est disponible, le coefficient de corrélation de Spearman est calculé à partir des observations afin d'évaluer la direction de l'évolution observée de l'indicateur dans le passé. Dans l'évaluation de 2021, cette méthode a été appliquée à 25 indicateurs. Sur le diagramme, les deux flèches orange avec une ligne interrompue montrent la comparaison de l'évolution attendue avec une direction souhaitée.

**Résultats de l'évaluation.** Les SDG seront-ils atteints si les tendances actuelles se poursuivent jusqu'en 2030? Pour chaque indicateur, trois résultats sont possibles: favorable, défavorable ou impossible/indéterminé. Le tableau 1 précise la signification de ces résultats et montre également les pictogrammes utilisés.

**Tableau 1 Évaluation des tendances vers les SDG: résultats d'évaluation possibles**

	vers la CIBLE		dans la DIRECTION SOUHAITEE	
FAVORABLE	objectif atteint ou presque atteint (écart de 10%) avec la projection ou l'extrapolation	+	évolution dans la direction souhaitée avec la projection ou avec corrélation significative	FAVORABLE
DEFAVORABLE	objectif non atteint (écart > 10%) avec la projection ou l'extrapolation	-	évolution dans la direction opposée avec la projection ou avec corrélation significative	DEFAVORABLE
IMPOSSIBLE	non calculable pour cause de données erratiques	0	projection stable ou corrélation non significative ou impossibilité de calcul faute de données	INDETERMINE

Les résultats de l'évaluation sont valables pour chaque indicateur individuel, par rapport à leur objectif respectif. Ils s'entendent également pour l'ensemble des indicateurs par rapport à l'ensemble des SDG. Cependant, les résultats ne sont pas agrégés par SDG. Pour pouvoir évaluer au niveau de chacun des 17 SDG, l'ensemble devrait inclure plus de trois indicateurs par SDG.

La méthode d'évaluation est plus amplement décrite dans le rapport *Indicateurs de développement durable 2022* (ICN/BFP, 2022, chapitre 2).

#### 2.1.4. Bilan des 51 indicateurs de novembre 2021, adapté dans ce rapport

Ce *Rapport fédéral sur le développement durable 2022* (publié à la mi-octobre) présente une actualisation du bilan des tendances de novembre 2021, initialement publié dans le rapport *Indicateurs de développement durable 2022* (publié début février; ICN/BFP, 2022). Ce bilan a été actualisé car l'ensemble d'indicateurs a été modifié (voir 2.1.2).

En raison de ces changements, trois tendances du bilan ont changé:

- *Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales* (i28): désormais "indéterminé", (avec la nouvelle définition) contre "défavorable" auparavant;
- *Accidents du travail mortels* (i43): désormais "indéterminé" (suite au changement d'objectif) contre "défavorable" auparavant;
- *Pollution sonore* (i57): désormais "favorable" (suite au changement d'objectif) contre "défavorable" auparavant.

Le résultat du recalcul pour un quatrième indicateur est resté le même:

- *Logement inadéquat* (i54): "défavorable" à la fois maintenant (avec un nouvel objectif) et dans le passé.

Enfin, il convient de noter que le bilan présenté dans le rapport *Indicateurs de développement durable 2022* en février a déjà été modifié en mars parce que la catégorie d'âge de l'indicateur suivant a changé:

- *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* (désormais i42): passage de "défavorable" à "favorable" suite au changement de catégorie d'âge. Un *erratum* relatif à cette modification a été inséré dans le rapport en mars 2022.











Ces changements ont conduit à une actualisation du bilan de novembre 2021 qui est présentée dans le tableau 2. Par conséquent, ce rapport ne présente pas de nouveau bilan complet sur la base de données entièrement actualisées. De nouveaux résultats d'évaluation ont été calculés uniquement pour les cinq indicateurs modifiés à partir des données chiffrées disponibles à la fin novembre 2021. Désormais, les résultats de tendance vers les SDG seront calculés annuellement à partir des données disponibles à la fin novembre. Le bilan en sera publié début février dans le rapport annuel sur les *Indicateurs de développement durable* et sur le site web [indicators.be](http://indicators.be).

Le bilan du tableau 2 présente 51 indicateurs classés selon les SDG. Les indicateurs sont numérotés comme dans l'ensemble complet de 82 indicateurs (voir annexe 5.1). Chaque indicateur a pour objectif soit une cible, représenté par un chiffre, soit une direction souhaitée, représentée par une flèche. Le résultat de l'évaluation est représenté par une icône (voir la signification dans le tableau 1). Enfin, le tableau indique à quelle composante du développement durable chaque indicateur est lié. Ce lien entre les indicateurs et les composantes sociales, environnementales, économiques et de gouvernance montre également clairement - même sur la base de trois indicateurs par SDG - que plusieurs SDG sont liés à plus d'une composante.

Le bilan montre si les indicateurs progressent en direction de leurs objectifs (voir 2.1.3 sur la méthode d'évaluation). En fonction du type d'objectif, la question à se poser est la suivante: *les indicateurs sont-ils*

*en bonne voie d'atteindre leur cible dans les délais prévus? ou les indicateurs évoluent-ils dans la direction souhaitée?* Dans l'évaluation présentée ici, 18 des 51 indicateurs ont un résultat favorable; pour 18 autres, le résultat est défavorable. Enfin, le résultat est indéterminé pour 15 indicateurs.

Tableau 2 Bilan 2021 du progrès de la Belgique vers les SDG: résultats d'évaluation de 51 indicateurs

SDG	Indicateur	Composante	Objectif	Évaluation
<b>1 – Pas de pauvreté – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>				
	1. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale <sup>SILC</sup>	Sociale	10,55%	–
	2. Très faible intensité de travail <sup>SILC</sup>	Sociale	↘	○
	5. Surendettement des ménages	Sociale	↘	○
<b>2 – Faim "zéro" – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b>				
	7. Obésité des adultes	Sociale	↘	○
	8. Consommation de viande	Environnementale	↘	+
	9. Surface en agriculture biologique	Environnementale	↗	+
<b>3 – Bonne santé et bien-être – Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</b>				
	12. Espérance de vie en bonne santé	Sociale	↗	○
	15. Décès prématurés dus aux maladies chroniques	Sociale	69,5 par 100.000 <65	–
	22. Fumeurs quotidiens	Sociale	13,2%	+
<b>4 – Éducation de qualité – Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</b>				
	23. Décrochage scolaire	Sociale	0% (18-24)	–
	24. Formation tout au long de la vie	Sociale	15%	–
	26. Maîtrise insuffisante de la lecture	Sociale	15%	–
<b>5 – Égalité entre les sexes – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</b>				
	27. Écart salarial entre les femmes et les hommes	Sociale	0%	–
	28. Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales	Sociale	↘	○
	29. Femmes parlementaires	Sociale	50%	–
<b>6 – Eau propre et assainissement – Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</b>				
	30. Nitrates dans les eaux de rivière	Environnementale	↘	+
	31. Nitrates dans les eaux souterraines	Environnementale	↘	○
	32. Consommation d'eau	Environnementale	20%	+
<b>7 – Énergie propre et d'un coût abordable – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</b>				
	34. Logements sans chauffage adéquat <sup>SILC</sup>	Sociale	0%	–
	35. Énergies renouvelables <sup>PROJ</sup>	Environnementale	17,5%	+
	37. Productivité de l'énergie	Économique	11,2 € <sub>2010</sub> / kg eq. pétrole	–
<b>8 – Travail décent et croissance économique – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b>				
	40. Taux de chômage	Sociale	↘	○
	42. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Sociale	8,2%	+
	43. Accidents du travail mortels	Sociale	↘	○
<b>9 – Industrie, innovation et infrastructure – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b>				
	44. Transport de personnes en voiture <sup>PROJ</sup>	Économique	67,4%	–
	45. Transport de marchandises par la route <sup>PROJ</sup>	Économique	63,7%	–
	48. Recherche et développement	Économique	3% PIB	+
<b>10 – Inégalités réduites – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</b>				
	50. Risque de pauvreté <sup>SILC</sup>	Sociale	↘	–
	51. Intensité du risque de pauvreté <sup>SILC</sup>	Sociale	↘	○
	52. Inégalités de revenu: indice de Gini <sup>SILC</sup>	Sociale	↗/↘	+

SDG	Indicateur	Composante	Objectif	Évaluation
<b>11 – Villes et communautés durables – <i>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</i></b>				
	54. Logement inadéquat <sup>SILC</sup>	Sociale	0%	–
	55. Exposition aux particules fines	Environnementale	10 µg PM <sub>2,5</sub> /m <sup>3</sup>	+
	57. Pollution sonore <sup>SILC</sup>	Environnementale	↘	+
<b>12 – Consommation et production responsables – <i>Établir des modes de consommation et de production durables</i></b>				
	58. Consommation intérieure de matières	Économique	↘	+
	59. Déchets dangereux	Environnementale	↘	0
	60. Recyclage des déchets	Économique	↗	0
<b>13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – <i>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i></b>				
	63. Émissions de gaz à effet de serre non-ETS <sup>PROJ</sup>	Environnementale	51,8 Mt CO <sub>2</sub> -eq.	+
	64. Victimes de catastrophes naturelles	Sociale	1,97 par 100.000	0
	65. Contribution au fonds climat international	Gouvernance	↗	0
<b>14 – Vie aquatique – <i>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</i></b>				
	66. Pollution aux hydrocarbures	Environnementale	0	+
	67. Pêche durable	Environnementale	100%	–
	68. Surface marine en zone Natura 2000	Environnementale	10%	+
<b>15 – Vie terrestre – <i>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i></b>				
	69. Surface terrestre en zone Natura 2000	Environnementale	↗	+
	70. Forêts avec le label FSC ou PEFC	Environnementale	↗	+
	71. Populations d'oiseaux des champs	Environnementale	↗	–
<b>16 – Paix, justice et institutions efficaces – <i>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</i></b>				
	76. Sentiment de sécurité dans l'espace public	Sociale	↗	+
	77. Indice de perception de corruption	Gouvernance	↗	0
	78. Confiance dans les institutions	Gouvernance	↗	0
<b>17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs – <i>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</i></b>				
	79. Aide publique au développement	Gouvernance	0,7% rnb	–
	80. Aide publique au développement aux pays les moins avancés	Gouvernance	50% aide	–
	82. Dette publique <sup>PROJ</sup>	Économique	↘	–

SILC Huit indicateurs de l'enquête sur le revenu et les conditions de vie de l'Union européenne (*Statistics on Income and Living Conditions*). La pandémie de Covid-19 ayant eu un impact sur la collecte des données en 2020, ces données n'ont pas été utilisées pour calculer et évaluer la tendance à long terme.




PROJ Cinq indicateurs évalués sur la base de projections existantes.

### 2.1.5. Rupture de tendance nécessaire pour réaliser les SDG

Si les tendances actuelles se poursuivent jusqu'en 2030, la Belgique atteindra peu de SDG. C'est ce qui ressort de l'évaluation de la tendance de 51 indicateurs vers les SDG.

Notre pays est en voie d'atteindre les objectifs pour seulement 18 indicateurs sur les 51. Dans 18 autres cas, les objectifs ne seront pas atteints. Pour les 15 derniers indicateurs, la tendance est indéterminée (voir tableau 3). Sur les 25 indicateurs assortis d'une cible, 9 sont en bonne voie d'atteindre leur objectif; 15 autres évoluent défavorablement. Sur les 26 indicateurs avec seulement une direction souhaitée, 9 évoluent dans cette direction tandis que la tendance reste indéterminée pour les 14 autres. Pour atteindre les SDG d'ici 2030, une rupture de tendance s'impose donc, ce qui exige des efforts supplémentaires et de nouvelles politiques.

**Tableau 3 Bilan 2021 du progrès de la Belgique vers les SDG: résumé**

RÉSULTAT	ÉVALUATION DE LA TENDANCE		TOTAL
	vers l'objectif chiffré	dans la direction souhaitée	
 Favorable	9	9	18
 Impossible / Indéterminé	1	14	15
 Défavorable	15	3	18
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>51</b>

Ces résultats basés sur les données de 2021 ne diffèrent guère de ceux des évaluations de 2019, 2017, voire même antérieures. Ce n'est pas si surprenant. Après tout, le développement durable concerne les changements à long terme et les bilans évaluent donc les tendances à long terme depuis 2000. L'ajout d'une ou deux observations à une série chronologique dans le cadre d'une nouvelle évaluation conduit rarement à un changement du résultat de l'évaluation. Par conséquent, les évaluations successives débouchent sur (plus ou moins) les mêmes résultats, qui donnent lieu à chaque fois (plus ou moins) aux mêmes conclusions et messages: il reste un chemin considérable à parcourir pour réaliser les SDG et de nombreux efforts supplémentaires s'imposent.

**Résultats de l'évaluation selon quatre composantes.** Un bilan sur la base de trois indicateurs par SDG étant insuffisant pour une évaluation au niveau des SDG, les 51 indicateurs sont également regroupés différemment. Classés selon les quatre composantes du développement durable il y a 23 indicateurs sociaux, 16 environnementaux, 7 économiques et 5 liés à la gouvernance (voir tableau 2 et tableau 4). Les résultats sont surtout bons pour les indicateurs environnementaux: pas moins de 12 indicateurs sur 16 ont une évaluation favorable. Il s'agit par exemple de la *Surface en agriculture biologique* (i09), de l'*Exposition aux particules fines* (i55) et de la *Pollution aux hydrocarbures* (i66). D'autres indicateurs environnementaux sont évalués défavorablement, par exemple la *Pêche durable* (i67) et les *Populations d'oiseaux des champs* (i71).



Tableau 4 Bilan 2021 des progrès de la Belgique vers les SDG: résultats de l'évaluation par composante du développement durable et par type d'objectif

RÉSULTAT	+			0			-			TOTAL GÉNÉRAL
	cible	direction	total	cible	direction	total	cible	direction	total	
<b>COMPOSANTE</b>										
<b>Social</b>	2	2	4	1	8	9	9	1	10	<b>23</b>
<b>Environnement</b>	6	6	12	0	2	2	1	1	2	<b>16</b>
<b>Économique</b>	1	1	2	0	1	1	3	1	4	<b>7</b>
<b>Gouvernance</b>	0	0	0	0	3	3	2	0	2	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>51</b>

S'agissant des indicateurs de la composante sociale, 10 évaluations sont défavorables, 4 sont favorables et 9 sont indéterminées. L'évaluation est favorable pour les indicateurs *Fumeurs quotidiens* (i22), *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* (i42), *Inégalités de revenu: Indice de Gini* (i52) et *Sentiment de sécurité dans l'espace public* (i76). Les indicateurs *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01), *Décès prématurés dus aux maladies chroniques* (i15) et *Maîtrise insuffisante de la lecture* (i26), par exemple, évoluent défavorablement.

Le bilan contient trop peu d'indicateurs sur les composantes économiques et de gouvernance pour pouvoir tirer des conclusions générales. Pour ces indicateurs, les résultats sont mitigés. Quelques exemples: les tendances de la *Recherche et développement* (i48) et de la *Consommation intérieure de matières* (i58) évoluent favorablement; la *Productivité de l'énergie* (i37) et l'*Aide publique au développement* (i79) évoluent défavorablement.

## 2.2. Indicateurs des SDG: position internationale actuelle

Le *Rapport fédéral sur le développement durable 2022* présente une vue d'ensemble de la position internationale actuelle de la Belgique, déterminée sur la base de 72 indicateurs relatifs aux SDG. Le rapport compare, par le biais de 72 graphiques, la position de la Belgique, pour l'année la plus récente, avec celle des autres pays de l'Union européenne, de la moyenne de l'UE et de trois pays voisins, soit l'Allemagne, la France et les Pays-Bas (voir 2.2.1). Cette comparaison internationale livre une image contrastée de la Belgique (voir 2.2.2). Pour 22 des 60 indicateurs pour lesquels des données européennes sont disponibles, la Belgique se situe dans le groupe avec les meilleures performances, pour 23 dans le groupe avec des performances moyennes, et pour 15 dans le groupe qui a les moins bonnes performances.

### 2.2.1. Vue d'ensemble en 72 graphiques

Depuis 2017, les rapports sur les indicateurs complémentaires et le site web [indicators.be](http://indicators.be) présentent une comparaison internationale partielle de la position de la Belgique en matière de développement durable (voir point a). Le présent rapport sur le développement durable rend cette comparaison internationale plus accessible avec, pour la première fois, une vue d'ensemble pour 72 indicateurs au moyen de graphiques (voir b et c).

**a. Comparaison internationale dans les rapports et sur [indicators.be](http://indicators.be)**

À partir de 2017, les chiffres des indicateurs complémentaires au PIB pour la Belgique ont été comparés à la moyenne de l'UE ou avec les trois pays voisins (ICN/BFP, 2017). Les rapports annuels consacrés à ces indicateurs contiennent des graphiques, des tableaux présentant quelques chiffres clés et une courte section sur la "comparaison internationale". Ces informations ont été présentées pour chaque indicateur et les graphiques et la section de texte ont également été repris sur le site web [indicators.be](http://indicators.be). En 2022, le rapport sur les indicateurs complémentaires a été remanié et s'intitule désormais *Indicateurs de développement durable* (ICN/BFP, 2022). Les informations sur les différents indicateurs, et notamment la comparaison internationale, ne figurent plus dans le rapport allégé. Ces informations sont néanmoins toujours disponibles sur le site web [indicators.be](http://indicators.be).

Le *Rapport fédéral sur le développement durable 2022* vise à rendre la comparaison internationale à nouveau plus visible et plus facilement accessible au public intéressé. En outre, ce rapport présente pour la première fois une vue d'ensemble de la position internationale de la Belgique pour l'ensemble des indicateurs et pas seulement une comparaison internationale pour les indicateurs individuels. L'intention est d'inclure cette vue d'ensemble dans les rapports annuels sur les indicateurs de développement durable à partir de 2023. Les informations sur les indicateurs individuels restent disponibles sur le site web [indicators.be](http://indicators.be).

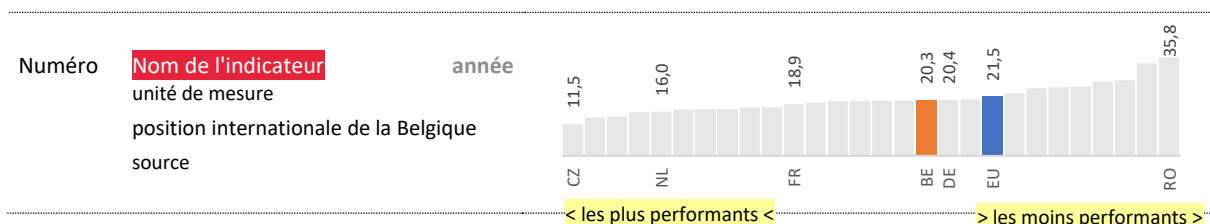
**b. Méthode**

Le *Rapport fédéral sur le développement durable 2022* présente la position internationale de la Belgique en 72 graphiques. Ceux-ci montrent, pour chacun des 72 indicateurs, en fonction des informations disponibles, où se positionne la Belgique dans l'Union européenne ou parmi trois pays voisins, soit l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. Ensemble, ces 72 graphiques brossent le portrait de la position internationale de la Belgique.

La comparaison internationale est un instantané de l'année la plus récente pour laquelle des données suffisantes sont disponibles. L'évolution de la position de la Belgique dans le temps n'est pas examinée ici.

L'analyse est purement quantitative. Les chiffres sont donnés pour la Belgique et d'autres pays. Les différences entre la Belgique et d'autres pays sont constatées, mais elles ne sont pas expliquées.

Chaque indicateur est présenté comme suit.



Dans les graphiques, les pays sont classés des plus performants à gauche aux moins performants à droite. Les termes "les plus performants" et "les moins performants", et "mieux" et "moins bien" sont utilisés ici pour évaluer la position internationale de la Belgique par rapport aux autres pays de l'UE, à

la moyenne de l'UE et aux trois pays voisins. Cette évaluation est cohérente avec les objectifs politiques associés à presque tous les indicateurs. L'utilisation de ces termes est également cohérente avec les précédents rapports et le site web [indicators.be](http://indicators.be), lesquels situent la Belgique dans une répartition des pays de l'UE en trois groupes de taille égale: la Belgique appartient soit au groupe avec les "meilleures performances", soit à celui des "performances moyennes" ou encore à celui des "moins bonnes performances". Ces termes indiquent clairement quelle est la position préférable. Des termes comme "supérieur" et "inférieur" ne le permettent pas et sont donc inappropriés ici. En effet, dans certains cas, des valeurs plus élevées sont préférables, par exemple en ce qui concerne l'*Espérance de vie* (i11) ou les *Energies renouvelables* (i35). Dans d'autres cas, des valeurs plus faibles sont préférables, par exemple dans le cas des *Décès prématurés dus aux maladies chroniques* (i15) et de la *Dépendance énergétique* (i33).

Tous les pays disponibles sont présentés, mais afin de ne pas surcharger les graphiques, seul un nombre limité de pays sont cités: la Belgique, les trois pays voisins, les pays en première et dernière position et la moyenne de l'UE. Dans les graphiques grisés, la Belgique et l'UE se distinguent également par leurs couleurs orange et bleu. Les pays sont indiqués par les codes à deux lettres suivantes:

AT	Autriche		EU	Union européenne	<	MT	Malte	
BE	Belgique	<	FI	Finlande		NL	Pays-Bas	<
BG	Bulgarie		FR	France	<	PL	Pologne	
CY	Chypre		HR	Croatie		PT	Portugal	
CZ	Tchéquie		HU	Hongrie		RO	Roumanie	
DE	Allemagne	<	IE	Irlande		SE	Suède	
DK	Danemark		IT	Italie		SI	Slovénie	
EE	Estonie		LT	Lituanie		SK	Slovaquie	
EL	Grèce		LU	Luxembourg				
ES	Espagne		LV	Lettonie				

La comparaison internationale est basée sur les chiffres existants publiés par diverses institutions. Les auteurs de ce rapport ont collecté et traité ces chiffres. Pour autant que possible, des chiffres directement exploitables ont été choisis. Toutefois, dans un certain nombre de cas, le Bureau fédéral du Plan a effectué des calculs complémentaires. Eurostat, l'office statistique de l'UE, est la principale source pour la comparaison internationale dans ce rapport. Eurostat travaille en étroite collaboration avec les offices nationaux de statistique – pour la Belgique, il s'agit de Statbel – entre autres pour publier des chiffres comparables entre les États membres de l'UE.

Les données présentées sont celles disponibles au 30 juin 2022.

### c. La position internationale de la Belgique en 72 graphiques

Les 72 indicateurs assortis d'une comparaison internationale sont classés en fonction des 17 SDG. Le nom de chaque indicateur est associé à la couleur du SDG correspondant, qui a été définie au niveau international. Les dix indicateurs qui font partie de l'ensemble belge des indicateurs de suivi des SDG, mais pour lesquels une comparaison internationale fait défaut pour diverses raisons, sont également repris. Pour ces indicateurs, la valeur belge la plus récente est indiquée.



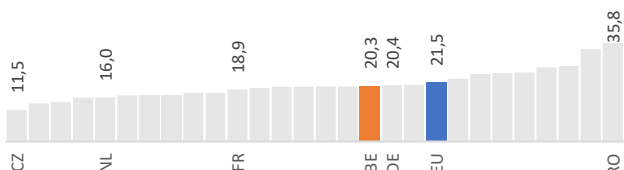
**SDG 1 Pas de pauvreté**

*Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*

**01 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale**

2020

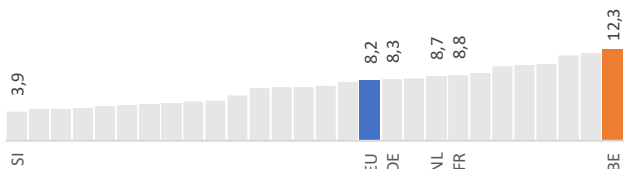
pourcentage de la population  
17<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, ilc\_peps01n



**02 Très faible intensité de travail**

2020

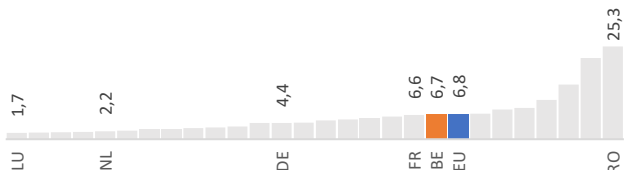
pourcentage de la population en dessous de 65 ans  
27<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
Source: Eurostat, ilc\_lvhl11n



**03 Privation matérielle et sociale sévère**

2020

pourcentage de la population  
20<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, ilc\_mdsl11



**04 Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale**

2020

pourcentage de la population  
Source: SPP Intégration sociale

1,3 | indicateur belge, pas de comparaison internationale

**05 Surendettement des ménages**

2020

pourcentage des 18 ans et plus  
Source: Banque nationale de Belgique

0,8 | indicateur belge, pas de comparaison internationale

**06 Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières**

2020

pourcentage des 16 ans et plus  
22<sup>e</sup> de 26 pays UE, moins bien que la moyenne  
Source: Eurostat, hlth\_silc\_08



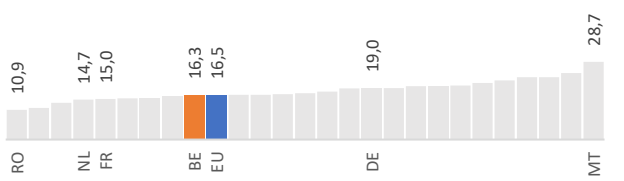
**SDG 2 Faim "zéro"**

*Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable*

**07 Obésité des adultes**

2019

pourcentage des 18 ans et plus  
9<sup>e</sup> de 26 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_02\_10



**08 Consommation de viande**

2020

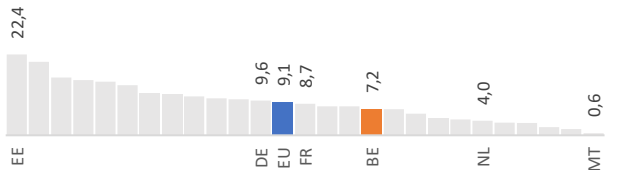
grammes par habitant par jour  
moins bien que la moyenne de l'UE27  
Source: Statbel; OECD-FAO; calculs BFP

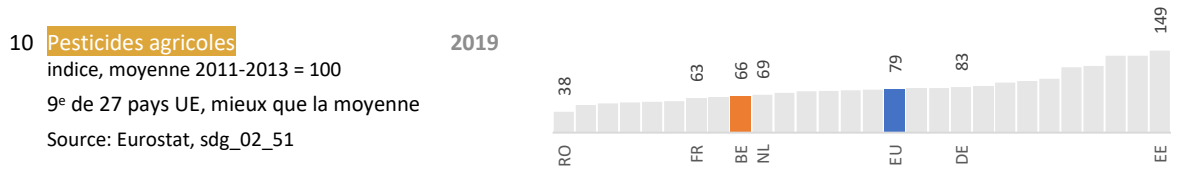


**09 Surface en agriculture biologique**

2020

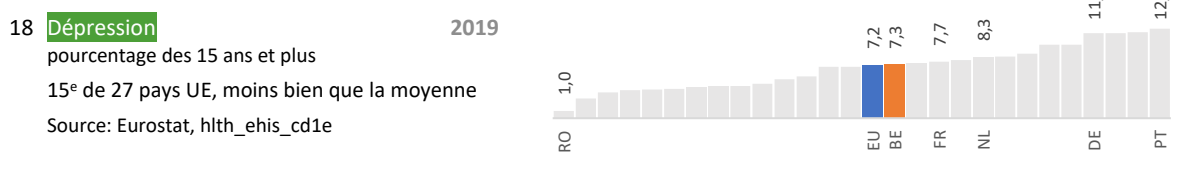
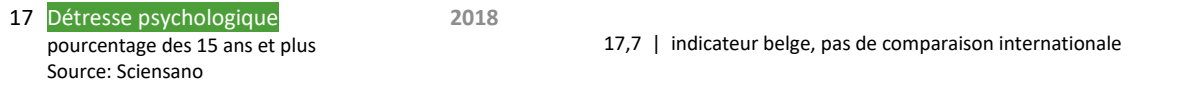
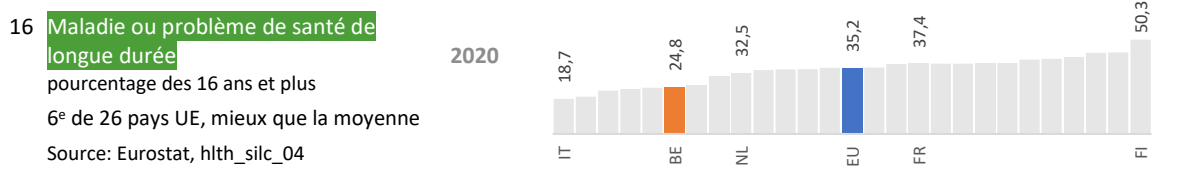
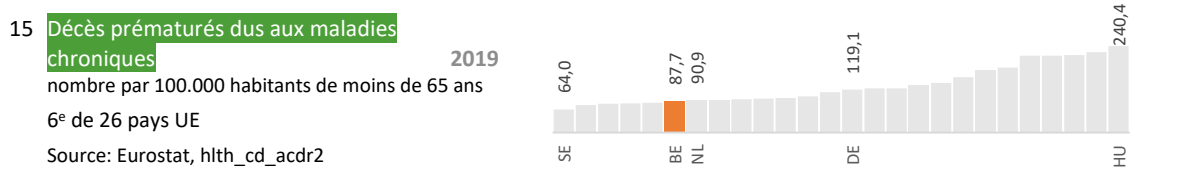
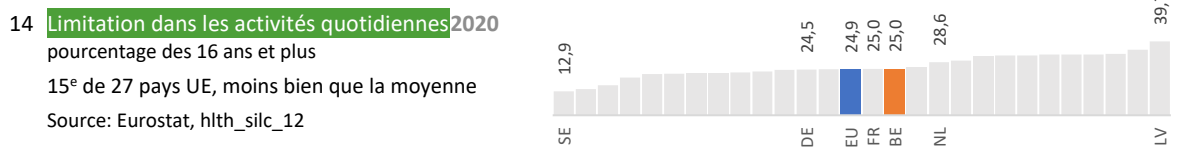
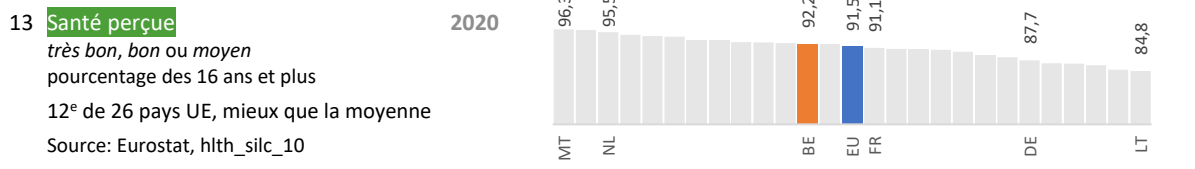
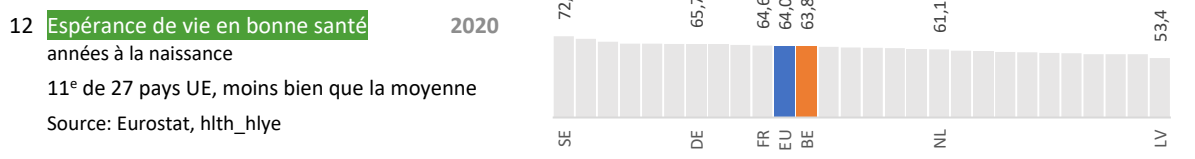
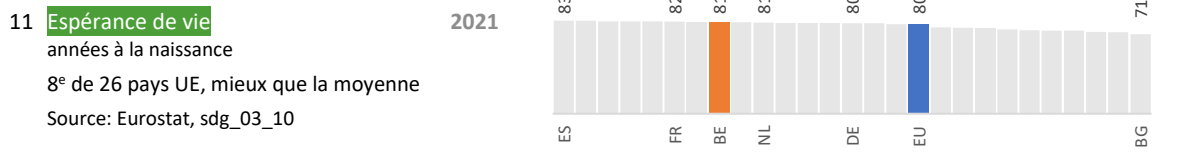
pourcentage de la surface agricole  
16<sup>e</sup> de 26 pays UE, moins bien que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_02\_40



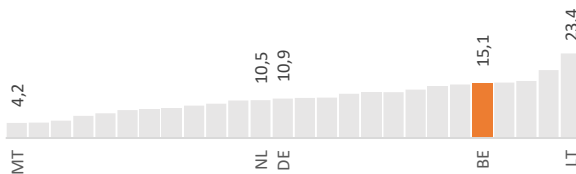


**SDG 3 Bonne santé et bien-être**

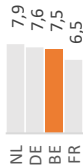
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



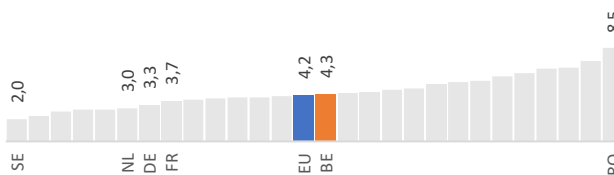
**19 Suicide** 2019  
 nombre par 100.000 habitants  
 22<sup>e</sup> de 26 pays UE  
 Source: Eurostat, hlth\_cd\_acdr2



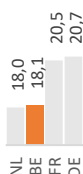
**20 Évaluation de sa propre existence** 2018  
 score sur 10  
 population de 15 ans et plus  
 3<sup>e</sup> comparée à 3 pays voisins  
 Source: European Social Survey



**21 Morts sur les routes** 2020  
 nombre à 30 jours par 100.000 habitants  
 14<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
 Source: Eurostat, sdg\_11\_40



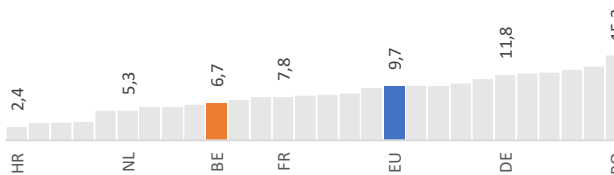
**22 Fumeurs quotidiens** 2015  
 pourcentage des 15 ans et plus, tendances ajustées  
 2<sup>e</sup> comparée à 3 pays voisins  
 Source: WHO



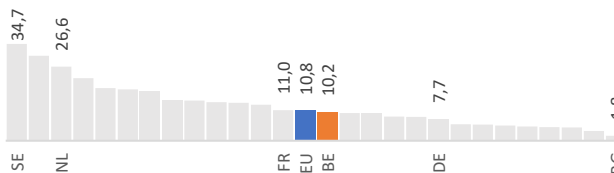
**SDG 4 Éducation de qualité**

*Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*

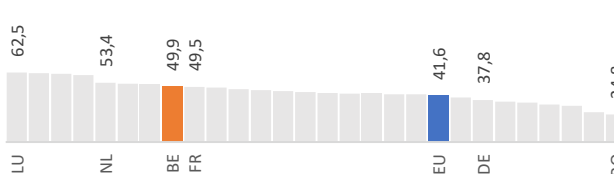
**23 Décrochage scolaire** 2021  
 pourcentage des 18-24 ans  
 10<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: Eurostat, sdg\_04\_10



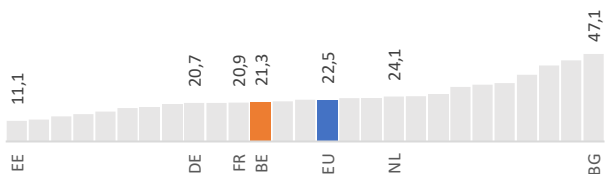
**24 Formation tout au long de la vie** 2021  
 pourcentage des 25-64 ans  
 14<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
 Source: Eurostat, sdg\_04\_60



**25 Diplômés de l'enseignement supérieur** 2021  
 pourcentage des 30-34 ans  
 8<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: Eurostat, edat\_lfse\_03



**26 Maîtrise insuffisante de la lecture** 2018  
 pourcentage de jeunes âgés de 15 ans  
 12<sup>e</sup> de 26 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: Eurostat, sdg\_04\_40



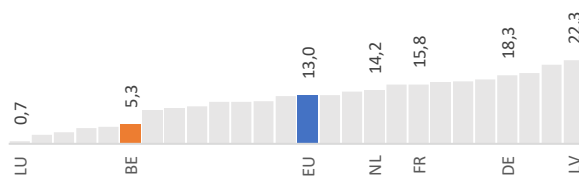


**SDG 5 Égalité entre les sexes**

*Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*

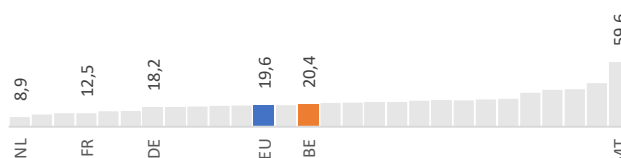
**27 Écart salarial entre les femmes et les hommes** 2020

salaire horaire, pourcentage de différence  
 6<sup>e</sup> de 25 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: Eurostat, sdg\_05\_20



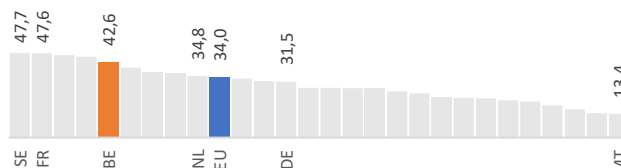
**28 Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales** 2021

pourcentage des inactifs de 15-64 ans  
 13<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
 Source: Eurostat, ifsa\_igar



**29 Femmes parlementaires** 2021

pourcentage des parlements nationaux et régionaux  
 5<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: EIGE

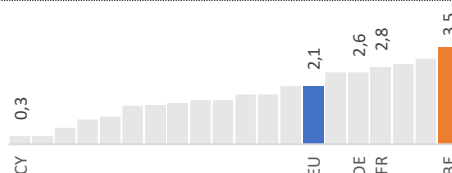


**SDG 6 Eau propre et assainissement**

*Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau*

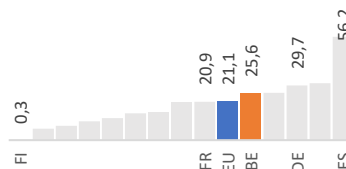
**30 Nitrates dans les eaux de rivière** 2020

milligrammes NO<sub>3</sub>-N par litre  
 19<sup>e</sup> de 19 pays UE, moins bien que la moyenne  
 Source: EEA



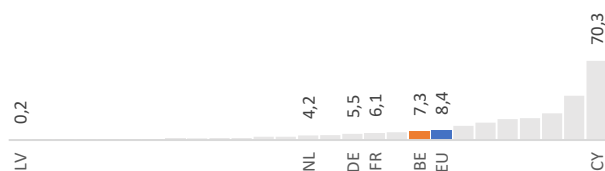
**31 Nitrates dans les eaux souterraines** 2020

milligrammes NO<sub>3</sub>-N par litre  
 10<sup>e</sup> de 14 pays UE, moins bien que la moyenne  
 Source: EEA



**32 Consommation d'eau** 2017

pourcentage des ressources en eaux douces renouvelables  
 19<sup>e</sup> de 26 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: Eurostat, sdg\_06\_60

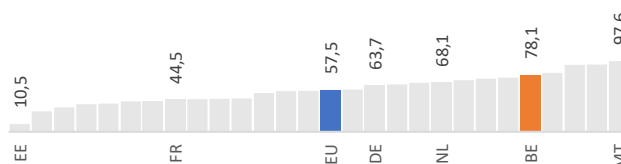


**SDG 7 Énergie propre et d'un coût abordable**

*Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable*

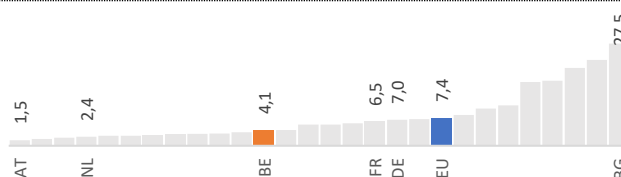
**33 Dépendance énergétique** 2020

pourcentage de la consommation d'énergie  
 23<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
 Source: Eurostat, sdg\_07\_50

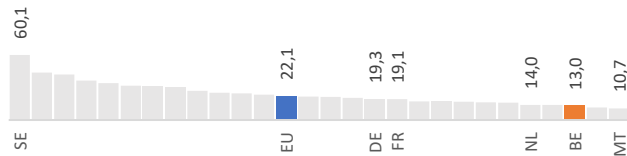


**34 Logements sans chauffage adéquat** 2020

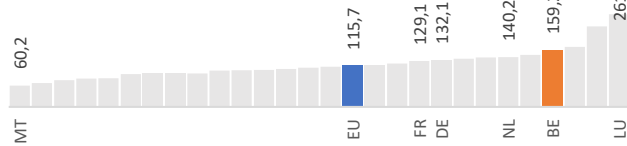
pourcentage de de la population  
 12<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: Eurostat, sdg\_07\_60



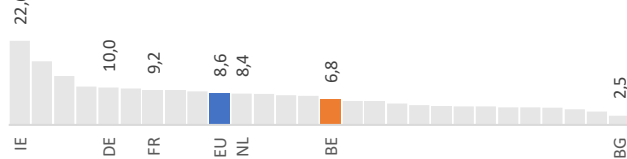
**35 Énergies renouvelables** 2020  
pourcentage de la consommation finale brute d'énergie  
25<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_07\_40



**36 Consommation d'énergie primaire** 2020  
gigajoules par habitant  
24<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_07\_10; calculs BFP



**37 Productivité de l'énergie** 2020  
euros chaînés (2010) par kilogramme d'équivalent pétrole  
14<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_07\_30



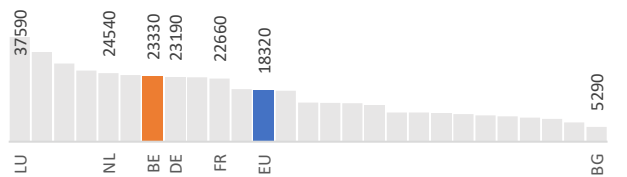
**SDG 8 Travail décent et croissance économique**

*Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*

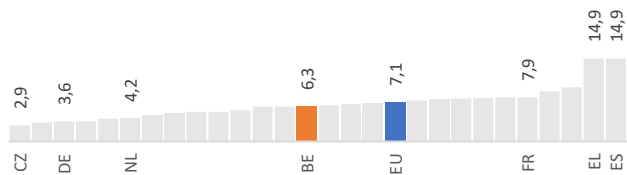
**38 Incapacité de travail de longue durée** 2020  
pourcentage de l'emploi, chômeurs compris  
Source: INAMI, ICN, ONSS

10,7 | indicateur belge, pas de comparaison internationale

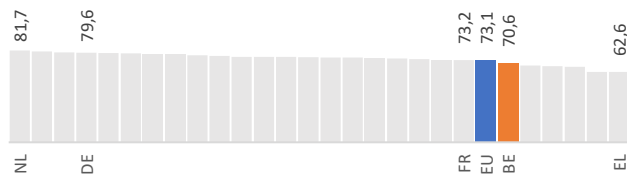
**39 Consommation des ménages** 2021  
euros chaînés (2010) par habitant  
7<sup>e</sup> de 26 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, nama\_10\_pc



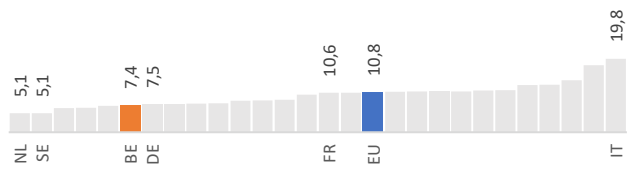
**40 Taux de chômage** 2021  
pourcentage de la population active  
14<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, lfsa\_urgaed



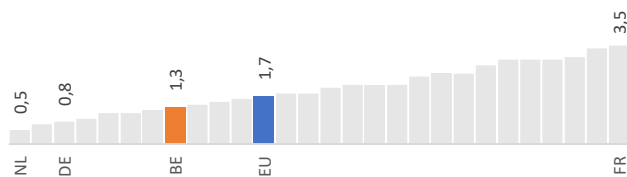
**41 Taux d'emploi** 2021  
pourcentage de la population en âge de travailler (20-64 ans)  
22<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
Source: Eurostat, lfsa\_ergan



**42 Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation** 2021  
pourcentage des 15-24 ans  
6<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, edat\_lfse\_20



**43 Accidents du travail mortels** 2019  
nombre par 100.000 personnes employées  
8<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_08\_60



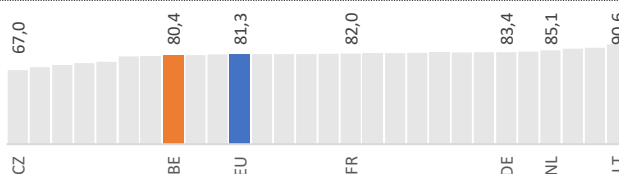




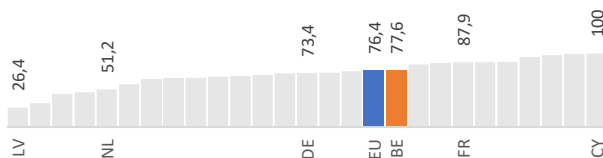
**SDG 9 Industrie, innovation et infrastructure**

*Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation*

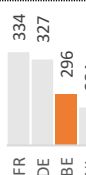
**44 Transport de personnes en voiture** 2019  
pourcentage du trafic en passagers-kilomètres  
8<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Commission européenne



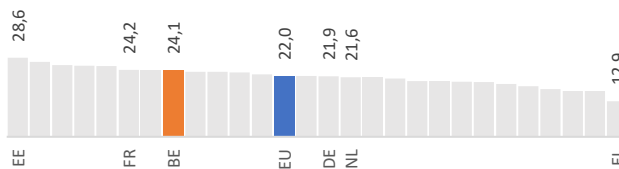
**45 Transport de marchandises par la route** 2019  
pourcentage du trafic en tonnes-kilomètres  
17<sup>e</sup> de 26 pays UE, moins bien que la moyenne  
Source: Commission européenne



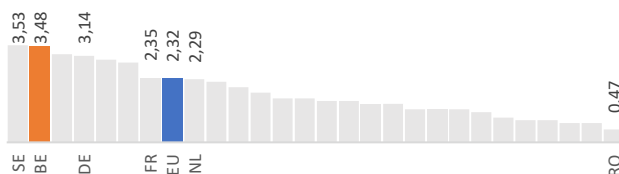
**46 Stock de capital physique** 2020  
pourcentage du produit intérieur brut  
3<sup>e</sup> comparée à 3 pays voisins  
Source: Eurostat, nama\_10\_nfa\_bs; calculs BFP



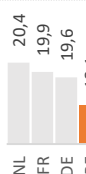
**47 Investissements bruts dans le stock de capital physique** 2021  
pourcentage du produit intérieur brut  
8<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, nama\_10\_an6



**48 Recherche et développement** 2020  
pourcentage du produit intérieur brut  
2<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_09\_10



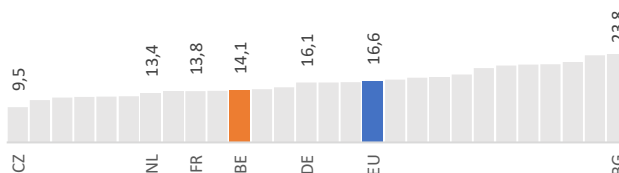
**49 Stock de capital connaissance** 2020  
pourcentage du produit intérieur brut  
4<sup>e</sup> comparée à 3 pays voisins  
Source: Eurostat, nama\_10\_nfa\_bs; calculs BFP



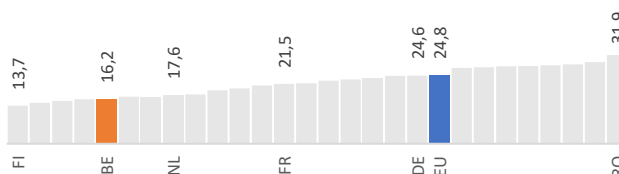
**SDG 10 Inégalités réduites**

*Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre*

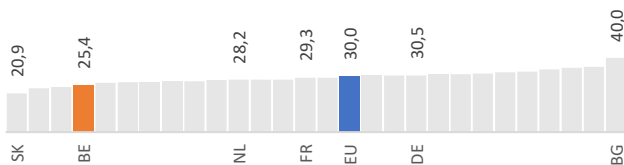
**50 Risque de pauvreté** 2020  
pourcentage de la population  
11<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_01\_20



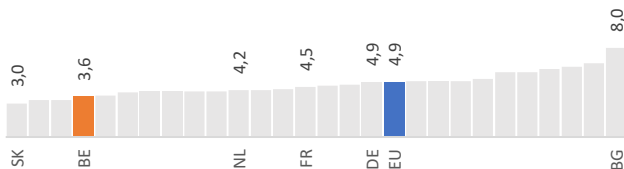
**51 Intensité du risque de pauvreté** 2020  
pourcentage de distance par rapport au seuil de pauvreté  
5<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_10\_30



52 **Inégalités de revenu: indice de Gini** 2020  
 échelle 0-100  
 4<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: Eurostat, ilc\_di12



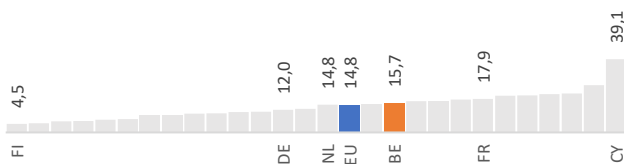
53 **Inégalités de revenu: S80/S20** 2020  
 rapport interquintile  
 4<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: Eurostat, sdg\_10\_41



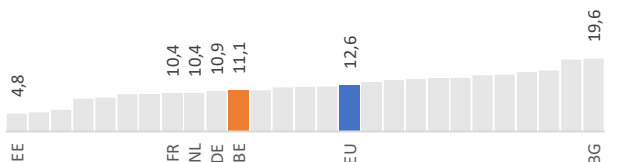
**SDG 11 Villes et communautés durables**

*Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*

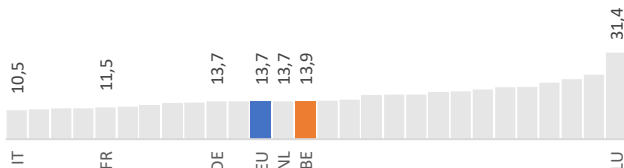
54 **Logement inadéquat** 2020  
 pourcentage de la population  
 17<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
 Source: Eurostat, ilc\_mdho01



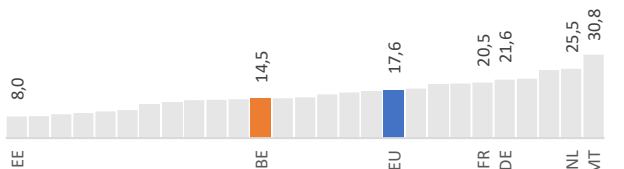
55 **Exposition aux particules fines** 2019  
 microgrammes PM<sub>2,5</sub> par mètre cube  
 11<sup>e</sup> de 26 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: Eurostat, sdg\_11\_50



56 **Émissions d'oxydes d'azote** 2019  
 kilogrammes NO<sub>2</sub> par habitant  
 13<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
 Source: EEA; Eurostat; calculs BFP



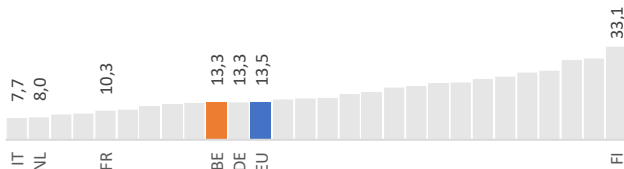
57 **Pollution sonore** 2020  
 pourcentage de la population  
 12<sup>e</sup> de 26 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: Eurostat, sdg\_11\_20



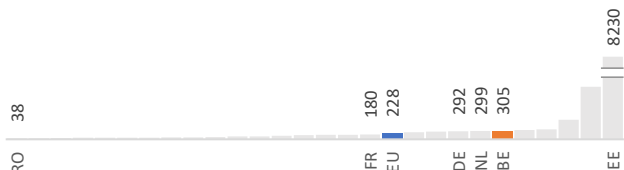
**SDG 12 Consommation et production responsables**

*Établir des modes de consommation et de production durables*

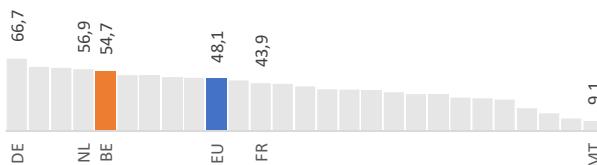
58 **Consommation intérieure de matières** 2020  
 tonnes par habitant  
 10<sup>e</sup> de 27 pays UE, mieux que la moyenne  
 Source: Eurostat, env\_ac\_mfa



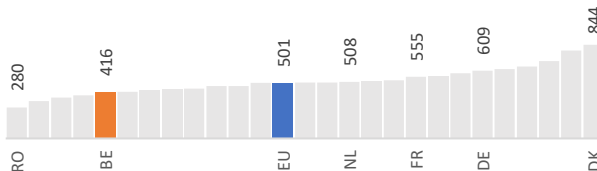
59 **Déchets dangereux** 2018  
 kilogrammes par habitant  
 22<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
 Source: Eurostat, env\_wasgen



**60 Recyclage des déchets** 2019  
pourcentage des déchets municipaux  
5<sup>e</sup> de 26 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_11\_60

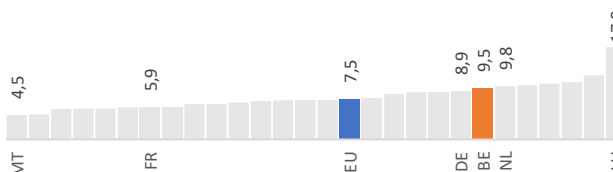


**61 Déchets municipaux** 2019  
kilogrammes par habitant  
5<sup>e</sup> de 26 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, env\_wasmun

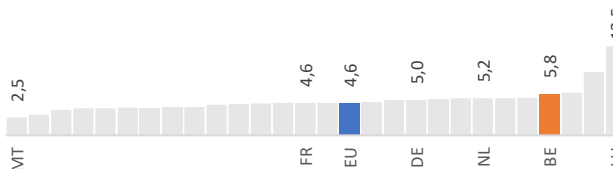


**SDG 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**  
*Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*

**62 Émissions de gaz à effet de serre** 2020  
tonnes CO<sub>2</sub> équivalent par habitant  
21<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_13\_10; calculs BFP



**63 Émissions de gaz à effet de serre non-ETS** 2020  
tonnes CO<sub>2</sub> équivalent par habitant  
24<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
Source: Eurostat, env\_air\_esd; calculs BFP



**64 Victimes de catastrophes naturelles** 2020  
nombre par 100.000 personnes  
Source: CRED EM-DAT; calculs BFP

12,6 | comparaison internationale pas présentée, indicateur trop erratique

**65 Contribution au fonds climat international** 2020  
millions d'euros  
Source: Commission nationale Climat; Eurostat, sdg\_13\_50

119,3 | comparaison internationale pas pertinente, car contenu différent



**SDG 14 Vie aquatique**  
*Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*

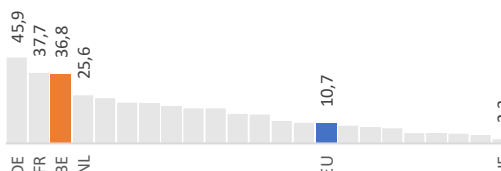
**66 Pollution aux hydrocarbures** 2021  
nombre par 100 heures de vol  
Source: IRSNB UGMM

0 | indicateur belge, pas de comparaison internationale

**67 Pêche durable** 2020  
pourcentage d'espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable  
Source: ICES; calculs BFP

53,3 | comparaison internationale indisponible

**68 Surface marine en zone Natura 2000** 2019  
pourcentage de la surface marine  
3<sup>e</sup> de 22 pays UE, mieux que la moyenne  
Source: Eurostat, sdg\_14\_10

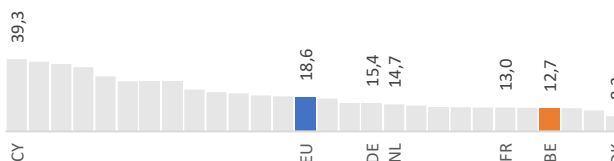




**SDG 15 Vie terrestre**

*Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité*

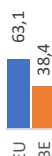
69 **Surface terrestre en zone Natura 2000** 2021  
pourcentage de la surface terrestre  
24<sup>e</sup> de 27 pays UE, moins bien que la moyenne  
Source: EEA



70 **Forêts avec le label FSC ou PEFC** 2021  
pourcentage de la surface forestière  
Source: FSC; PEFC; calculs BFP

53,6 | comparaison internationale indisponible pour les deux labels ensemble

71 **Populations d'oiseaux des champs** 2020  
indice 1990 = 100  
moins bien que la moyenne de l'UE27  
Source: INBO; Natagora; SPWARNE-DEMNA; Eurostat, sdg\_15\_60



72 **Surface bâtie** 2020  
pourcentage de la surface continentale  
Source: Statbel; calculs BFP

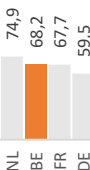
21,6 | comparaison internationale indisponible



**SDG 16 Paix, justice et institutions efficaces**

*Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous*

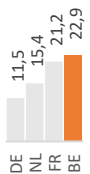
73 **Contacts avec amis et famille** 2018  
*au moins une fois par semaine*  
pourcentage des 15 ans et plus  
2<sup>e</sup> comparée à 3 pays voisins  
Source: European Social Survey



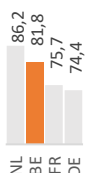
74 **Confiance généralisée** 2018  
score de minimum 6 sur 10  
pourcentage des 15 ans et plus  
3<sup>e</sup> comparée à 3 pays voisins  
Source: European Social Survey

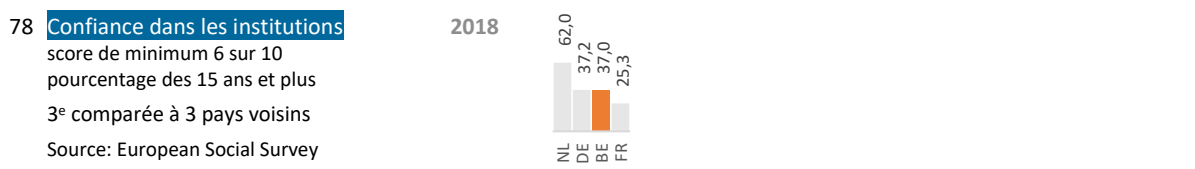
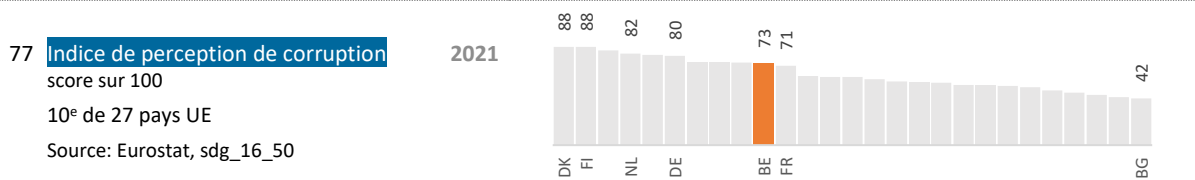


75 **Victimes de cambriolage ou d'agression** 2018  
pourcentage des 15 ans et plus  
4<sup>e</sup> comparée à 3 pays voisins  
Source: European Social Survey

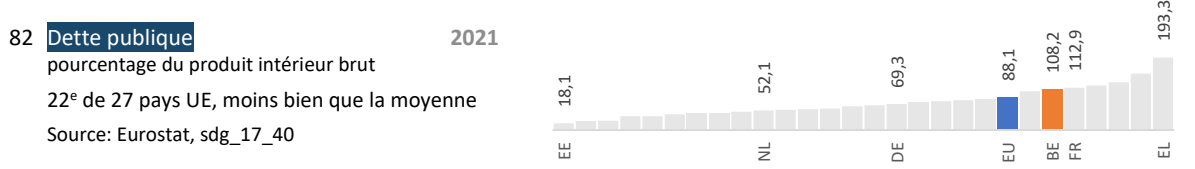
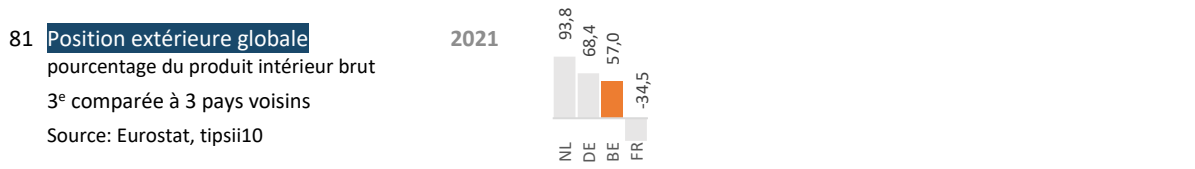
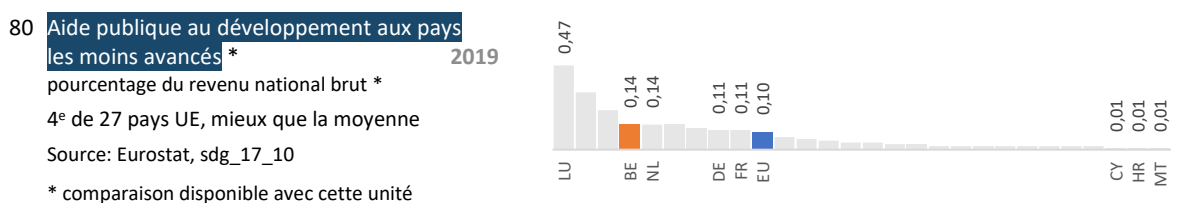
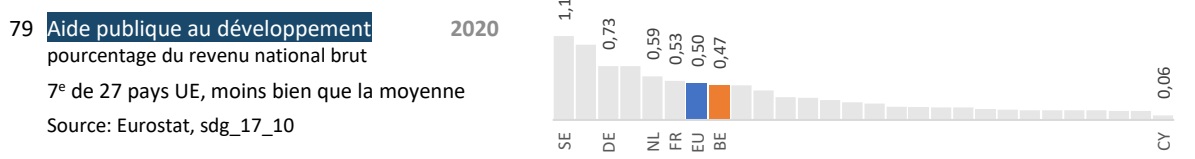


76 **Sentiment de sécurité dans l'espace public** 2018  
*tout à fait en sécurité et en sécurité*  
pourcentage des 15 ans et plus  
2<sup>e</sup> comparée à 3 pays voisins  
Source: European Social Survey





**SDG 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs**  
*Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser*



## 2.2.2. La position internationale de la Belgique: un état des lieux mitigé

Les 72 graphiques sur la position internationale de la Belgique brossent un tableau contrasté. Ce résultat n'est pas vraiment surprenant car il concerne un grand nombre d'indicateurs qui couvrent de nombreux domaines différents. Les résultats sont résumés en deux points: d'abord un décompte des résultats pour l'ensemble des indicateurs (voir a), ensuite des exemples de différents résultats dans différents domaines (voir b).

### a. Les positions belges classées et comptées

Les indicateurs faisant l'objet d'une comparaison internationale et les résultats de cette comparaison peuvent être classés et comptés de plusieurs manières.

**L'UE et trois pays voisins.** Sur les 72 indicateurs, 62 sont comparés aux autres pays de l'UE et/ou à la moyenne de l'UE. Dix indicateurs ne peuvent être comparés qu'avec les trois pays voisins. L'ensemble des 82 indicateurs SDG belges inclut également dix indicateurs pour lesquels aucune comparaison n'est présentée dans la vue d'ensemble.

**Pays de l'UE disponibles.** Parmi les 60 indicateurs comparés aux pays de l'UE, 40 englobent des données pour 27 pays, 16 des données pour 26 pays et 4 indicateurs disposent chacun respectivement de données pour 25, 22, 19 et 14 pays.

**Année la plus récente.** Parmi les 72 indicateurs présentant une comparaison internationale, l'année la plus récente couverte est 2021 pour 15 d'entre eux, 2020 pour 33 autres, 2019 pour 14 indicateurs, 2018 pour 8 autres, 2017 et 2015 pour un indicateur à chaque fois.

**Comparaison de la Belgique avec la moyenne de l'UE.** Sur les 62 indicateurs faisant l'objet d'une comparaison avec l'UE, la Belgique fait mieux que la moyenne de l'UE dans 32 cas et moins bien que la moyenne de l'UE dans 27 cas. Aucune moyenne européenne n'est disponible pour 3 indicateurs.

**Position de la Belgique dans trois groupes de pays de l'UE.** Sur les 60 indicateurs ayant des données sur les pays de l'UE, la Belgique figure 22 fois dans le groupe avec les meilleures performances, 23 fois dans le groupe avec des performances moyennes et 15 fois dans le groupe qui a les moins bonnes performances.

**Comparaison de la Belgique avec trois pays voisins.** Pour les 10 indicateurs qui n'incluent que des données sur la Belgique et ses trois pays voisins, la Belgique ne se classe jamais première, elle arrive trois fois en deuxième position, cinq fois à la troisième et deux fois à la quatrième. La comparaison avec les trois pays voisins peut être élargie car ces pays sont également membres de l'UE. Parmi les 60 indicateurs avec des données sur les pays de l'UE, il y en a néanmoins 5 pour lesquels un des pays voisins fait défaut. Parmi le total de 70 indicateurs incluant une comparaison avec les pays voisins - 65 incluant des données sur les trois pays voisins, 5 sur seulement deux d'entre eux - la Belgique s'est classée première 12 fois, deuxième 14 fois, troisième 26 fois et quatrième 18 fois.

## b. Des domaines différents avec des résultats différents

Les 72 indicateurs proposant une comparaison internationale font partie de l'ensemble des indicateurs SDG belges. A l'instar des 17 SDG, les indicateurs couvrent de nombreux domaines de la société, de l'environnement, de l'économie et de la gouvernance. Les exemples suivants montrent que la Belgique fait parfois mieux que les autres pays de l'UE (répartis en trois groupes) ou que la moyenne de l'UE ou que les trois pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas). Parfois, la Belgique fait moins bien et, dans d'autres cas, ses performances sont moyennes.

Les affirmations sur la position internationale de la Belgique ne portent que sur les années indiquées dans les graphiques et ne consistent qu'en des comparaisons avec d'autres pays. Les noms des domaines sont cohérents avec les SDG et leur présentation suit largement l'ordre des SDG.

**Pauvreté.** Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient des résultats moyens, voire mauvais pour les indicateurs de pauvreté suivants: *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01), *Privation matérielle et sociale sévère* (i03) et *Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières* (i06). La Belgique fait mieux pour le *Risque de pauvreté* (i50) et l'*Intensité du risque de pauvreté* (i51).

**Santé.** Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient de meilleurs résultats pour les indicateurs de santé suivants: l'*Espérance de vie* (i11), les *Décès prématurés dus aux maladies chroniques* (i15) et l'*Obésité des adultes* (i07). La Belgique a des performances moyennes en matière d'*Espérance de vie en bonne santé* (i12) et de *Dépression* (i18). Les résultats de la Belgique sont moins bons pour le *Suicide* (i19).

**Enseignement.** Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient des résultats moyens pour les indicateurs suivants: *Décrochage scolaire* (i23), *Formation tout au long de la vie* (i24) et *Maîtrise insuffisante de la lecture* (i26). En revanche, elle obtient de meilleurs résultats pour les *Diplômés de l'enseignement supérieur* (i25).

**Égalité entre les sexes.** Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique fait partie du groupe avec les meilleures performances en ce qui concerne l'*Ecart salarial entre les femmes et les hommes* (i27) et les *Femmes parlementaires* (i29).

**Pollution et consommation d'eau.** En comparaison avec les autres pays de l'UE, la Belgique obtient de moins bons résultats pour les *Nitrates dans les eaux de rivière* (i30, dernière place sur 19 pays de l'UE), les *Nitrates dans les eaux souterraines* (i31) et la *Consommation d'eau* (i32).

**Énergie et climat.** Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique fait moins bien pour les indicateurs énergétiques suivants: *Dépendance énergétique* (i33), *Energies renouvelables* (i35) et *Consommation d'énergie primaire* (i36). La Belgique a des performances moyennes en matière de *Productivité de l'énergie* (i37). La Belgique obtient également de moins bons résultats pour les *Emissions de gaz à effet de serre* (i62) et les *Emissions de gaz à effet de serre non-ETS* (i63).

**Emploi.** En comparaison avec les autres pays de l'UE, la Belgique obtient des résultats moyens pour le *Taux de chômage* (i40) et de moins bons résultats pour le *Taux d'emploi* (i41). Elle fait mieux pour les *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* (i42) et pour les *Accidents du travail mortels* (i43). La Belgique

occupe la dernière place du classement des 27 pays de l'UE pour l'indicateur de pauvreté *Très faible intensité de travail* (i02).

**Trafic.** Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient de meilleurs résultats pour le *Transport de personnes en voiture* (i44) et des résultats moyens pour le *Transport de marchandises par la route* (i45). De même, ses résultats sont moyens pour l'indicateur de santé *Morts sur les routes* (i21).

**Recherche et développement.** En matière de *Recherche et développement* (i48), la Belgique se classe deuxième parmi les 27 pays de l'UE.

**Inégalités de revenu.** Tant pour l'*Indice de Gini* (i52) que pour le ratio des quintiles *S80/S20* (i53), la Belgique se classe quatrième sur les 27 pays de l'UE.

**Pollution environnementale.** En comparaison avec les autres pays de l'UE, la Belgique a des performances moyennes en ce qui concerne l'*Exposition aux particules fines* (i55), les *Emissions d'oxyde d'azote* (i56) et la *Pollution sonore* (i57).

**Déchets.** Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient de meilleurs résultats pour les *Déchets municipaux* (i61) et les *Recyclage des déchets* (i60). Elle fait moins bien pour les *Déchets dangereux* (i59).

**Protection de l'environnement.** La Belgique se classe au troisième rang des 22 pays de l'UE situés en bordure de mer pour la *Surface marine en zone Natura 2000* (i68), mais seulement au 24<sup>e</sup> rang des 27 pays de l'UE pour la *Surface terrestre des sites Natura 2000* (i69).

**Diversité biologique.** La Belgique obtient de moins bons résultats que la moyenne de l'UE pour l'indicateur de biodiversité *Population d'oiseaux des champs* (i71).

**Vie en société.** Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique a des performances moyennes pour l'*Indice de perception de corruption* (i77). En comparaison avec l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, la Belgique se classe deuxième pour les *Contacts avec amis et famille* (i73) et le *Sentiment de sécurité dans l'espace public* (i76). Par rapport à ces mêmes trois pays, la Belgique se classe troisième pour la *Confiance généralisée* (i74) et la *Confiance dans les institutions* (i78) et quatrième pour les *Victimes de cambriolage ou d'agression* (i75).

**Aide au développement.** Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient de meilleurs résultats pour l'*Aide publique au développement* (i79) et pour l'*Aide publique au développement aux pays les moins avancés* (i80).

**Dettes publiques.** Avec sa *Dettes publiques* (i82), la Belgique se classe 22<sup>e</sup> sur les 27 pays de l'UE.

Enfin, ces résultats appellent une mise en garde. La comparaison internationale fournit des informations intéressantes sur le positionnement et les performances de la Belgique. Mais même si la Belgique fait mieux que d'autres pays pour certains indicateurs, les résultats ne garantissent pas son développement durable et ne sont pas nécessairement suffisants pour atteindre les SDG correspondants d'ici à 2030.



### 3. Réaliser les SDG d'ici 2030: ne laisser personne de côté

*Ne laisser personne de côté* est un principe directeur de l'Agenda 2030 (ONU, 2015, voir 3.1) et du Plan fédéral de développement durable adopté en 2021 (Gouvernement fédéral, 2021). Pour concrétiser ce principe, il est nécessaire d'examiner comment différentes catégories de la population se situent par rapport aux indicateurs de développement durable. Ce chapitre réalise cet exercice pour les femmes et les hommes en évaluant une série d'indicateurs selon trois angles d'analyse (voir 3.2) qui complètent l'analyse des indicateurs pour la population totale, comme repris au chapitre 2. Il examine (1) si les femmes ou les hommes sont dans une position défavorisée, (2) si leurs tendances respectives évoluent dans le sens des SDG et (3) comment évolue l'écart entre les femmes et les hommes. Un tableau synthétique présente les résultats de cette analyse pour chacun des 38 indicateurs pour lesquels des données pour les femmes et les hommes sont disponibles (voir 3.2). Ces indicateurs sont complétés par deux autres indicateurs (*Ecart salarial entre les femmes et les hommes* – i27 - et *Femmes parlementaires* – i29) qui, de par leur définition, mesurent les différences femmes-hommes (voir 3.3).

L'analyse des 38 indicateurs (voir 3.4) montre qu'il y a 10 indicateurs avec une évaluation défavorable pour les femmes ou les hommes. La situation des femmes évolue de manière particulièrement défavorable par rapport à celle des hommes en ce qui concerne la qualité de leur logement et leur intégration sur le marché du travail. Pour les hommes, il s'agit de leur comportement tabagique et de leur intégration scolaire. Pour 17 indicateurs, l'évaluation est indéterminée et/ou défavorable, selon l'angle d'analyse considéré. Pour les 11 autres indicateurs, l'évaluation de la tendance et/ou de l'évolution de la différence entre les femmes et les hommes est plutôt favorable.

Sous réserve de la disponibilité des données statistiques, cette analyse, *Ne laisser personne de côté*, pour les femmes et les hommes pourrait être étendue à d'autres catégories de population. Une telle analyse complète l'évaluation des 82 indicateurs de développement durable, telle que présentée sur le site [site web indicators.be](http://site.web.indicators.be), et plus particulièrement l'évaluation des tendances du bilan de 51 indicateurs de développement durable publié en février 2022 (ICN/BFP, 2022), et adapté dans le présent rapport (voir chapitre 2). Il ressort de ce bilan que la Belgique n'atteindra pas les SDG en 2030 si les tendances actuelles se poursuivent. La nécessité de déployer des efforts supplémentaires et d'adopter d'autres politiques pour que les SDG soient atteints tant pour les femmes que pour les hommes est corroborée par cette analyse.

#### 3.1. Ne laisser personne de côté

Il ne reste plus que huit ans pour réaliser les SDG. Il ne s'agit pas seulement de réaliser les 17 SDG qui se déclinent en 169 sous-objectifs visant une cible définie ou une évolution souhaitée. Il s'agit également de ne laisser personne de côté, principe central de l'Agenda 2030 (ONU, 2015).

L'Agenda 2030 exprime explicitement et sans équivoque le souhait que "*ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société.*" (ONU 2015, §4). Pour y parvenir, il est essentiel pour la prise de décision de disposer d'indicateurs ventilés de qualité, accessibles, actualisés et fiables (ONU 2015, §48).

La mise en œuvre du principe *Ne laisser personne de côté* au niveau national nécessite une approche globale par étapes, dont la première consiste à identifier les personnes laissées pour compte (United Nations System Chief Executives Board for Coordination, 2017 et UN Sustainable Development Group, 2022). Ce chapitre vise à y contribuer, spécifiquement en ce qui concerne les indicateurs de développement durable pour lesquels des données sont disponibles pour les femmes et les hommes. L'obligation légale instaurée en Belgique pour toutes les institutions fédérales de ventiler par sexe les statistiques produites, collectées et commandées dans leur domaine d'action (MB, 2007) ainsi que l'accent mis par les SDG sur ce sujet en lui consacrant un SDG spécifique (à savoir le SDG 5. *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*) justifie ce choix.

L'analyse présentée ici s'appuie également sur des publications antérieures du Bureau fédéral du Plan. En effet, l'édition 2019 de ce rapport mettait déjà l'accent sur l'évolution des indicateurs de développement durable pour différentes catégories de population, principalement ventilés selon le sexe, le revenu, l'âge et le niveau d'éducation (BFP, 2019). Des évolutions divergentes au niveau des écarts entre les femmes et les hommes y étaient constatées. Deux ans plus tard, le *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB* a analysé ces différences de manière systématique sur la base de 32 indicateurs de développement durable (ICN/BFP, 2021). Ce rapport conclut que la situation des femmes sur le marché du travail s'est améliorée, mais que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est de plus en plus difficile pour elles. Les femmes sont davantage confrontées à des situations de pauvreté que les hommes, mais ces derniers souffrent davantage de maladies chroniques, sont plus exposés aux accidents de la route, se suicident et fument davantage. Les dernières évolutions décrites dans le rapport *Indicateurs de développement durable* (ICN/BFP, 2022) le confirment.

Les analyses des différences entre les femmes et les hommes réalisées précédemment l'étaient indépendamment de l'évaluation de la progression des 82 indicateurs de développement durable vers les SDG, en particulier l'évaluation des tendances dans le bilan des 51 indicateurs de développement durable publié en février 2022 et adapté dans ce rapport (voir chapitre 2 et ICN/BFP, 2022). L'analyse ci-après examine, pour 38 indicateurs, si les évolutions pour les femmes et pour les hommes évoluent ou non vers les SDG et comment les différences entre les femmes et les hommes ont évolué dans le temps. Cette analyse fournit de nouveaux enseignements qui complètent l'évaluation des tendances basée sur la méthode développée pour le bilan.

Cette analyse met ainsi en pratique la recommandation des Nations unies visant à mettre en évidence les progrès accomplis vers les SDG de manière innovante, notamment au travers du principe de *Ne laisser personne de côté* (UN Sustainable Development Group, 2022). Elle s'inscrit également dans les priorités du Plan fédéral pour le développement durable, qui consacre un chapitre spécifique à ce principe (voir chapitre 1). Ce plan prévoit également un débat sur le choix des indicateurs de suivi des SDG avec les principaux conseils consultatifs fédéraux au second semestre 2022 en veillant "*à intégrer toutes les ventilations possibles des données (genre, etc.)*." (Gouvernement fédéral, p. 20). Par conséquent, l'analyse qui suit constitue également une contribution substantielle et méthodologique à ce débat.

Bien entendu, cette approche *Ne laisser personne de côté*, qui est proposée ici pour les femmes et les hommes, peut également être appliquée et développée pour d'autres catégories de population, par exemple les personnes peu qualifiées ou les jeunes. Sous réserve de la disponibilité des données

statistiques, le Bureau fédéral du Plan entend réaliser dans le futur d'autres analyses. Ces informations peuvent étayer de manière empirique les mesures politiques qui pourraient s'avérer nécessaires pour améliorer la situation de certaines catégories de population relativement défavorisées.

### 3.2. Méthode: ne laisser personne de côté, mise en lumière sous trois angles

Le site web [indicators.be](http://indicators.be) présente 82 indicateurs de développement durable et examine s'ils évoluent dans la direction des SDG. Il peut s'agir d'une cible ou seulement d'une direction souhaitée (définition voir 2.1.3.a). Sur les 82 indicateurs, 38 peuvent être ventilés par sexe. Ces indicateurs sont liés aux SDG qui couvrent les questions sociales, sociétales et économiques.

Une ventilation femme-homme pourrait en théorie être envisagée pour quelques-uns des 44 indicateurs restants, mais pour l'instant, la méthode de collecte des données de ces indicateurs ne permet pas de distinguer les femmes des hommes. Il y en a de deux types. Premièrement, il existe des indicateurs qui décrivent un aspect du comportement de consommation de la population, notamment les indicateurs relatifs à la *Consommation de viande* (i08) et au *Transport de personnes en voiture* (i44). Il existe ensuite des indicateurs qui permettent de savoir dans quelle mesure la population est concernée par certains événements indésirables ou est exposée à certaines substances nocives. Il s'agit des indicateurs relatifs à l'*Exposition aux particules fines* (i55), aux *Victimes de catastrophes naturelles* (i64) et aux *Victimes de cambriolage ou d'agression* (i75).

Pour la plupart des autres indicateurs, une ventilation femmes-hommes n'est pas pertinente car l'indicateur décrit simplement un aspect de l'état général de l'environnement en Belgique (par exemple, la *Surface marine en zone Natura 2000* - i68 - et les *Nitrates dans les eaux des rivières* - i30) ou de l'économie belge (par exemple, la *Position extérieure globale* - i81 - et la *Dépendance énergétique* - i33). Il convient de noter que certains indicateurs, de par leur définition, mesurent la position relative des femmes et des hommes dans la société, ce qui rend inutile une ventilation par sexe. C'est le cas de l'*Ecart salarial entre les femmes et les hommes* (i27) et de la proportion des *Femmes parlementaires* (i29), qui seront commentés séparément ci-dessous.

Les 38 indicateurs proposant une ventilation femmes-hommes sont évalués sous trois angles d'analyse.

1. **Position femmes-hommes.** Dans un premier temps, l'analyse examine si la position des femmes ou des hommes est plus défavorable (voir 3.4.1).

Pour les indicateurs ayant une cible, la tendance de Hodrick-Prescott et l'extrapolation à 2030 sont utilisées car cette méthode permet de décrire les grandes tendances, indépendamment des fluctuations annuelles. Pour les indicateurs pour lesquels seule une direction souhaitée a été déterminée, l'analyse se fonde sur les chiffres observés.

L'analyse mentionne explicitement s'il y a une alternance au niveau du sexe désavantagé. Lorsque la position femme-homme alterne plusieurs fois au cours de la période considérée, il est supposé ici que cette position est relativement égale au cours de cette période.

2. **Tendance.** Elle examine ensuite si la tendance de la population totale et celle des femmes et des hommes pris séparément est favorable, défavorable ou indéterminée au regard de l'objectif visé (voir

3.4.2). Les évolutions sont analysées sur la base de la méthodologie développée pour les indicateurs de développement durable (voir 2.1.3.b).

Pour les indicateurs associés à une cible, la tendance de Hodrick-Prescott est calculée à partir des observations pour la population totale, pour les femmes et pour les hommes, puis est extrapolée jusqu'en 2030. Pour évaluer la direction du changement d'un indicateur sans cible, le coefficient de corrélation de rang de Spearman est calculé à partir des observations pour la population totale, pour les femmes et pour les hommes.

L'objectif se réfère toujours à la population totale et il est supposé qu'il s'applique directement tant aux femmes qu'aux hommes. En effet, comme indiqué précédemment, *"les objectifs et les cibles doivent être atteints pour toutes les nations et tous les peuples et pour tous les segments de la société."* (UN 2015, §4). Des objectifs visant les femmes et/ou les hommes, compte tenu de la situation de départ spécifique, du niveau d'ambition et des défis à relever pour faire mieux, ne sont pas abordés dans cette analyse, parce qu'aucun n'a été identifié.

3. **Différence femme-homme.** Enfin, l'évolution des écarts entre les femmes et les hommes est examinée (voir 3.4.3). Ici aussi, la tendance de Hodrick-Prescott et son extrapolation à 2030 ont été utilisées pour les indicateurs assortis d'une cible. Pour les indicateurs associés à une direction souhaitée, la tendance est calculée à partir des données du passé.

Les écarts entre les femmes et les hommes peuvent rester stables, s'accroître (divergence) ou se réduire (convergence). Compte tenu de l'ambition des SDG de réduire les inégalités et de ne laisser personne de côté, un écart stable ou qui s'accroît donne une évaluation défavorable. Un écart qui se réduit est évalué favorablement.

S'il ressort de l'analyse des graphiques que les écarts entre les femmes et les hommes n'ont évolué qu'une seule fois de manière sensible, l'évolution est décrite séparément pour les deux périodes. Si les périodes de stabilisation, de convergence ou de divergence alternent de manière répétée, l'évaluation est indéterminée.

Les résultats des analyses précédentes des indicateurs individuels sont commentés à la section 3.3. La section 3.4 présente une analyse globale, dans un premier temps pour chacun des trois angles étudiés (voir 3.4.1, 3.4.2 et 3.4.3) et ensuite dans une perspective transversale (voir 3.4.4). Cette analyse combinée, sous les trois angles, permet d'identifier les indicateurs et les domaines qui méritent une attention particulière dans le cadre de l'approche visant à *Ne laisser personne de côté*.

Les conclusions de cette analyse dépendent évidemment du nombre d'indicateurs pour lesquels des ventilations femmes-hommes sont disponibles. En outre, la significativité des différences entre les données d'échantillon pour les femmes et les hommes n'a pas été étudiée. De même, les séries temporelles sont parfois incomplètes ou interrompues, et les intervalles de temps varient parfois entre les indicateurs. En ce qui concerne spécifiquement les indicateurs basés sur l'enquête SILC (*Statistics on Income and Living Conditions* ou Enquête sur les revenus et les conditions de vie), il convient de noter qu'il y a une rupture de série en 2019 et que la pandémie de Covid-19 a eu un impact sur la collecte des données en 2020 (ICN/BFP, 2022). Tout comme pour le bilan des 51 indicateurs, les tendances à long terme des indicateurs fondés sur des données SILC sont calculées à partir de données disponibles


jusqu'en 2019. Pour les autres indicateurs, la dernière observation se réfère à l'année 2018, 2019 ou 2020, selon la disponibilité des données.

### 3.3. Aperçu commenté

Cette section commente, de manière synthétique et graphique, l'évaluation des tendances des indicateurs présentant des ventilations femmes-hommes. Les indicateurs sont classés en fonction des SDG et chaque indicateur est numéroté selon l'ordre donné sur le site web [indicators.be](http://indicators.be), également reproduit en annexe 5.1. Le SDG auquel l'indicateur se rapporte est indiqué en indice. Il s'agit plus particulièrement des SDG 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11 et 16, qui portent sur des questions sociales, sociétales et économiques. L'appartenance d'un indicateur au bilan des 51 indicateurs de développement durable est également précisée en indice.

Au total 40 indicateurs sont présentés. Pour 38 indicateurs, les données peuvent être ventilées par sexe. Deux indicateurs relevant du SDG 5 mesurent directement la position des femmes et des hommes dans la société: l'*Ecart salarial entre les femmes et les hommes* (i27) et la *proportion de Femmes parlementaires* (i29). Dans un souci d'exhaustivité, ils sont mentionnés ici à titre d'information.

Chaque graphique présente, sur une ligne de temps allant de 2000 à 2030, les observations (population totale, femmes et hommes) et, si une cible est définie à l'horizon 2030, le niveau correspondant, la tendance des observations et l'extrapolation à l'horizon 2030. Si seule une direction souhaitée est définie, une flèche indique cette direction. Le guide de lecture ci-dessous précise brièvement les éléments de ces graphiques.

♀ femmes	♂ hommes	Observations		Tendance et extrapolation
Objectif				total
 cible				femmes
 direction souhaitée				hommes
				total
				femmes
				hommes

Les commentaires des graphiques portent sur les trois angles étudiés dans l'approche *Ne laisser personne de côté*.

- L'évolution de la position des deux sexes l'un par rapport à l'autre, avec les possibilités suivantes:
  - au détriment des femmes,
  - au détriment des hommes,
  - d'abord au détriment de l'un, puis au détriment de l'autre,
  - relative égalité sur la période considérée.
- L'évaluation des tendances par rapport aux objectifs pour la population totale, les femmes et les hommes, avec comme possibilités:
  - favorable pour la population totale, les femmes et les hommes,
  - défavorable pour la population totale, les femmes et les hommes,

- indéterminée pour la population totale, les femmes et les hommes,
- favorable, défavorable, indéterminée ou non pour la population totale, les femmes et/ou les hommes.
- L'évolution de l'écart entre les deux sexes et son évaluation, avec comme possibilités:
  - favorable: l'écart se réduit,
  - défavorable: l'écart reste stable ou se creuse,
  - dans un sens, puis dans l'autre,
  - indéterminée: les périodes de stabilisation, convergence ou divergence se succèdent.



**SDG 1 Pas de pauvreté**

*Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*

**01 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE 2020)\*** BILAN

pourcentage de la population

**Position:** au détriment des femmes

2004: ♀ 22,9 | ♂ 20,3

2018: ♀ 20,9 | ♂ 19

2019: ♀ 20 | ♂ 18,9

**Tendance**

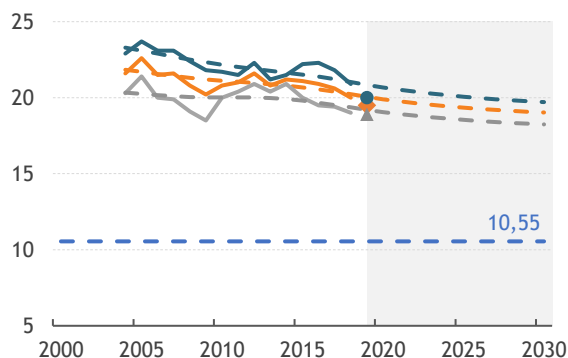
Objectif: 10,55 en 2030

Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Convergence

Evaluation: favorable



Eurostat, ilc\_peps01n, rupture de série: 2019

\* Il s'agit ici de la définition du groupe cible telle que définie dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

**02 Très faible intensité de travail (EU 2020)** BILAN

pourcentage de la population en-dessous de 60 ans

**Position:** au détriment des femmes

2004: ♀ 16,1 | ♂ 13,3

2013: ♀ 14 | ♂ 14

2018: ♀ 13,6 | ♂ 11,7

2019: ♀ 12,9 | ♂ 11,9

**Tendance**

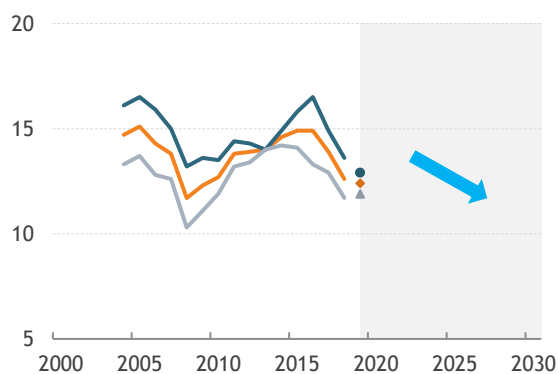
Objectif: diminuer

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

2004-2013: convergence, 2013-2019: divergence

Evaluation: défavorable



Eurostat, ilc\_lvhl11n, rupture de série: 2019

\* Il s'agit de la définition du groupe cible telle que définie dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

**03 Privation matérielle sévère (UE 2020)**

pourcentage de la population

**Position:** relative égalité sur la période considérée

2008-2015: au détriment des femmes (min. 4,7 | max. 6,3) ou des hommes (min. 4,9 | max. 6,3), en alternance

2015-2019: au détriment des femmes

2018: ♀ 5,4 | ♂ 4,6

2019: ♀ 4,5 | ♂ 4,2

**Tendance**

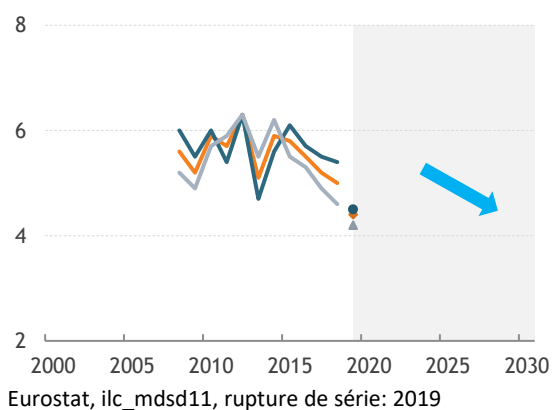
Objectif: diminuer

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



Eurostat, ilc\_mdsc11, rupture de série: 2019

\* Il s'agit de la définition du groupe cible telle que définie dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

04 **Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale**  
milliers de personnes

**Position:** au détriment des femmes

2006: ♀ 46.727 | ♂ 32.051

2020: ♀ 82.641 | ♂ 70.750

**Tendance:**

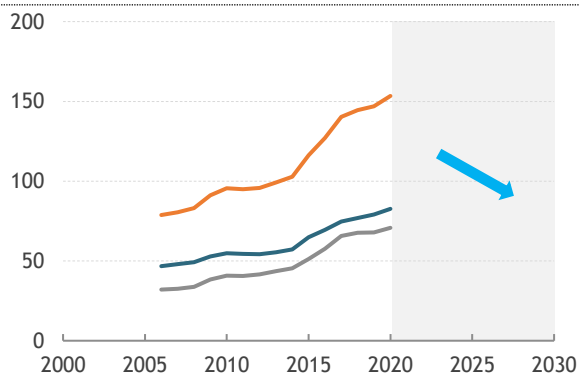
Objectif: diminuer

Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Stable

Evaluation: défavorable



SPP Intégration sociale

05 **Surendettement des ménages** <sup>BILAN</sup>  
personnes avec un règlement de collectif de dettes en pourcentage des 18 ans et plus

**Position:** au détriment des hommes

2007: ♀ 0,67 | ♂ 0,71

2020: ♀ 0,85 | ♂ 0,96

**Tendance**

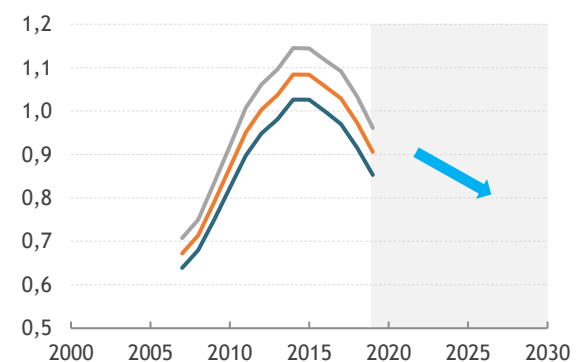
Objectif: diminuer

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Divergence

Evaluation: défavorable



Banque nationale de Belgique

06 **Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières**  
Pourcentage des 16 ans et plus

**Position:** au détriment des femmes

2004: ♀ 1,8 | ♂ 1,1

2018: ♀ 2,0 | ♂ 1,5

2019: ♀ 2,1 | ♂ 1,5

**Tendance**

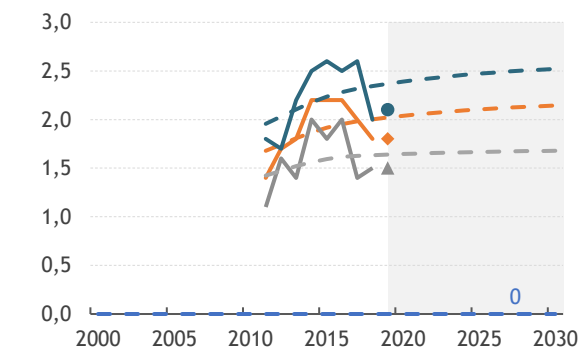
Objectif: 0 en 2030

Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Divergence

Evaluation: défavorable



Eurostat, hlth\_silc\_08, rupture de série: 2019



**SDG 2 Faim "zéro"**

*Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable*

07 **Obésité des adultes** <sup>BILAN</sup>  
pourcentage des 18 ans et plus

**Position:** d'abord au détriment des femmes, ensuite au détriment des hommes

2001-2013: au détriment des femmes

2018: au détriment des hommes (♀ 15 | ♂ 16,7)

**Tendance**

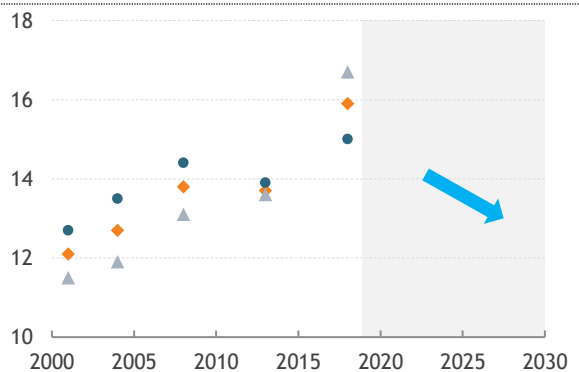
Objectif: diminuer

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

2001-2013: convergence, 2018: divergence

Evaluation: défavorable



Sciensano





**SDG 3 Bonne santé et bien-être**

*Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*

**11** **Espérance de vie**  
années à la naissance

**Position:** au détriment des hommes

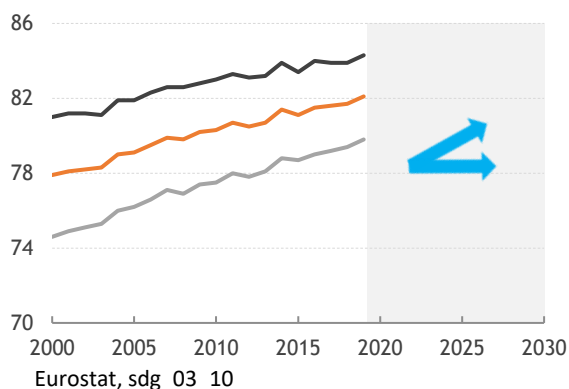
2000: ♀ 81 | ♂ 74,6  
2020: ♀ 83,1 | ♂ 78,6

**Tendance**

Objectif: rester stable ou augmenter  
Evaluation: favorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Convergence  
Evaluation: favorable



**12** **Espérance de vie en bonne santé** <sup>BILAN</sup>  
années à la naissance

**Position:** relative égalité sur la période considérée

2005-2019: au détriment des femmes (min. 62,3 | max. 65) ou des hommes (min. 62,1 | max. 64,4), en alternance

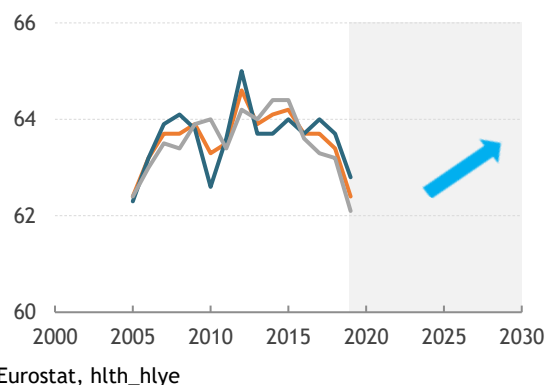
2016-2019: au détriment des hommes  
2019: ♀ 62,8 | ♂ 62,1

**Tendance**

Objectif: augmenter  
Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent  
Evaluation: indéterminé



**13** **Santé perçue**  
pourcentage des 16 ans et plus qui se déclare être dans un état de santé très bon, bon ou moyen

**Position:** au détriment des femmes

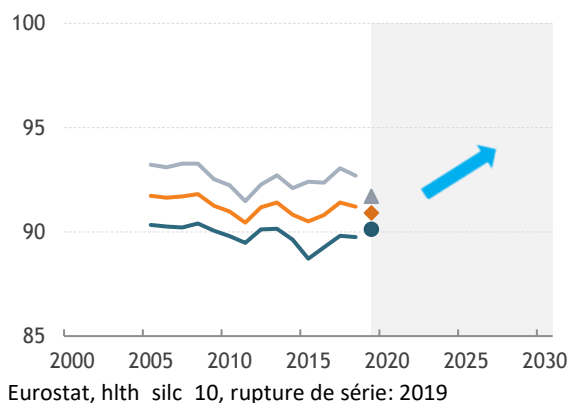
2005: ♀ 90,3 | ♂ 93,2  
2018: ♀ 89,8 | ♂ 92,7  
2019: ♀ 90,1 | ♂ 91,7

**Tendance**

Objectif: augmenter  
Evaluation: défavorable pour total, femmes et indéterminé pour hommes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent  
Evaluation: indéterminé



**14** **Limitation dans les activités quotidiennes**  
pourcentage des 16 ans et plus

**Position:** au détriment des femmes

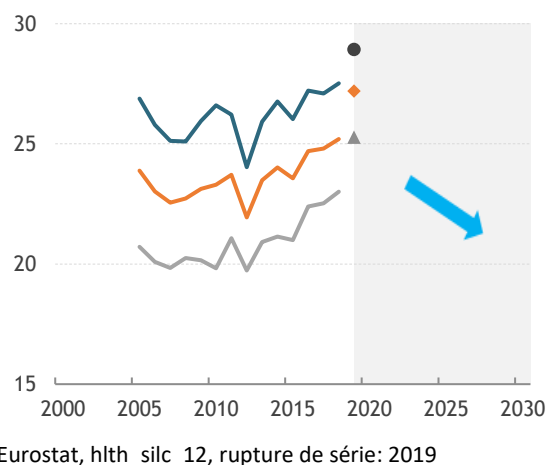
2005: ♀ 26,9 | ♂ 20,7  
2018: ♀ 27,5 | ♂ 23  
2019: ♀ 28,9 | ♂ 25,3

**Tendance**

Objectif: diminuer  
Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent  
Evaluation: indéterminé



15 **Décès prématurés dus aux maladies chroniques**<sup>BILAN</sup>  
taux brut de mortalité pour 100.000 habitants de moins de 65 ans

**Position:** au détriment des hommes

2003: ♀ 91,6 | ♂ 153,5

2019: ♀ 77,9 | ♂ 106

**Tendance**

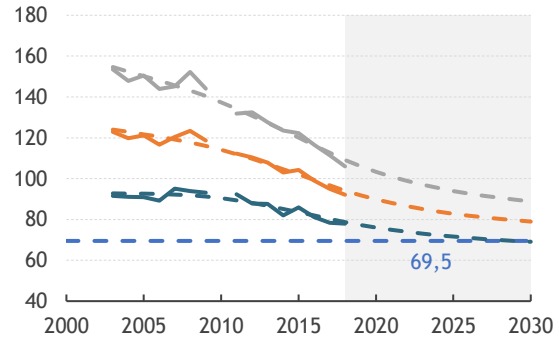
Objectif: 69,5 en 2030

Evaluation: défavorable pour total et hommes, favorable pour femmes

**Ecart femme-homme**

Convergence

Evaluation: favorable



Eurostat, hlth\_cd\_acdr2

16 **Maladie ou problème de santé de longue durée**  
pourcentage des 16 ans et plus

**Position:** au détriment des femmes

2005: ♀ 27,3 | ♂ 22,7

2018: ♀ 26,7 | ♂ 22,8

2019: ♀ 27,1 | ♂ 25,1

**Tendance**

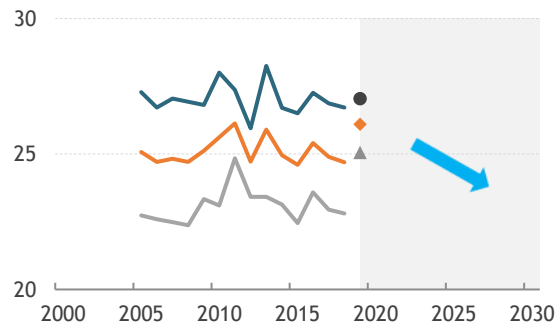
Objectif: diminuer

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



Eurostat, hlth\_silc\_04, rupture de série: 2019

17 **Détresse psychologique**  
pourcentage des 15 ans et plus

**Position:** au détriment des femmes

2001: ♀ 15,7 | ♂ 10,4

2018: ♀ 21,1 | ♂ 14,0

**Tendance**

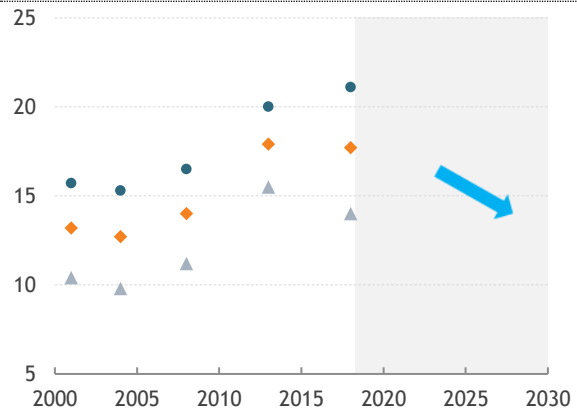
Objectif: diminuer

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



Sciensano

18 **Depression**  
pourcentage des 15 ans et plus

**Position:** au détriment des femmes

2001: ♀ 7,7 | ♂ 4,8

2004: ♀ 7,1 | ♂ 4,6

2018: ♀ 9,1 | ♂ 5,5

**Tendance**

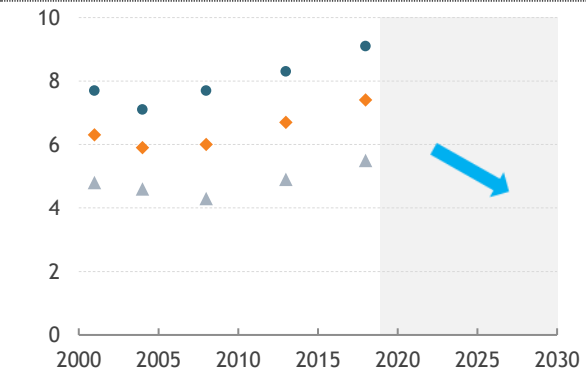
Objectif: diminuer

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

2001-2004: convergence, 2004-2018: divergence

Evaluation: défavorable



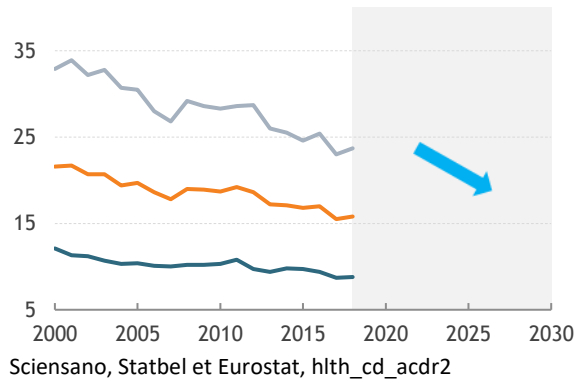
Sciensano

19 **Suicide**  
par 100.000 habitants

**Position:** au détriment des hommes  
2000: ♀ 12,1 | ♂ 32,9  
2018: ♀ 8,8 | ♂ 23,7

**Tendance**  
Objectif: diminuer  
Evaluation: favorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**  
Convergence  
Evaluation: favorable

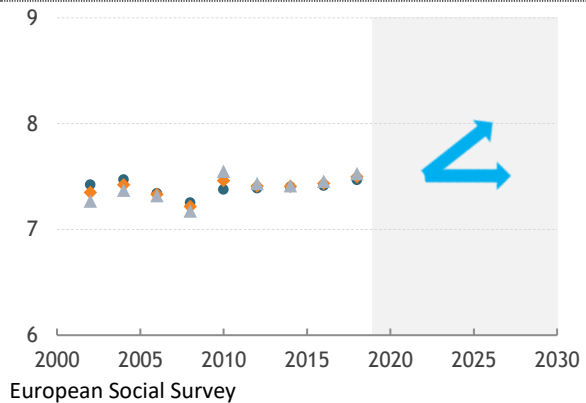


20 **Évaluation de sa propre existence**  
pourcentage des 15 ans et plus

**Position:** relative égalité sur la période considérée

**Tendance**  
Objectif: rester stable ou augmenter  
Evaluation: favorable

**Ecart femme-homme**  
Plusieurs tendances se suivent  
Evaluation: indéterminé

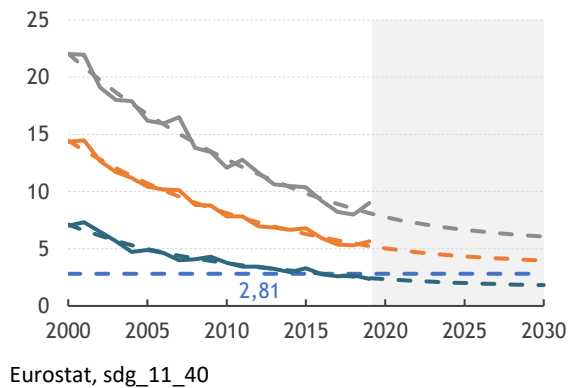


21 **Morts sur les routes**  
nombre de morts à 30 jours par 100.000 habitants

**Position:** au détriment des hommes  
2000: ♀ 7,0 | ♂ 22,0  
2016: ♀ 2,8 | ♂ 9,2  
2019: ♀ 2,4 | ♂ 9,0

**Tendance**  
Objectif: 2,81 en 2030  
Evaluation: défavorable pour total et hommes,  
favorable pour femmes (déjà atteint depuis 2016)

**Ecart femme-homme**  
Convergence  
Evaluation: favorable

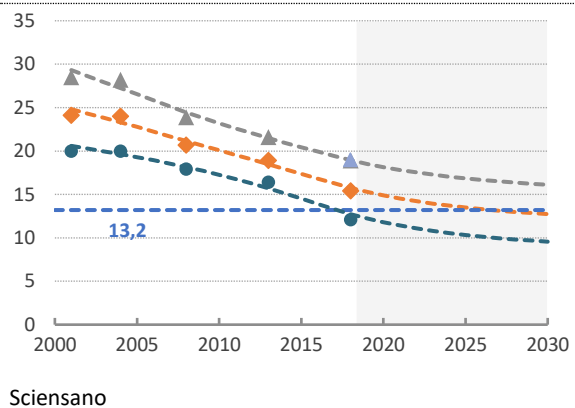


22 **Fumeurs quotidiens**<sup>BILAN</sup>  
pourcentage des 15 ans et plus

**Position:** au détriment des hommes  
2001: ♀ 20,0 | ♂ 28,5  
2018: ♀ 12,1 | ♂ 18,9

**Tendance**  
Objectif: 13,2 en 2030  
Evaluation: favorable pour total et femmes (déjà atteint  
depuis 2018) et défavorable pour hommes

**Ecart femme-homme**  
Stable  
Evaluation: défavorable





**SDG 4 Éducation de qualité**

*Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*

**23 Décrochage scolaire** <sup>BILAN</sup>  
pourcentage des 18-24 ans

**Position:** au détriment des hommes

2000: ♀ 11,0 | ♂ 16,4

2020: ♀ 5,9 | ♂ 10,2

**Tendance**

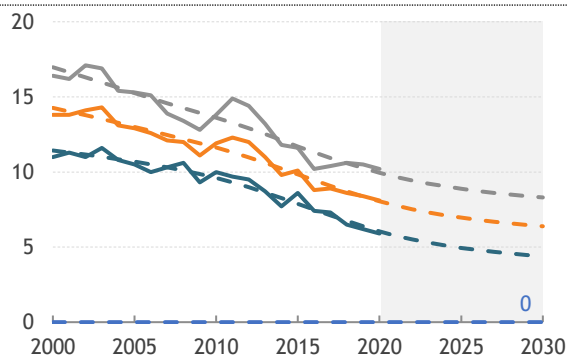
Objectif: 0 in 2030

Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Stable

Evaluation: défavorable



Eurostat, sdg\_04\_10

**24 Formation tout au long de la vie** <sup>BILAN</sup>  
pourcentage des 25-64 ans

**Position:** d'abord au détriment des femmes, puis des hommes

2000-2004: au détriment des femmes

(2000: ♀ 5,7 | ♂ 6,7)

2005-2020: au détriment des hommes

(2020: ♀ 7,7 | ♂ 7,1)

**Tendance**

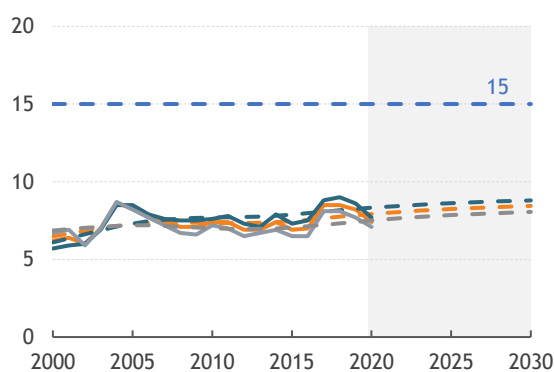
Objectif: 15 en 2030

Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme:**

2000-2004: convergence, 2005-2020: divergence

Evaluation: défavorable



Eurostat, sdg\_04\_60

**25 Diplômés de l'enseignement supérieur**  
pourcentage des 30-34 ans

**Position:** au détriment des hommes

2000: ♀ 37,1 | ♂ 33,3

2020: ♀ 55,5 | ♂ 40,2

**Tendance**

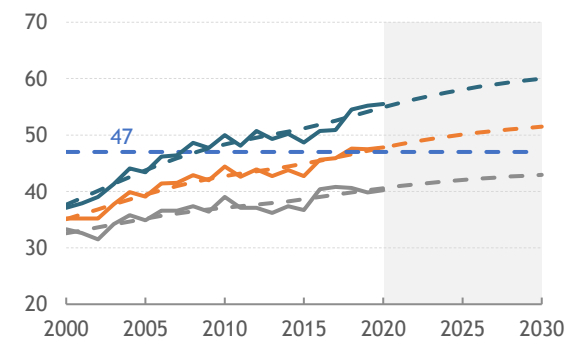
Objectif: 47 en 2030

Evaluation: favorable pour total et femmes, défavorable pour hommes

**Ecart femme-homme**

Divergence

Evaluation: défavorable



Eurostat, edat\_lfse\_03

**26 Maîtrise insuffisante de la lecture** <sup>BILAN</sup>  
pourcentage de jeunes âgés de 15 ans

**Position:** au détriment des hommes

2000: ♀ 14,1 | ♂ 22,8

2018: ♀ 17,8 | ♂ 24,7

**Tendance**

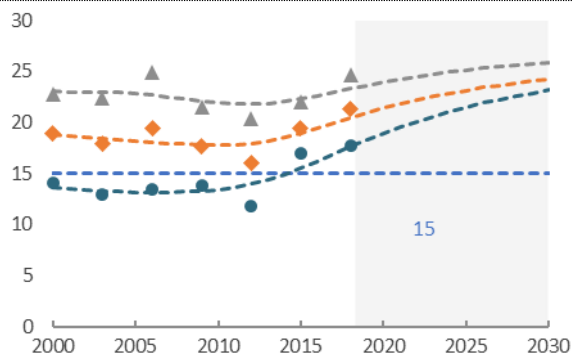
Objectif: 15 en 2030

Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Convergence

Evaluation: défavorable



Eurostat, sdg\_04\_40



**SDG 5 Égalité entre les sexes**

*Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*

27 **Écart salarial entre les femmes et les hommes** <sup>BILAN</sup>  
 écart entre les salaires horaires moyens des femmes et des hommes, en pourcentage du salaire horaire moyen des hommes

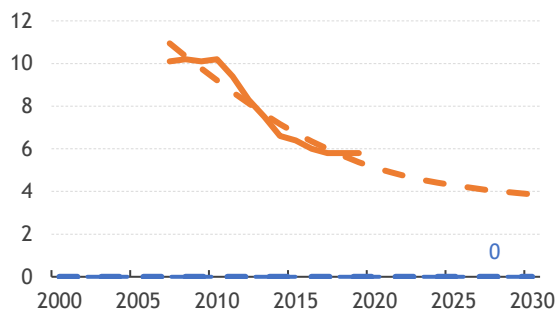
**Position:** pas d'application

**Tendance**

Objectif: 0%

Evaluation: défavorable

**Ecart femme-homme:** pas d'application



Eurostat, sgd\_05\_20

28 **Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales** <sup>BILAN</sup>  
 pourcentage des 15-64 ans en dehors de la population professionnelle

**Position:** au détriment des femmes

2005: ♀ 19,8 | ♂ 6,2

2020: ♀ 16,3 | ♂ 7,4

**Tendance**

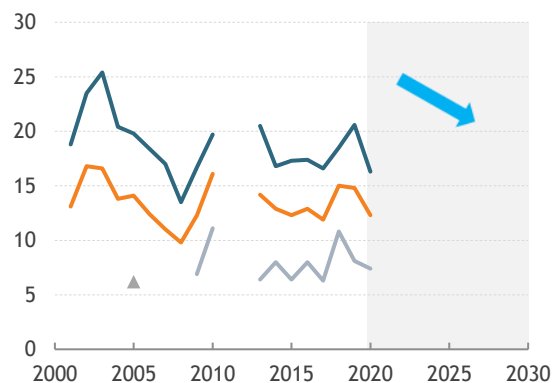
Objectif: diminuer

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Stable

Evaluation: défavorable



Eurostat, lfsa\_igar

29 **Femmes parlementaires** <sup>BILAN</sup>  
 pourcentage des parlements nationaux et régionaux

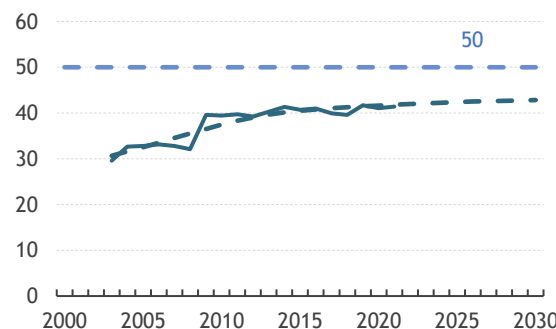
**Position:** pas d'application

**Tendance**

Objectif: 50%

Evaluation: défavorable

**Ecart femme-homme:** pas d'application



EIGE



**SDG 7 Énergie propre et d'un coût abordable**

*Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable*

34 **Logements sans chauffage adéquat** <sup>BILAN</sup>  
 pourcentage de la population

**Position:** au détriment des femmes

2009: ♀ 6,5 | ♂ 5,9

2018: ♀ 5,6 | ♂ 4,8

2019: ♀ 4,2 | ♂ 3,7

**Tendance**

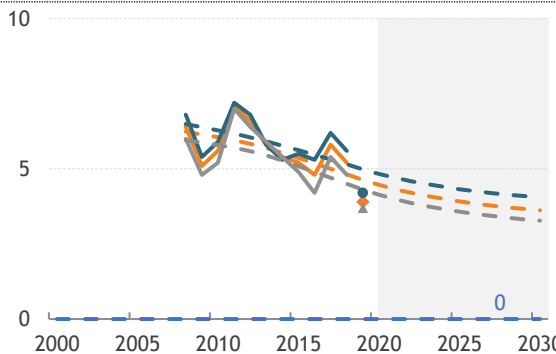
Objectif: 0 en 2030

Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Divergence

Evaluation: défavorable



Eurostat, sgd\_07\_60, rupture de série: 2019



**SDG 8 Travail décent et croissance économique**

*Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*

**38 Incapacité de travail de longue durée**  
pourcentage de l'emploi, chômeurs compris

**Position:** au détriment des femmes

2005: ♀ 5,9 | ♂ 5,1

2020: ♀ 14,3 | ♂ 8,0

**Tendance**

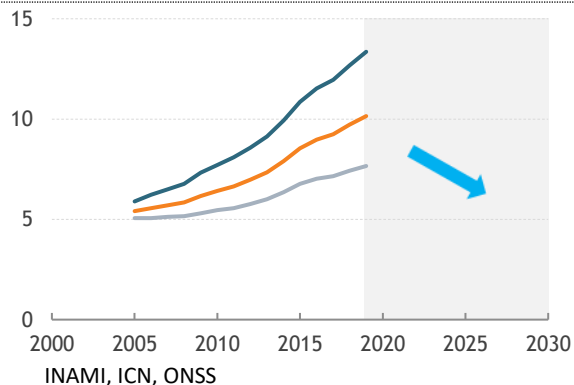
Objectif: diminuer

Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Divergence

Evaluation: défavorable



**40 Taux de chômage** <sup>BILAN</sup>  
pourcentage de la population active

**Position:** d'abord au détriment des femmes, puis des hommes

2000-2011: au détriment des femmes

(2000: ♀ 8,3 | ♂ 5,3)

2011-2020: au détriment des hommes

(2020: ♀ 5,4 | ♂ 5,8)

**Tendance**

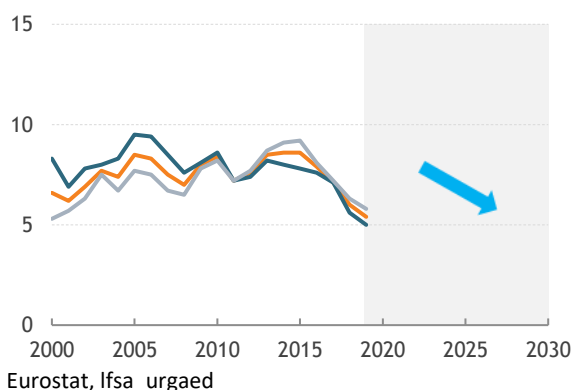
Objectif: diminuer

Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme:**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



**41 Taux d'emploi**  
pourcentage de la population active (20-64 ans)

**Position:** au détriment des femmes

2000: ♀ 56,4 | ♂ 76,1

2020: ♀ 65,9 | ♂ 74,1

**Tendance**

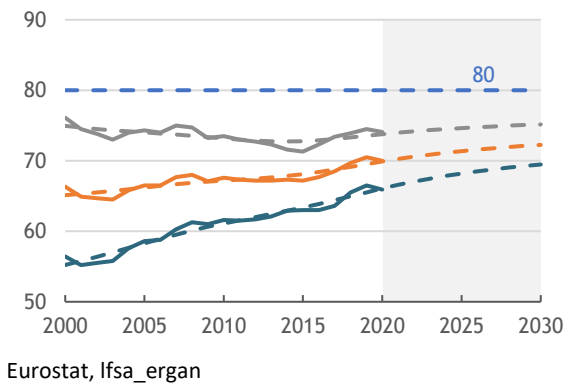
Objectif: 80 en 2030

Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Convergence

Evaluation: favorable



**42 Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation** <sup>BILAN</sup>  
pourcentage des 15-24 ans

**Position:** d'abord au détriment des femmes, puis des hommes

2000-2011: au détriment des femmes

(2000: ♀ 19,8 | ♂ 15,6)

2012-2020: au détriment des hommes

(2020: ♀ 8,6 | ♂ 9,8)

**Tendance**

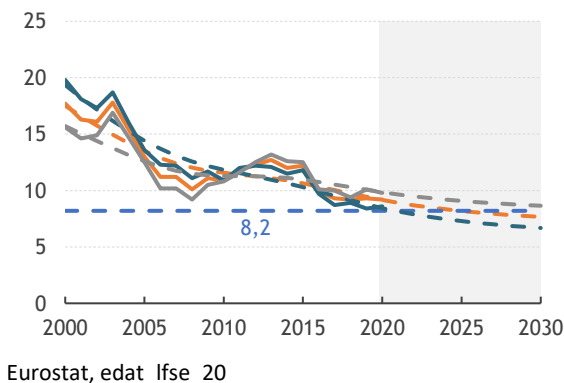
Objectif: 8,2 en 2030

Evaluation: favorable pour total et femmes, défavorable pour hommes

**Ecart femme-homme**

2000-2011: convergence, 2012-2020: divergence

Evaluation: défavorable



43 **Accidents du travail mortels** <sup>BILAN</sup>  
nombre par 100.000 personnes employées

**Position:** au détriment des hommes

2010: ♀ 0,36 | ♂ 3,64

2018: ♀ 0,35 | ♂ 3,44

**Tendance**

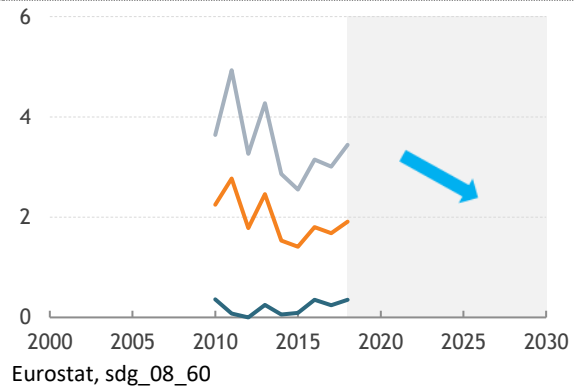
Objectif: diminuer

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme:**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



**SDG 10 Inégalités réduites**

*Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre*

50 **Risque de pauvreté** <sup>BILAN</sup>  
pourcentage de de la population

**Position:** au détriment des femmes

2004: ♀ 15,1 | ♂ 13,4

2018: ♀ 17,1 | ♂ 15,6

2019: ♀ 15,0 | ♂ 14,6

**Tendance**

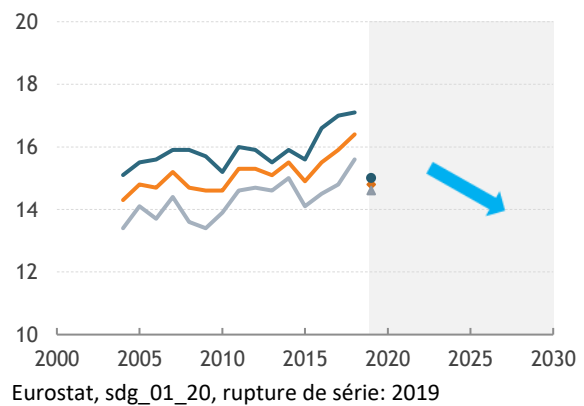
Objectif: diminuer

Evaluation: défavorable pour total et hommes, indéterminé pour femmes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



51 **Intensité du risque de pauvreté** <sup>BILAN</sup>  
pourcentage de distance par rapport au seuil de pauvreté

**Position:** au détriment des hommes

2004: ♀ 20,7 | ♂ 22,4

2018: ♀ 18,6 | ♂ 20,0

2019: ♀ 15,4 | ♂ 17,3

**Tendance**

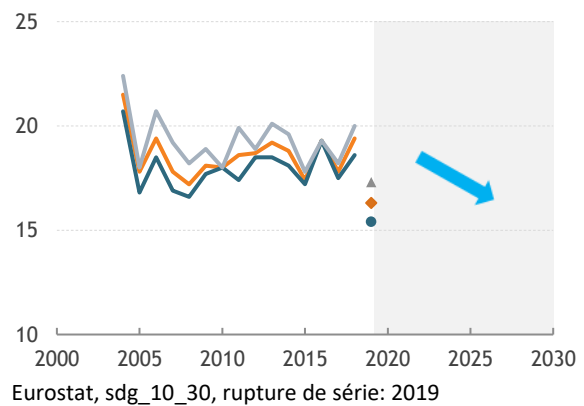
Objectif: diminuer

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme:**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



**SDG 11 Villes et communautés durables**

*Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*

54 **Logement inadéquat** <sup>BILAN</sup>  
pourcentage de la population

**Position:** au détriment des femmes

2004: ♀ 13,7 | ♂ 13,3

2018: ♀ 18,3 | ♂ 17,6

2019: ♀ 17,3 | ♂ 16,1

**Tendance**

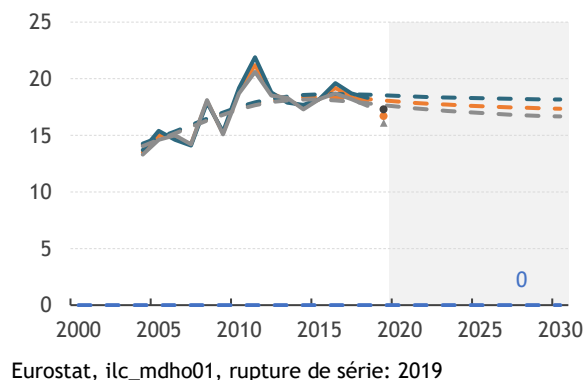
Objectif: 0 en 2030

Evaluation: défavorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Divergence

Evaluation: défavorable



57 **Pollution sonore** BILAN  
pourcentage de la population

**Position:** relative égalité sur la période considérée

2004: ♀ 24,0 | ♂ 22,5

2018: ♀ 17,6 | ♂ 18,0

2019: ♀ 15,7 | ♂ 16,4

**Tendance**

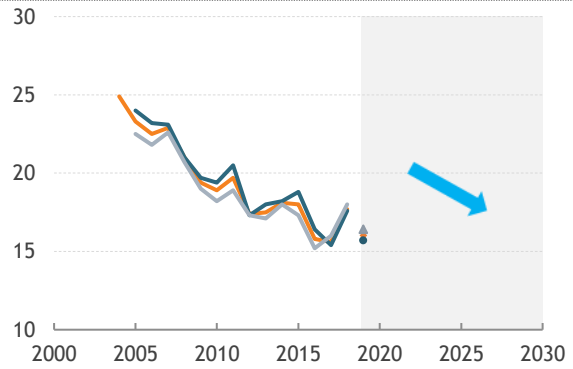
Objectif: diminuer

Evaluation: favorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



Eurostat, sdg\_11\_20, rupture de série: 2019



**SDG 16 Paix, justice et institutions efficaces**

*Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous*

73 **Contactés avec amis et famille**  
*au moins une fois par semaine*  
pourcentage des 15 ans et plus

**Position:** relative égalité sur la période considérée

**Tendance**

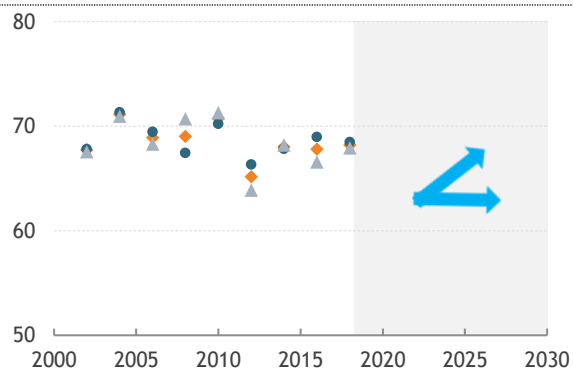
Objectif: rester stable ou augmenter

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



European Social Survey

74 **Confiance généralisée**  
score de minimum 6 sur 10  
pourcentage des 15 ans et plus

**Position:** au détriment des femmes

2002: ♀ 37,0 | ♂ 38,9

2018: ♀ 42,5 | ♂ 45,4

**Tendance**

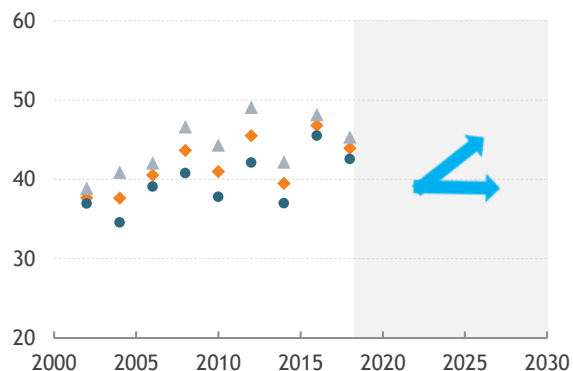
Objectif: rester stable ou augmenter

Evaluation: favorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



European Social Survey

76 **Sentiment de sécurité dans l'espace public** BILAN  
*tout à fait en sécurité et en sécurité*  
pourcentage des 15 ans et plus

**Position:** au détriment des femmes

2002: ♀ 68,7 | ♂ 84,5

2018: ♀ 73,9 | ♂ 89,9

**Tendance**

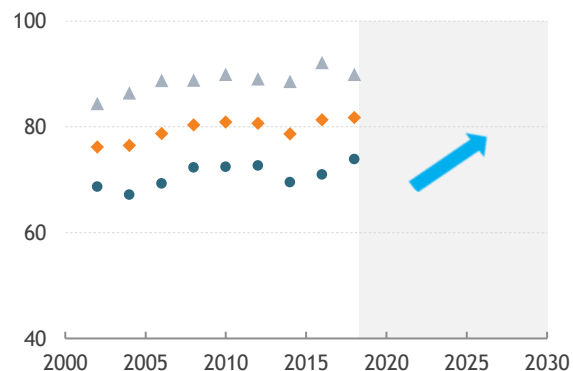
Objectif: augmenter

Evaluation: favorable pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



European Social Survey



78 **Confiance dans les institutions** <sup>BILAN</sup>  
score de minimum 6 sur 10  
pourcentage des 15 ans et plus

**Position:** au détriment des femmes

2004: ♀ 30,6 | ♂ 37,3

2018: ♀ 36,1 | ♂ 37,9

**Tendance**

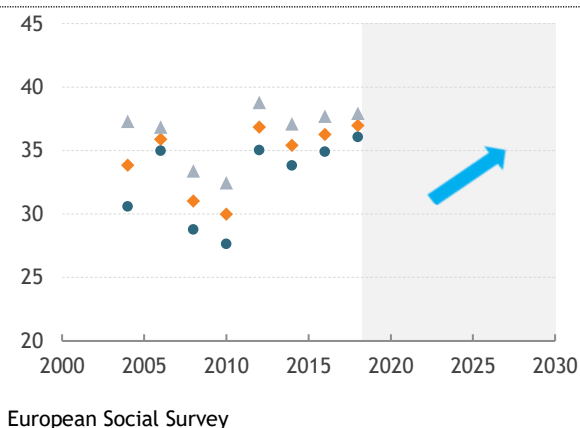
Objectif: augmenter

Evaluation: indéterminé pour total, femmes et hommes

**Ecart femme-homme**

Plusieurs tendances se suivent

Evaluation: indéterminé



### 3.4. Analyse selon trois angles

Les 38 indicateurs pour lesquels des données sont disponibles pour les femmes et les hommes sont analysés ici sous trois angles: si les femmes ou les hommes sont dans une position relativement défavorisée (voir 3.4.1), si leurs tendances respectives évoluent dans le sens des SDG (voir 3.4.2) et comment évolue l'écart entre les femmes et les hommes (voir 3.4.3). Il apparaît qu'un sexe a parfois un score plus mauvais que l'autre, que l'évaluation de la tendance pour la population totale s'applique généralement aussi aux femmes et aux hommes séparément et que la différence entre les femmes et les hommes évolue généralement de manière indéfinie ou défavorable.

Il est également indiqué si les indicateurs sont inclus ou non dans le bilan des 51 indicateurs de développement durable (voir chapitre 2). Ces informations supplémentaires pourront être utilisées lors du débat prévu par le Plan fédéral de développement durable (Gouvernement fédéral, 2021) avec les conseils consultatifs fédéraux (deuxième semestre 2022). Ce débat sera en effet l'occasion de réfléchir aux indicateurs du bilan ainsi qu'à leur élargissement.

Une analyse globale combine les résultats des trois angles d'approche (voir 3.4.4). Dix indicateurs montrent que la situation évolue de manière défavorable pour les femmes ou pour les hommes. La situation des femmes évolue de manière particulièrement défavorable par rapport à celle des hommes en ce qui concerne la qualité de leur logement et certains facteurs qui entravent leur intégration sur le marché du travail. Pour les hommes, elle concerne leur comportement tabagique et l'amélioration de leur intégration scolaire. Pour 17 indicateurs, les résultats des analyses sont indéterminés et/ou défavorables selon l'angle considéré. Pour les 11 autres indicateurs, l'évaluation de la tendance et/ou de l'évolution de la différence entre les femmes et les hommes est plutôt favorable. Pour deux d'entre eux (*Espérance de vie* - i11 - et *Suicide* - i19), les hommes obtiennent de moins bons résultats que les femmes, mais ils sont en bonne voie pour atteindre les SDG et l'écart entre femmes et hommes se réduit.

#### 3.4.1. Position des femmes et des hommes

Le tableau suivant montre que, parmi les 38 indicateurs, 5 font état d'une position relativement égale des femmes et des hommes sur la période considérée. L'évolution est au détriment des femmes pour 18 indicateurs. Ces indicateurs portent en grande partie sur la situation professionnelle ou familiale, le revenu et les aspects liés au bien-être. Dans l'ensemble, 15 indicateurs laissent apparaître une évolution

défavorable pour les hommes. Parmi eux, 11 indicateurs évoluent toujours au détriment des hommes. Ces indicateurs couvrent des sujets tels que l'intégration dans l'enseignement, l'endettement et l'espérance de vie. Pour 4 indicateurs, l'évolution est d'abord défavorable pour les femmes et ensuite défavorable pour les hommes.

**Tableau 5 Position des femmes et des hommes pour 38 indicateurs de développement durable**

	Repris dans le bilan		Non-repris dans le bilan		Total
	Nombre	Nom	Nombre	Nom	
Relative égalité sur la période considérée	2	<i>Espérance de vie en bonne santé (i12)</i> <i>Pollution sonore (i57)</i>	3	<i>Privation matérielle sévère (i03)</i> <i>Évaluation de sa propre existence (i20)</i> <i>Contacts avec amis et famille (i73)</i>	5
Au détriment des femmes	7	<i>Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE2020) (i01)</i> <i>Très faible intensité de travail (UE2020) (i02)</i> <i>Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales (i28)</i> <i>Logements sans chauffage adéquat (i34)</i> <i>Risque de pauvreté (i50)</i> <i>Sentiment de sécurité dans l'espace public (i76)</i> <i>Confiance dans les institutions (i78)</i>	11	<i>Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (i04)</i> <i>Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières (i06)</i> <i>Santé perçue (i13)</i> <i>Limitation dans les activités quotidiennes (i14)</i> <i>Maladie ou problème de santé de longue durée (i16)</i> <i>Détresse psychologique (i17)</i> <i>Dépression (i18)</i> <i>Incapacité de travail de longue durée (i38)</i> <i>Taux d'emploi (i41)</i> <i>Logement inadéquat (i54)</i> <i>Confiance généralisée (i74)</i>	18
Au détriment des hommes	11		4		15
parmi lesquels					
toujours au détriment des hommes	7	<i>Surendettement des ménages (i05)</i> <i>Décès prématurés dus aux maladies chroniques (i15)</i> <i>Fumeurs quotidiens (i22)</i> <i>Décrochage scolaire (i23)</i> <i>Maîtrise insuffisante de la lecture (i26)</i> <i>Accidents du travail mortels (i43)</i> <i>Intensité du risque de pauvreté (i51)</i>	4	<i>Espérance de vie (i11)</i> <i>Suicide (i19)</i> <i>Morts sur les routes (i21)</i> <i>Diplômés de l'enseignement supérieur (i25)</i>	11
d'abord au détriment des femmes, puis au détriment des hommes	4	<i>Obésité des adultes (i07)</i> <i>Formation tout au long de la vie (i24)</i> <i>Taux de chômage (i40)</i> <i>Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (i42)</i>	0		4
<b>Total</b>	<b>20</b>		<b>18</b>		<b>38</b>

**Bilan.** Dans l'ensemble, les indicateurs du bilan brossent un tableau plus nuancé, tandis que les autres indicateurs mettent davantage en lumière la position défavorable des femmes. Parmi les indicateurs repris dans le bilan, ceux qui sont défavorables aux femmes sont moins nombreux (7 sur 20 contre 11 sur 18). De même, les indicateurs du bilan évoluent d'une situation plutôt défavorable pour les femmes à une situation plutôt défavorable pour les hommes.

### 3.4.2. Évaluation des tendances chez les femmes et les hommes

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des tendances des 38 indicateurs englobant des données à la fois pour les femmes et les hommes. Pour le total de la population, pour les femmes et pour les hommes,

6 indicateurs évoluent favorablement, 13 de manière indéterminée et 12 autres défavorablement. Pour 31 des 38 indicateurs, l'évaluation de la tendance basée sur la population totale est donc la même que pour les femmes et les hommes séparément.

Pour sept indicateurs, les résultats diffèrent selon qu'ils concernent le total, les femmes ou les hommes. L'évaluation des tendances est particulièrement défavorable aux hommes pour les indicateurs suivants: *Décès prématurés dus aux maladies chroniques (i15)*, *Morts sur les routes (i21)*, *Fumeurs quotidiens (i22)*, *Diplômés de l'enseignement supérieur (i25)*, *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (i42)* et *Risque de pauvreté (i50)*. L'évaluation des tendances n'est défavorable aux femmes que pour la *Santé perçue (i13)*.

**Tableau 6 Évaluation des tendances de 38 indicateurs de développement durable pour les femmes et les hommes**

	Repris dans le bilan		Non-repris dans le bilan		Total
	Nombre	Nom	Nombre	Nom	
Favorable pour total, ♀ et ♂	2	<i>Pollution sonore (i57)</i> <i>Sentiment de sécurité dans l'espace public (i76)</i>	4	<i>Espérance de vie (i11)</i> <i>Suicide (i19)</i> <i>Évaluation de sa propre existence (i20)</i> <i>Confiance généralisée (i74)</i>	6
Indéterminé pour total, ♀ et ♂	8	<i>Très faible intensité de travail (UE2020) (i02)</i> <i>Surendettement des ménages (i05)</i> <i>Obésité des adultes (i07)</i> <i>Espérance de vie en bonne santé (i12)</i> <i>Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales (i28)</i> <i>Accidents du travail mortels (i43)</i> <i>Intensité du risque de pauvreté (i51)</i> <i>Confiance dans les institutions (i78)</i>	5	<i>Privation matérielle sévère (i03)</i> <i>Maladie ou problème de santé de longue durée (i16)</i> <i>Détresse psychologique (i17)</i> <i>Dépression (i18)</i> <i>Contacts avec amis et famille (i73)</i>	13
Défavorable pour total, ♀ et ♂	6	<i>Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE2020) (i01)</i> <i>Décrochage scolaire (i23)</i> <i>Formation tout au long de la vie (i24)</i> <i>Maîtrise insuffisante de la lecture (i26)</i> <i>Logements sans chauffage adéquat (i34)</i> <i>Taux de chômage (i40)</i>	6	<i>Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (i04)</i> <i>Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières (i06)</i> <i>Limitation dans les activités quotidiennes (i14)</i> <i>Incapacité de travail de longue durée (i38)</i> <i>Taux d'emploi (i41)</i> <i>Logement inadéquat (i54)</i>	12
Évaluation différente pour total, ♀ et ♂ parmi lesquels	4		3		7
favorable pour total et ♀ mais défavorable pour ♂	2	<i>Fumeurs quotidiens (i22)</i> <i>Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (i42)</i>	1	<i>Diplômés de l'enseignement supérieur (i25)</i>	3
défavorable pour total et ♂ mais favorable pour ♀	1	<i>Décès prématurés dus aux maladies chroniques (i15)</i>	1	<i>Morts sur les routes (i21)</i>	2
défavorable pour total et ♂ mais indéterminé pour ♀	1	<i>Risque de pauvreté (i50)</i>	0		1
défavorable pour total et ♀ mais indéterminé pour ♂	0		1	<i>Santé perçue (i13)</i>	1
<b>Total</b>	<b>20</b>		<b>18</b>		<b>38</b>

**Bilan.** Parmi les indicateurs qui figurent dans le bilan, les résultats de l'évaluation varient selon le sexe pour 4 indicateurs sur 20, soit une proportion de 20%. Pour les indicateurs qui ne sont pas repris dans le bilan, 3 sur 18 ont des résultats qui varient, ce qui représente 17%. Pour les indicateurs inclus dans le bilan, l'évaluation des tendances est défavorable pour le total, les femmes et les hommes, pour un nombre légèrement plus élevé d'indicateurs, à savoir 7 sur 20 ou 35% contre 4 sur 18 ou 22%.

Notez que cinq des sept indicateurs dont l'évaluation diffère pour le total, les femmes et les hommes sont associés à une cible: *Décès prématurés dus aux maladies chroniques (i15)*, *Fumeurs quotidiens (i22)*, *Morts sur les routes (i21)*, *Diplômés de l'enseignement supérieur (i25)* et *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (i42)*. Il est frappant de constater que pour les quatre premiers indicateurs, la cible formulée pour la population totale a déjà été atteinte par les femmes. Pour le dernier indicateur cité, l'évaluation montre que ceci est pratiquement le cas.

### 3.4.3. Évolution des écarts entre les femmes et les hommes

L'évolution des écarts entre les femmes et les hommes est abordée ici. Sur les 38 indicateurs, l'écart se réduit (convergence) pour 7 d'entre eux, ce qui indique une évolution positive. Pour 15 indicateurs, l'écart évolue défavorablement: il se creuse (divergence) pour 6 d'entre eux, pour 5 indicateurs, une tendance convergente a fini par évoluer vers une tendance divergente et pour 4 indicateurs, l'écart entre les femmes et les hommes se perpétue. Pour les 16 autres indicateurs, l'évolution de l'écart entre les femmes et les hommes est indéterminée.

Tableau 7 Évolution de l'écart entre les femmes et les hommes pour 38 indicateurs de développement durable

	Repris dans le bilan		Non-repris dans le bilan		Total
	Nombre	Nom	Nombre	Nom	
Favorable	3	<i>Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE 2020) (i01)</i> <i>Décès prématurés dus aux maladies chroniques (i15)</i> <i>Maîtrise insuffisante de la lecture (i26)</i>	4	<i>Espérance de vie (i11)</i> <i>Suicide (i19)</i> <i>Morts sur les routes (i21)</i> <i>Taux d'emploi (i41)</i>	7
Indéterminé	8	<i>Espérance de vie en bonne santé (i12)</i> <i>Taux de chômage (i40)</i> <i>Accidents du travail mortels (i43)</i> <i>Risque de pauvreté (i50)</i> <i>Intensité du risque de pauvreté (i51)</i> <i>Pollution sonore (i57)</i> <i>Sentiment de sécurité dans l'espace public (i76)</i> <i>Confiance dans les institutions (i78)</i>	8	<i>Privation matérielle sévère (i03)</i> <i>Santé perçue (i13)</i> <i>Limitation dans les activités quotidiennes (i14)</i> <i>Maladie ou problème de santé de longue durée (i16)</i> <i>Détresse psychologique (i17)</i> <i>Évaluation de sa propre existence (i20)</i> <i>Contacts avec amis et famille (i73)</i> <i>Confiance généralisée (i74)</i>	16
Défavorable parmi lesquels divergence	9		6		15
	2	<i>Surendettement des ménages (i05)</i> <i>Logements sans chauffage adéquat (i34)</i>	4	<i>Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières (i06)</i> <i>Diplômés de l'enseignement supérieur (i25)</i> <i>Incapacité de travail de longue durée (i38)</i> <i>Logement inadéquat (i54)</i>	6
d'abord convergence, puis divergence	4	<i>Très faible intensité de travail (UE 2020) (i02)</i> <i>Obésité des adultes (i07)</i> <i>Formation tout au long de la vie (i24)</i> <i>Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (i42)</i>	1	<i>Dépression (i18)</i>	5
stable	3	<i>Fumeurs quotidiens (i22)</i> <i>Décrochage scolaire (i23)</i> <i>Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales (i28)</i>	1	<i>Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (i04)</i>	4
<b>Total</b>	<b>20</b>		<b>18</b>		<b>38</b>

**Bilan.** Les indicateurs du bilan montrent surtout l'évolution défavorable de l'écart entre les femmes et les hommes: 9 indicateurs sur 20, soit 45%, révèlent un écart divergent ou stable, contre 6 indicateurs sur 18, soit 33%, parmi ceux qui ne sont pas inclus dans le bilan.

### 3.4.4. Analyse globale

Ce point met en lumière les indicateurs - ou, plus généralement, les domaines sociétaux ou SDG - qui méritent une attention particulière sur la base de l'analyse réalisée selon le principe *Ne laisser personne de côté*. Ceci sur la base de l'information développée dans les points précédents qui est résumée dans le tableau 8.

Ce tableau présente les résultats de l'évaluation des indicateurs (favorable, défavorable ou indéterminé) en fonction, horizontalement, de l'évolution de leur tendances (voir 3.4.2) et, verticalement, en fonction de l'évolution des écarts femmes-hommes (voir 3.4.3). En combinant les trois résultats possibles pour les deux angles d'évaluations, un tableau de trois sur trois (soit neuf cellules) est construit. Dans ce tableau, le nombre d'indicateurs concernés est indiqué dans chacune des cellules et les indicateurs sont listés par numéro et par nom. Le SDG auquel l'indicateur se rapporte et l'appartenance d'un indicateur au bilan des indicateurs de développement durable comme présenté au chapitre 2 sont indiqués en indice.

Dans chaque cellule les indicateurs sont répartis en fonction de la position des femmes et des hommes. Trois possibilités peuvent être envisagées ici (voir 3.4.1), soit la situation des femmes est désavantageuse par rapport à celle des hommes, soit c'est l'inverse, soit leur situation est relativement similaire. Deux remarques s'imposent au sujet cette classification.

Premièrement, il apparaît que pour 30 des 38 indicateurs, l'évaluation des tendances est la même pour les femmes et les hommes (voir 3.4.2). Par conséquent, la plupart des indicateurs peuvent être classés facilement et sans ambiguïté dans les catégories favorable, indéterminé ou défavorable. Pour 8 indicateurs sur 38, le résultat de l'évaluation diffère pour les femmes et pour les hommes. Ceci est toujours indiqué en indice pour chacun de ces indicateurs. Dans ces cas, l'indicateur est classé dans la catégorie d'évaluation du sexe qui occupe la position défavorable. Par exemple, l'évaluation de la tendance de l'indicateur *Décès prématurés dus aux maladies chroniques (i15)* est défavorable aux hommes mais favorable aux femmes. L'évaluation de la position femme-homme montre que les hommes sont dans une position défavorable: ils obtiennent systématiquement un score plus élevé que les femmes pour cet indicateur. C'est pourquoi cet indicateur est classé dans la catégorie défavorable pour l'évaluation de la tendance et chez les hommes pour ce qui est de la position.

Deuxièmement, par rapport à l'évaluation de l'évolution de l'écart femmes-hommes, il convient aussi de noter qu'une évaluation défavorable comprend deux sous-catégories: soit l'évaluation montre un écart divergent soit un écart stable. Dans ce dernier cas une mention est reprise dans le tableau en indice du nom de l'indicateur.

Tableau 8 Classification de 38 indicateurs de développement durable incluant des données pour les femmes et les hommes, en fonction de la position des femmes et des hommes les uns par rapport aux autres, de l'évaluation de la tendance vers les SDG et de l'évolution des écarts entre les femmes et les hommes

Évaluation tendance	Écart femme-homme			Total
	Défavorable	Indéterminé	Favorable	
Favorable		<p><b>Position au détriment des femmes</b>  <i>Confiance généralisée (i74)</i> SDG 16                      4 <i>Sentiment de sécurité dans l'espace public (i76)</i> SDG 16 / BILAN  <b>Position femme-homme relativement égale</b>  <i>Évaluation de sa propre existence (i20)</i> SDG 3  <i>Pollution sonore (i57)</i> SDG 11 / BILAN</p>	<p><b>Position au détriment des hommes</b>                      2 <i>Espérance de vie (i11)</i> SDG 3  <i>Suicide (i19)</i> SDG 3</p>	6
Indéterminé	<p><b>Position au détriment des femmes</b>  <i>Très faible intensité de travail (UE 2020) (i02)</i> SDG 1 / BILAN  <i>Dépression (i18)</i> SDG 3                      5 <i>Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales (i28)</i> SDG 5 / BILAN / Ecart <math>\varnothing/\sigma</math> relativement stable</p> <p><b>Position au détriment des hommes</b>  <i>Surendettement des ménages (i05)</i> SDG 1 / BILAN  <i>Obésité des adultes (i07)</i> SDG 3 / BILAN</p>	<p><b>Position au détriment des femmes</b>  <i>Maladie ou problème de santé de longue durée (i16)</i> SDG 3  <i>Détresse psychologique (i17)</i> SDG 3  <i>Confiance dans les institutions (i78)</i> SDG 16 / BILAN  <b>Position au détriment des hommes</b>                      8 <i>Accidents du travail mortels (i43)</i> SDG 8 / BILAN  <i>Intensité du risque de pauvreté (i51)</i> SDG 4 / 10 BILAN  <b>Position femme-homme relativement égale</b>  <i>Privation matérielle sévère (i03)</i>  <i>Espérance de vie en bonne santé (i12)</i> SDG 3 / BILAN  <i>Contacts avec amis et famille (i73)</i> SDG 16</p>		13
Défavorable	<p><b>Position au détriment des femmes</b>  <i>Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (i04)</i> SDG 1 / Ecart <math>\varnothing/\sigma</math> relativement stable  <i>Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières (i06)</i> SDG 1  <i>Logements sans chauffage adéquat (i34)</i> SDG 7 / BILAN  <i>Incapacité de travail de longue durée (i38)</i> SDG 8  <i>Logement inadéquat (i54)</i> SDG</p> <p>10 <b>Position au détriment des hommes</b>  <i>Fumeurs quotidiens (i22)</i> SDG 3 / BILAN / Evaluation de la tendance <math>\varnothing</math> favorable, <math>\sigma</math> défavorable / Ecart <math>\varnothing/\sigma</math> relativement stable  <i>Décrochage scolaire (i23)</i> SDG 4 / BILAN / Ecart <math>\varnothing/\sigma</math> relativement stable  <i>Formation tout au long de la vie (i24)</i> SDG 4 / BILAN  <i>Diplômés de l'enseignement supérieur (i25)</i> SDG 4 / Evaluation de la tendance <math>\varnothing</math> favorable, <math>\sigma</math> défavorable  <i>Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (i42)</i> SDG 8 / BILAN / Evaluation de la tendance <math>\varnothing</math> favorable, <math>\sigma</math> défavorable</p>	<p><b>Position au détriment des femmes</b>  <i>Santé perçue (i13)</i> SDG 3 / Evaluation de la tendance <math>\sigma</math> défavorable, <math>\varnothing</math> indéterminé</p> <p>4 <i>Limitation dans les activités quotidiennes (i14)</i> SDG 3  <i>Risque de pauvreté (i50)</i> SDG 10 / BILAN / Evaluation de la tendance <math>\sigma</math> défavorable, <math>\varnothing</math> indéterminé</p> <p><b>Position au détriment des hommes</b>  <i>Taux de chômage (i40)</i> SDG 8 / BILAN</p>	<p><b>Position au détriment des femmes</b>  <i>Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE 2020) (i01)</i> SDG 1 / BILAN  <i>Taux d'emploi (i41)</i> SDG 8</p> <p><b>Position au détriment des hommes</b>                      5 <i>Décès prématurés dus aux maladies chroniques (i15)</i> SDG 3 / BILAN / Evaluation de la tendance <math>\sigma</math> défavorable, <math>\varnothing</math> favorable  <i>Morts sur les routes (i21)</i> SDG 3 / Evaluation de la tendance <math>\sigma</math> défavorable, <math>\varnothing</math> favorable  <i>Maîtrise insuffisante de la lecture (i26)</i> SDG 4 / BILAN</p>	19
<b>Totaal</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>38</b>

Quels sont les indicateurs de suivi des SDG qui requièrent une attention particulière pour les femmes et les hommes dans la perspective de *Ne laisser personne de côté*? Les sections suivantes s'efforcent de répondre à la question en s'appuyant sur les données empiriques du tableau.

### Indicateurs avec une évaluation défavorable

Au total, l'évaluation est particulièrement défavorable ou pour les femmes ou pour les hommes pour 10 indicateurs sur 38. Ils sont repris en blanc dans la cellule gris foncé en bas à gauche du tableau. L'évaluation de leur tendance est défavorable, ce qui signifie que les indicateurs ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les SDG. En outre, les écarts entre les femmes et les hommes s'accroissent pour 7 de ces 10 indicateurs. Ces résultats indiquent la nécessité de prendre des mesures politiques pour améliorer la situation défavorable des femmes ou des hommes dans les domaines suivants.

- Pour les femmes, il s'agit d'indicateurs liés à l'état de leur logement, d'une part, et aux obstacles qui entravent leur intégration sur le marché du travail, d'autre part. Les indicateurs *Logements sans chauffage adéquat* (i34) et *Logement inadéquat* (i54) appartiennent à la première catégorie. La deuxième catégorie comprend les indicateurs *Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale* (i04) et *Incapacité de travail de longue durée* (i38). A cela s'ajoute le *Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières* (i06).
- Pour les hommes, il s'agit de l'indicateur *Fumeurs quotidiens* (i22) et des indicateurs sur l'intégration scolaire, notamment *Décrochage scolaire* (i23), *Formation tout au long de la vie* (i24), *Diplômés de l'enseignement supérieur* (i25) et *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* (i42).

### Indicateurs avec une évaluation partiellement défavorable ou indéterminée

Au total, il y a 17 indicateurs sur 38 pour lesquels il y a une ou plusieurs évaluations indéterminées parmi les trois angles d'analyse étudiés; celle-ci se combinant parfois avec une évaluation défavorable. Ces situations correspondent aux trois cellules avec texte noir sur fond gris clair du tableau.

Il apparaît premièrement que les écarts entre les femmes et les hommes se creusent ou restent stables pour 5 indicateurs. Il s'agit donc d'une évolution défavorable. Cependant, l'évaluation de leur tendance est indéterminée. Deuxièmement, pour 4 indicateurs, l'évaluation de la tendance est défavorable mais l'évolution des écarts entre les femmes et les hommes est indéterminée. Dans les deux cas, la situation d'un sexe peut être moins bonne que celle de l'autre.

Enfin, pour 8 indicateurs, les résultats restent indéterminés tant pour l'évaluation de la tendance que pour l'évaluation des écarts femmes-hommes. Cela signifie que, avec la méthodologie utilisée, la direction dans laquelle ils évoluent n'est pas déterminée.

Pour qu'une évaluation indéterminée ne bascule pas vers une situation défavorable des mesures sont à envisager pour différents SDG, mesurés ici par les 17 indicateurs suivants:

- Pour les femmes, il s'agit des indicateurs *Très faible intensité de travail (UE 2020)* (i02), *Santé perçue* (i13), *Limitation dans les activités quotidiennes* (i14), *Maladie ou problème de santé de longue durée* (i16), *Détresse psychologique* (i17), *Dépression* (i18), *Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales* (i28), *Risque de pauvreté* (i50) et *Confiance dans les institutions* (i78).



- Pour les hommes, il s'agit des indicateurs *Surendettement des ménages* (i05), *Obésité des adultes* (i07), *Taux de chômage* (i40), *Accidents du travail mortels* (i43) et *Intensité du risque de pauvreté* (i51).
- Pour 3 indicateurs, il n'y a pratiquement aucune différence entre les femmes et les hommes, à savoir la *Déprivation matérielle sévère* (i03), *l'Espérance de vie en bonne santé* (i12) et les *Contacts avec amis et famille* (i73).

### Indicateurs avec au moins une évolution favorable partielle

Pour les 11 autres indicateurs sur 38 l'évaluation de la tendance est favorable, l'évaluation de l'évolution des écarts entre les femmes et les hommes est favorable ou les deux évaluations sont favorables. Ces indicateurs sont repris dans les cinq cellules blanches du tableau. Dans ces cas, la situation d'un sexe peut être similaire ou moins bonne que celle de l'autre sexe.

Les domaines couverts par ces 11 indicateurs sont très divers et sont liés au bien-être, à la santé, à la pauvreté et au travail. Une catégorie, à savoir celle en haut à droite du tableau, comprend deux indicateurs, *l'Espérance de vie* (i11) et le *Suicide* (i19), qui sont en bonne voie d'atteindre les SDG et pour lesquels les écarts entre les femmes et les hommes se réduisent. Cette une évolution positive, néanmoins les hommes sont dans une position défavorable pour ces deux indicateurs.

Ces résultats ne confirment pas sans ambiguïté la nécessité de prendre des mesures pour améliorer la situation des femmes et des hommes dans ces domaines, car ils vont au moins partiellement dans le sens souhaité. Bien entendu, de telles mesures ne sont pas exclues, mais elles dépendront du soutien sociétal et politique dont elles bénéficieront pour faire évoluer la situation plus rapidement dans la direction souhaitée.

## 4. Prospective quantitative pour un développement durable

La démarche prospective intègre des approches qualitatives et quantitatives. Les outils quantitatifs actuels tels que les modèles économiques n'intègrent pas suffisamment les composantes sociales, environnementales et économiques du développement durable. Afin de tendre vers une vision plus systémique, de proposer des scénarios quantitatifs de développement durable et de mieux mesurer les impacts de politiques dans les trois composantes, de nouveaux outils sont nécessaires. Ce chapitre explore dans une première démarche comment les modèles actuels peuvent aider à l'évaluation du progrès vers les objectifs de développement durable. Une seconde démarche explore quelques pistes pour mieux prendre en compte une vision systémique dans des modèles quantitatifs.

La première de ces démarches (voir 4.1) explore les projections qui peuvent être reprises pour certains des 82 indicateurs de développement durable. Ces projections sont réalisées à partir de modèles quantitatifs existants. Il s'agit de projections à politiques inchangées, destinées à évaluer si l'indicateur pourrait atteindre son objectif en 2030 (voir 2.1.3 pour une explication complète de la méthodologie utilisée pour cette évaluation). Pour 7 indicateurs, ces projections ont déjà été établies. Pour 3 autres, de nouvelles projections ont été calculées sur la base de travaux existants au BFP. De telles projections pourraient également être construites pour 11 autres indicateurs, sous réserve de mettre à jour ou de développer des méthodes de calcul.

La seconde démarche (voir 4.2) explore des pistes de développement des modèles quantitatifs pour y inclure des boucles de rétroactions qui n'y sont pas incluses ou pas suffisamment incluses. Il s'agit, par exemple, de l'impact de l'éducation sur la productivité ou de l'impact de la pollution sur la santé et la productivité. Plusieurs pistes de travail sont développées, sur la base de travaux identifiés dans la littérature scientifique. L'objectif de cette démarche est à terme d'obtenir des modèles qui permettront une évaluation plus complète des coûts et bénéfices des politiques et la construction de scénarios de développement durable tant quantitatifs que qualitatifs.

Ces démarches ne sont pas uniques. Dans d'autres pays, notamment l'Italie (OECD, 2022) et les Pays-Bas (PBL/SCP/CPB, 2022), les parlements ont demandé d'intégrer une réflexion sur les déterminants de la santé et du bien-être et, dans le cas des Pays-Bas, leur intégration dans un cadre plus large qui tient compte des générations actuelles et futures. L'étude de l'OCDE réalisée pour l'Italie estime des équations, sur la base de variables économiques et sociétales simples, afin d'établir des projections pour trois indicateurs: le décrochage scolaire, le taux d'obésité et l'espérance de vie en bonne santé. Elle est passée en revue au point 4.1.4.

Lorsqu'elles auront abouti, ces démarches pourraient en outre être utilisées dans de futurs exercices de chiffrage des programmes des partis avant les élections (BFP, 2020).

### 4.1. Projections pour les indicateurs

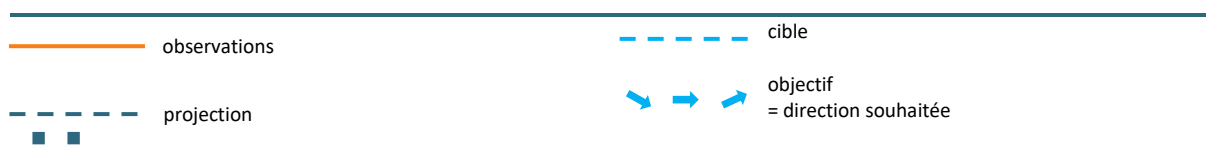
La mesure du progrès des indicateurs vers leurs objectifs (autrement dit leur évaluation,) présentée au chapitre 2 de ce rapport repose sur différentes méthodes, exposées en détail au chapitre 2 du rapport *Indicateurs de développement durable 2022* (ICN/BFP, 2022). La méthode utilisée de manière préférentielle

repose sur l'existence d'une projection à politique inchangée construite à partir de modèles économiques ou techno-économiques, en particulier ceux utilisés au BFP. Dans ce cas, il s'agit d'établir si la projection de l'indicateur atteint la cible fixée à l'échéance ou si la projection évolue dans la direction souhaitée pour atteindre l'objectif (en l'absence d'une cible). Les autres méthodes d'évaluation sont basées sur l'analyse de la tendance passée ou d'une extrapolation de cette tendance. L'évaluation à partir de projections sur la base de modèles utilise une information plus complète et est donc préférable.

Dans cette section, les 82 indicateurs de développement durable suivis sur le site web [indicators.be](http://indicators.be) ont donc été considérés pour identifier ceux pour lesquels une projection à politique inchangée (aussi appelée projection *business as usual* - BAU, ou de référence) existe dans les travaux du BFP ou ceux d'autres institutions.

Sur ces 82 indicateurs, des projections à politique inchangée sont disponibles et déjà utilisées pour 7 indicateurs (voir 4.1.1). Pour 3 autres indicateurs, de telles projections sont construites à partir de travaux déjà publiés par le BFP ou d'autres organisations (voir 4.1.2). Pour 11 autres indicateurs, des projections devraient en principe être calculables, mais les méthodologies doivent encore être finalisées (voir 4.1.3). Pour les 61 autres indicateurs, les travaux d'autres institutions et la littérature scientifique sont régulièrement examinés. Ainsi, une étude de l'OCDE (OECD, 2022), réalisée pour l'Italie, a estimé des équations en forme réduite, sur la base de variables économiques et sociétales simples, afin d'établir des projections pour trois indicateurs: le décrochage scolaire, le taux d'obésité et l'espérance de vie en bonne santé. Cette étude, à partir de laquelle des travaux similaires pourraient être entrepris en Belgique, est brièvement décrite dans un dernier point (voir 4.1.4). Il faut noter que des démarches semblables sont aussi actuellement menées aux Pays-Bas.

Le site web [indicators.be](http://indicators.be) donne plus d'information sur la définition et le contenu des indicateurs abordés dans les points suivants. Voici la grille de lecture pour les graphiques présentés ci-dessous.



#### 4.1.1. Indicateurs avec une projection existante

Pour 7 indicateurs disponibles sur le site web [indicators.be](http://indicators.be), des projections existantes sont déjà utilisées pour construire une projection à politique inchangée. Dans le cas des indicateurs d'énergie et d'émissions de GES, les projections viennent du Plan national énergie climat, auquel le BFP a contribué. Dans le cas des indicateurs de transport et de dette publique, ce sont des modèles du BFP qui sont utilisés.

Ces 7 indicateurs sont les suivants:

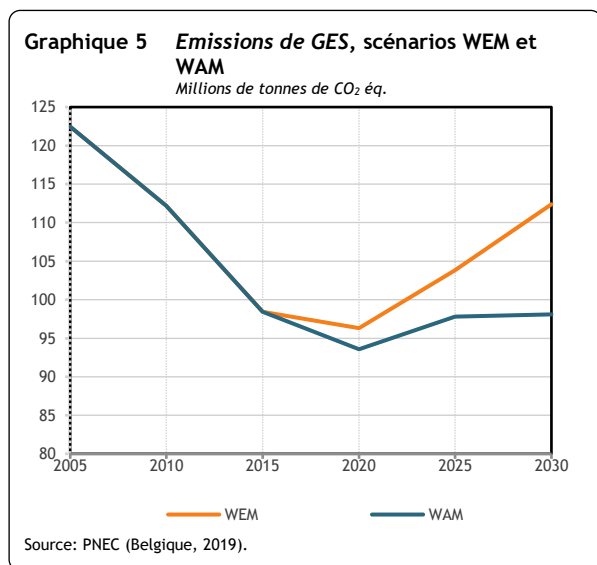
- *Énergies renouvelables* (i35),
- *Consommation d'énergie primaire* (i36),

- Transport de personnes en voiture (i44),
- Transport de marchandises par la route (i45),
- Émissions de gaz à effet de serre (i62),
- Émissions de gaz à effet de serre non-ETS (i63),
- Dette publique (i82).

**a. Énergies renouvelables, Consommation d'énergie primaire, Émissions de gaz à effet de serre et Emissions de gaz à effet de serre non-ETS**

La plupart des indicateurs portant sur l'énergie et sur les gaz à effet de serre sont inclus dans le *Plan national énergie climat 2021-2030* (PNEC; Belgique, 2019), demandé à tous les États membres de l'UE dans le cadre du *Règlement européen 2018/1999 sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat*.

Pour la Belgique, le PNEC a été approuvé par le Comité de concertation du 18 décembre 2019. Il contient notamment deux scénarios, appelé WEM (*with existing measures*, avec mesures existantes) et WAM (*with additional measures*, avec mesures additionnelles), incluant les données pour les quatre indicateurs mentionnés ci-dessous. Le scénario WEM correspond au scénario à politique inchangée au moment de l'adoption du PNEC et a été utilisé pour établir les projections des indicateurs *Energies renouvelables*, *Consommation d'énergie primaire*, *Emissions de gaz à effet de serre* et *Emissions de gaz à effet de serre non-ETS*

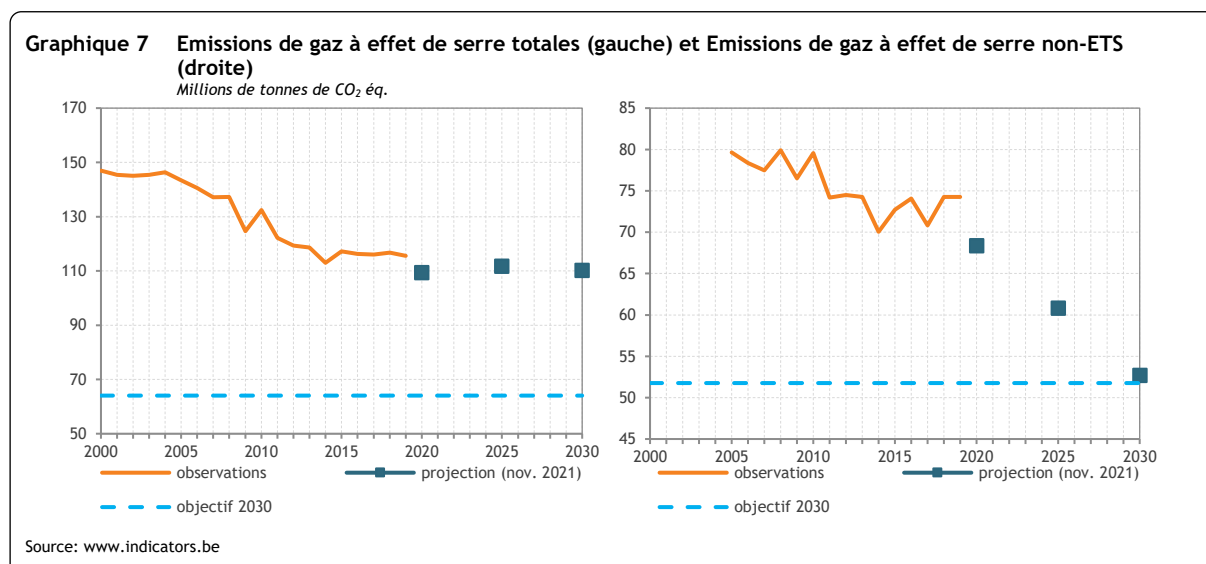
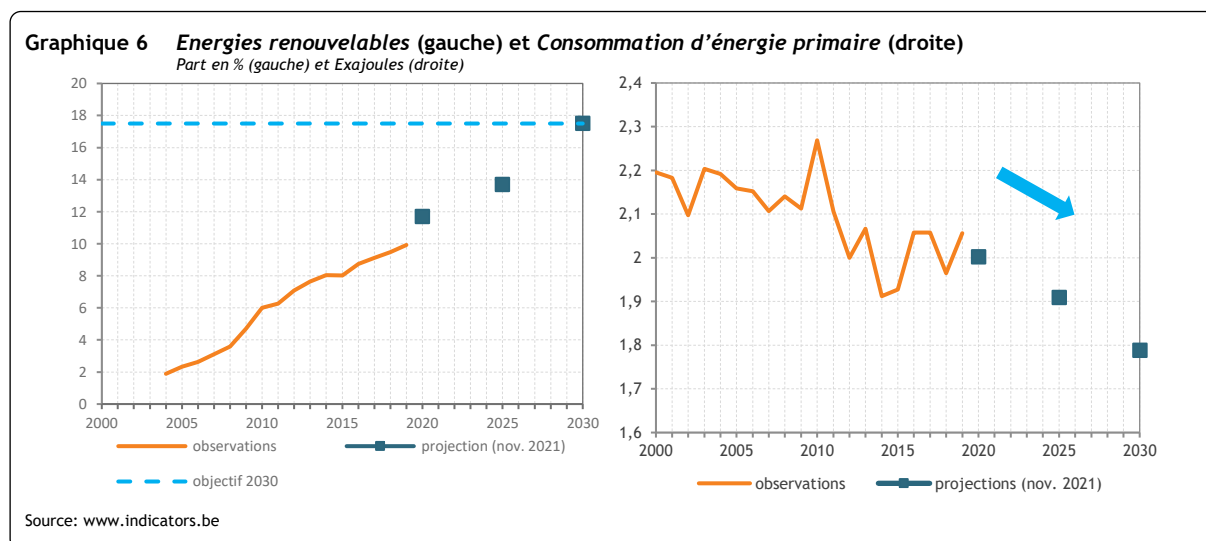


à partir de 2020. Toutefois, depuis lors, les politiques mises en œuvre en Belgique correspondent en partie à celles décrites dans le scénario WAM. Il s'agit par exemple de l'extension de la capacité éolienne en Mer du Nord. Le scénario WEM prévoit une capacité de 2,26 GW installée jusqu'en 2030, tandis que le WAM prévoit une capacité totale de 4 GW en 2030. Le Conseil des ministres du 15 octobre 2021 a défini un objectif de 3,15 à 3,5 GW supplémentaires (par rapport à ce qui est prévu dans le scénario WEM) en Mer du Nord (zone Princesse Elisabeth), allant même au-delà du scénario WAM. Les appels d'offre devraient être lancés à partir de 2023 pour une

mise en service à partir de 2027-28 (SPF Economie, 2022).

Après validation par les experts énergie du BFP en novembre 2021, c'est donc le scénario WAM du PNEC de 2019 qui est utilisé depuis lors comme scénario à politique inchangée. Pour les prochaines évaluations (novembre 2022), il faudra toutefois si la mise en œuvre des mesures prévues par le scénario WAM est suffisamment avancée pour justifier ce choix. Le graphique 5 montre, à titre d'exemple, les émissions de GES pour les deux scénarios du PNEC de 2019. La publication du prochain PNEC, à la mi-2023, fournira un nouveau scénario de référence utilisable pour ces indicateurs.

Le graphique 6 et le graphique 7 montrent les évolutions et les projections des indicateurs d'énergie et des indicateurs d'émissions de GES (voir grille de lecture p. 69).



**b. Transport de personnes en voiture et Transport de marchandises par la route**

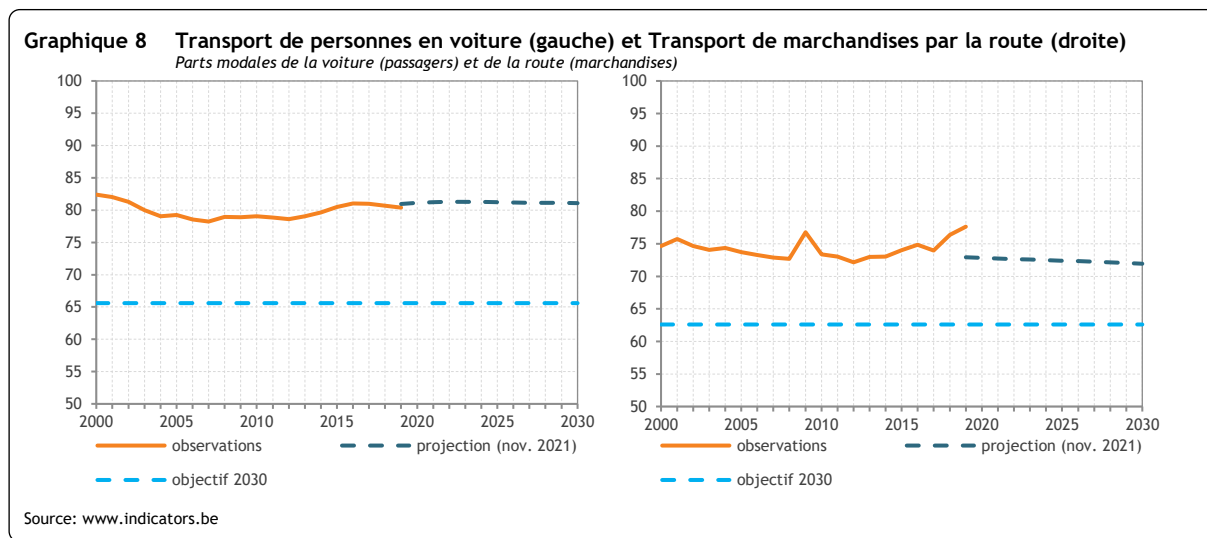
Le BFP réalise tous les trois ans, en collaboration avec le SPF Mobilité et transport des perspectives à long terme de l'évolution de la demande de transport en Belgique (BFP, 2019 et 2022a). Ces perspectives transport contiennent un scénario de référence, qui présente des projections de trafic, pour les passagers et les marchandises, mesurés respectivement en passager-kilomètre et tonne-kilomètre. Le modèle PLANET, du BFP, est utilisé pour établir ces perspectives. Il couvre les modes de transport suivants:

- passagers: voiture (y compris les motos), train, bus/tram/méto, marche/vélo;
- marchandises: route, rail, voie d'eau intérieure.

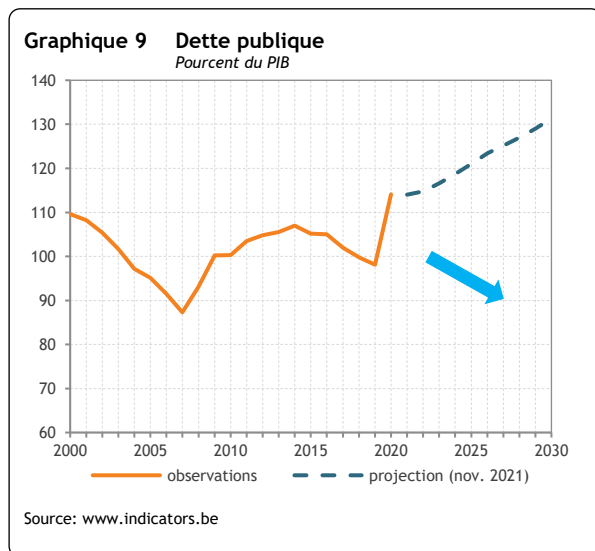
Les deux indicateurs analysés dans ce point, qui sont les parts modales de la voiture (y compris les motos) pour le transport de passagers (sans le mode marche/vélo) et de la route pour le transport de marchandises, peuvent donc être calculés en projection à partir de ces perspectives transport. Le

graphique 8 montre les deux indicateurs de transport avec leur projection basée sur les perspectives transport de 2019 (voir grille de lecture p. 69).

Ces perspectives ont été publiées en 2019 et en avril 2022. Pour le bilan présenté dans ce rapport, basé sur le rapport *Indicateurs de développement durable* de février 2022 (ICN/BFP, 2022), ce sont les perspectives de 2019 qui ont été utilisées. En ce qui concerne ces deux indicateurs, les perspectives de 2022 sont très proches de celles de 2019 (moins de 1 point de pourcentage de différence). Leur utilisation ne changera pas l'évaluation du progrès de ces indicateurs vers leur objectif lors de la prochaine révision du bilan en février 2023 (rapport *Indicateurs de développement durable* 2023).



**c. Dette publique**



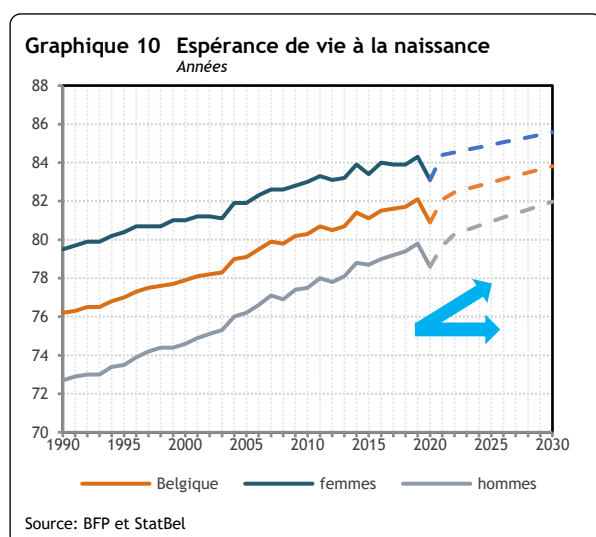
Le modèle MALTESE, du BFP, est utilisé pour établir des perspectives d'évolution des dépenses sociales, notamment en matière de pensions et de soins de santé, et ce dans le cadre de l'ensemble des finances publiques. Ce modèle calcule entre autres la dette publique. Ces projections sont mises à jour chaque année au début de l'été. Le graphique 9 montre cet indicateur et sa projection (voir grille de lecture p. 69).

#### 4.1.2. Nouveaux indicateurs avec une projection

Pour 3 indicateurs supplémentaires, des projections à politique inchangée peuvent être construites à partir des travaux existants au BFP, la plupart ayant été publiés récemment. Ces projections ont été calculées pour ce rapport et sont montrées sous forme graphique ci-dessous. Elles seront utilisées pour la prochaine évaluation des indicateurs, dans le rapport *Indicateurs de développement durable* de février 2023. Ces 3 indicateurs sont les suivants:

- *Espérance de vie* (i11),
- *Taux de chômage* (i40),
- *Taux d'emploi* (i41).

##### a. *Espérance de vie*

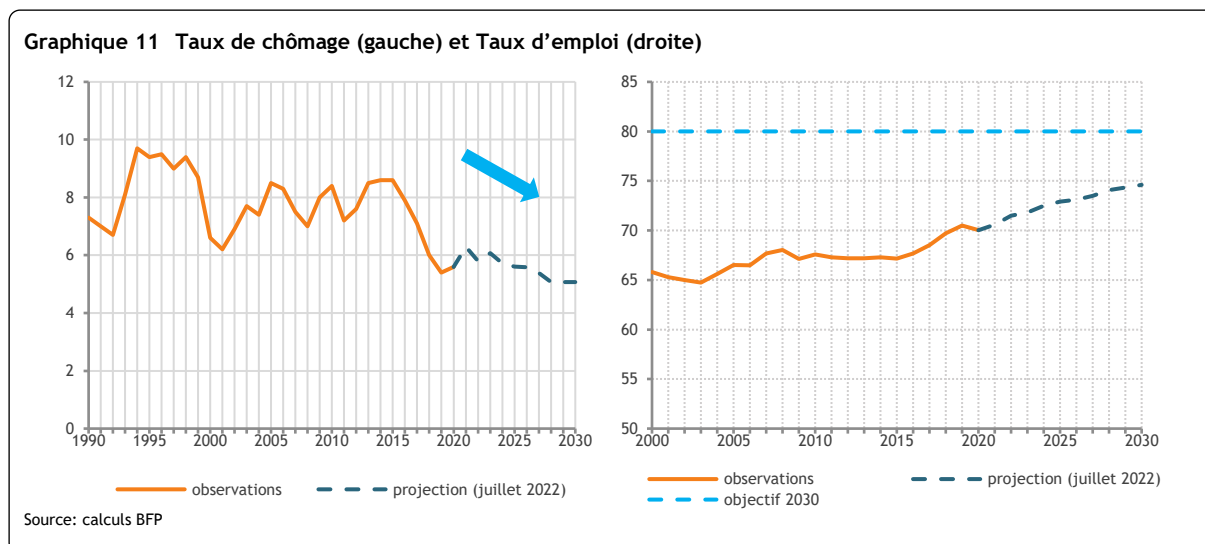


Le Bureau fédéral du Plan, en collaboration avec Statbel, publie des perspectives démographiques (BFP et Statbel, 2022), qui incluent une projection de l'espérance de vie pour la population totale, les femmes et les hommes en Belgique. Ces projections sont basées sur les statistiques publiées par Statbel (Statbel, 2022). Le site web [indicators.be](http://indicators.be) publie, par contre, les données d'Eurostat, pour pouvoir établir des comparaisons internationales. La définition de la population en est légèrement différente (entre autres la prise en compte des demandeurs d'asile).

Les taux de croissance des perspectives démographiques du BFP ont été utilisés pour établir une projection de l'indicateur *Espérance de vie* d'Eurostat, ainsi que de sa ventilation par sexe. Jusqu'à présent, ces projections n'avaient pas été calculées car cet indicateur n'est évalué que depuis la mise à jour des indicateurs de février 2022 (voir grille de lecture p. 69).

##### b. *Taux de chômage et Taux d'emploi*

Dans l'ensemble des indicateurs de développement durable, ces deux indicateurs sont calculés à partir de l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT), harmonisée au niveau européen. Les modèles de projection macroéconomique du BFP à moyen et long terme sont, quant à eux, basés sur les données administratives du marché du travail. Toutefois, depuis sa version de 2022, les projections en matière de taux d'emploi (des personnes de 20 à 64 ans) et de taux de chômage sont traduites selon le concept de l'enquête jusqu'à l'horizon 2030 (voir les *Perspectives économiques 2022-2027* - BFP, 2022b - et le *Rapport du Comité d'études sur le vieillissement*; Conseil supérieur des finances, 2022). Ces projections peuvent donc être utilisées pour les indicateurs de développement durable. Le graphique 11 montre ces deux indicateurs et leur projection (voir grille de lecture p. 69).



### 4.1.3. Méthodologie de projection à développer

Pour 11 indicateurs, des projections devraient pouvoir être établies à l'avenir mais des développements méthodologiques sont encore nécessaires. Ce point passe en revue les sources de données, les publications et les méthodes qui seraient utilisées pour ces projections.

Ces 11 indicateurs sont:

- *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (i01),*
- *Très faible intensité de travail (i02),*
- *Privation matérielle sévère (i03),*
- *Risque de pauvreté (i50),*
- *Intensité du risque de pauvreté (i51),*
- *Inégalités de revenu: indice de Gini (i52),*
- *Inégalités de revenu: S80/S20 (i53),*
- *Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (i04),*
- *Espérance de vie en bonne santé (i12),*
- *Dépendance énergétique (i33),*
- *Productivité de l'énergie (i37).*

#### **a. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, Risque de pauvreté, Très faible intensité de travail et Privation matérielle sévère**

La population présentant un *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (i01; AROPE, at risk of poverty or social exclusion)* regroupe les populations qui sont dans une ou plusieurs des trois conditions suivantes (qui correspondent à des indicateurs également considérés dans cette section):

- *Risque de pauvreté (i50; AROP, at risk of poverty),*



- *Très faible intensité de travail* (i02; LWI, *low work intensity*),
- *Privation matérielle sévère* (i03; SMD, *severe material deprivation*).

Ces indicateurs ont été définis dans la stratégie Europe 2020. De nouvelles définitions, et dans un cas un changement de nom, ont été adoptés au niveau européen dans le cadre de la stratégie Europe 2030. Les propositions de ce point prennent en compte ces nouvelles définitions.

Le Working Paper 12-16 du BFP (Frère, 2016) proposait une méthode de projection pour l'indicateur AROPE. Celle-ci était réalisée sur la base d'une projection de l'indicateur AROP, publiée dans le *Rapport du comité d'étude sur le vieillissement* (rapport publié annuellement par le Conseil supérieur des finances, 2016), complétée par des projections

- pour les populations dans une situation de très faible intensité de travail, mais sans être dans une situation de risque de pauvreté, et
- pour les populations en situation de privation matérielle sévère, mais sans être dans une situation de risque de pauvreté ni de très faible intensité de travail.

Mais, pour des raisons méthodologiques, les éditions postérieures à 2016 du *Rapport du Comité d'études sur le vieillissement* n'ont plus proposé de projections pour l'indicateur AROP en Belgique. Cette méthode pour calculer la projection d'ARPE n'a donc pu être utilisée que jusque 2017.

Les travaux en cours au BFP devraient permettre de publier à nouveau des projections pour l'indicateur AROP dans les années qui viennent. Lorsque ce sera le cas, une mise à jour du Working Paper de 2016 proposera une révision de la méthode de projection pour l'indicateur AROPE.

En ce qui concerne l'indicateur *Très faible intensité de travail* (i02), le Working Paper 12-16 (Frère, 2016) proposait aussi une méthode de projection pour la part de la population vivant dans un ménage à très faible intensité de travail sans toutefois présenter un risque de pauvreté. Cette méthode était basée sur des régressions linéaires entre cet indicateur, le taux de chômage et la part des ménages sans emploi, et sur les projections de ces deux dernières variables incluses dans le *Rapport du Comité d'études sur le vieillissement*.

Une note interne (Frère, 2019) a mis à jour cette méthode pour prendre en compte les évolutions des données SILC (*Statistics on Income and Living Conditions* ou Enquête sur les revenus et les conditions de vie) depuis 2016. Comme Eurostat a depuis lors changé la définition de cet indicateur (entre autres le changement de la limite d'âge supérieure de 59 à 64 ans), cette note interne devra être adaptée en conséquence.

En ce qui concerne l'indicateur de *Privation matérielle sévère* (i03), le Working Paper 12-16 (Frère, 2016) proposait aussi une méthode de projection pour la part de la population en situation de privation matérielle sévère, sans toutefois présenter un risque de pauvreté ni être dans un ménage à très faible intensité de travail. Comme cet indicateur concerne une faible population, Frère (2016) proposait simplement de le garder constant. Cette hypothèse devra être réévaluée et une nouvelle méthode éventuellement développée, en intégrant le fait que cet indicateur a récemment été redéfini en *Privation matérielle et sociale sévère*.

**b. Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale**

Cet indicateur est actuellement calculé dans les projections de moyen terme du BFP, dont l'horizon est 2027. Des réflexions sont en cours pour améliorer ces projections dans les modèles de long terme (à l'horizon 2070) utilisés dans le cadre du Comité d'études sur le vieillissement (CEV), qui pourront être utilisées pour construire une projection de l'indicateur jusque 2030.

Le concept utilisé dans les projections de moyen terme est en effet plus large et des travaux supplémentaires seront nécessaires pour construire une projection de l'indicateur *Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale* (i04) à partir de ces projections existantes dans le rapport du CEV.

**c. Intensité du risque de pauvreté, Inégalités de revenu: indice de Gini et Inégalités de revenu: S80/S20**

Pour ces trois indicateurs, des travaux en cours au BFP devraient pouvoir être utilisés pour développer des projections. Un working paper détaillant les projections réalisées avec des modèles de micro-simulation devrait paraître dans les mois à venir. Ce sont ces travaux qui seront à la base des projections à construire pour ces trois indicateurs.

**d. Espérance de vie en bonne santé**

Des projections sur l'espérance de vie en bonne santé devrait pour la première fois être publiée par le BFP dans les mois qui viennent. Ces projections seront basées sur les données publiées par Statbel. Le taux de croissance des projections publiées par le BFP sera dès lors utilisé pour calculer la projection de l'indicateur d'*Espérance de vie en bonne santé* (i12), tout comme dans le cas de l'*Espérance de vie* (i11, voir 4.1.2.a).

**e. Dépendance énergétique et Productivité de l'énergie**

Les informations nécessaires pour calculer ces deux indicateurs sont en principe incluses dans les projections du *Plan national énergie climat* (PNEC; Belgique, 2019). Toutefois les données disponibles publiquement (sur les sites web du PNEC et de la Commission nationale climat) ne permettent pas de reconstruire les données telles que calculées par Eurostat et utilisées sur le site web indicators.be.

Le PNEC calcule la *Dépendance énergétique* (i33) comme

$$\text{Dépendance énergétique} = \text{importations nettes d'énergie} / \text{consommation intérieure brute d'énergie.}$$

Tandis qu'Eurostat la calcule comme

$$\text{Dépendance énergétique} = \text{importations nettes d'énergie} / \text{énergie brute disponible.}$$

Avec

$$\text{Energie brute disponible} = \text{consommation intérieure brute d'énergie} + \text{soutes maritimes}$$

Les soutes maritimes internationales sont les carburants chargés sur les navires, engagés dans la navigation internationale, pour leur propre consommation. Outre la consommation liée à la navigation nationale, ces soutes excluent la consommation liée aux navires de pêche et militaires. Une projection pour les soutes maritimes internationales est donc nécessaire pour obtenir une projection de l'énergie brute disponible et de la dépendance énergétique telle que calculée par Eurostat. Or ces soutes sont en dehors du périmètre de travail du PNEC. Des recherches complémentaires sont nécessaires pour établir une telle projection.

En ce qui concerne la *Productivité de l'énergie* (i37), qui est définie comme le PIB divisée par l'énergie brute disponible, la même difficulté se pose pour les projections de l'énergie brute disponible. En outre, les projections du PNEC ne prennent pas en compte l'évolution du PIB et ne formulent aucune hypothèse sur son évolution (PNEC, Partie B - Base analytique, p. 4). Un travail complémentaire est nécessaire pour définir des hypothèses pertinentes pour la projection du PIB dans ce contexte.

#### 4.1.4. Pistes de recherche pour de nouvelles projections d'indicateurs

Sur les 82 indicateurs publiés sur le site web [indicators.be](http://indicators.be), les possibilités de projections ont été établies ci-dessus pour 21 indicateurs. Il reste donc 61 indicateurs pour lesquels de nouvelles méthodes de projection devraient être explorées. Une piste prometteuse est l'étude *Well-being Analytics for Policy Use: Modelling Health and Education Outcomes in Italy*, publiée par l'OCDE en 2022 (OECD, 2022).

En Italie, la réforme de la loi budgétaire de 2016 demande que des indicateurs de bien-être soient inclus dans le cycle de programmation économique et financière, pour prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux des décisions budgétaires. Douze indicateurs de bien-être, extraits du rapport de bien-être équitable et soutenable publié annuellement par l'Institut national de statistique italien (Istat, 2022), sont pris en compte.

Avec le soutien de la Commission européenne (DG REFORM), l'OCDE a développé une méthode de projection pour trois de ces indicateurs, sur la base des mesures planifiées ou adoptées par le gouvernement italien: espérance de vie en bonne santé, obésité des adultes et formation tout au long de la vie.

Des équations en forme réduite ont été estimées pour ces indicateurs. Les variables explicatives (indépendantes) utilisées sont macroéconomiques et sociétales (voir encadré 2).

### Encadré 2 Variables explicatives utilisées dans les modèles de projections de trois indicateurs de bien-être (Italie)

Quelques exemples de variables explicatives utilisées dans les modèles développés par l'OCDE pour établir des projections d'indicateurs (espérance de vie en bonne santé, obésité des adultes et formation tout au long de la vie).

#### Variables macroéconomiques

- PIB/habitant
- Dépenses de santé par habitant
- Dépenses d'éducation en part du PIB
- Taux d'emploi
- Chômage des jeunes

#### Variables sociétales

- Prévalence du tabagisme
- Consommation d'alcool
- Part de la population avec un diplôme du secondaire supérieur et Part de la population avec au mieux un diplôme du secondaire inférieur
- Score PISA en lecture
- Pratique du sport

Dans le cas du taux d'obésité, l'OCDE propose également d'utiliser son modèle de microsimulation SPHeP (OECD, 2019), qui permet d'évaluer l'impact de mesures de prévention sur l'obésité.

Les trois indicateurs considérés dans cette étude sont inclus dans l'ensemble d'indicateurs suivis sur le site web indicators.be. Il serait donc pertinent d'approfondir la méthode développée par l'OCDE pour l'Italie pour déterminer si elle pourrait être appliquée en Belgique.

Il faut noter qu'une démarche semblable est en cours aux Pays-Bas, également à la demande du parlement (PBL/SCP/CPB, 2022). Cette dernière démarche couvre également "*l'exploration des possibilités de perspectives quantitatives et qualitatives*" dans différents domaines tels que le bien-être, la santé ou le capital naturel, comme la section suivante le fait pour la Belgique.

## 4.2. Pistes de recherche pour une modélisation plus systémique

Alors que le développement durable prône une vision systémique, les modèles quantitatifs actuels se focalisent en général sur un seul domaine social, environnemental ou économique. Cette section explore quelques pistes pour intégrer des boucles de rétroactions entre ces trois domaines.

Les défis auxquels les sociétés d'aujourd'hui font face sont nombreux. Ils sont présents dans le domaine social, avec les menaces de pandémies et la baisse du pouvoir d'achat qui affecte particulièrement les ménages les plus vulnérables; dans le domaine environnemental, avec les changements climatiques, la perte de diversité biologique et la question des ressources naturelles; dans le domaine économique, avec la diminution tendancielle des gains de productivité du travail et la dépendance énergétique, pour en citer quelques-uns.

Ces défis sont en outre interconnectés, comme le sont par exemple la crise énergétique, les changements climatiques et les difficultés d'approvisionnement en énergie des personnes pauvres. C'est le cas aussi pour les pertes de diversité biologique, les pandémies et leurs impacts économiques, en particulier sur les plus vulnérables.

Le développement durable place l'être humain au centre des préoccupations (ONU, 1992), et prend en compte tant les composantes sociale, environnementale et économique du développement que leurs interactions. Un développement durable demande donc d'avoir une vision systémique qui intègre les liens entre ces composantes et sort d'une analyse "en silo", composante par composante.

Les modèles économiques développés depuis de nombreuses décennies permettent une analyse détaillée de la composante économique et de certains impacts sociaux (par exemple sur différentes catégories de population) et environnementaux (par exemple le calcul des émissions de polluants ou les consommations d'énergie). Du fait de leur conception, ils restent néanmoins une simplification de la réalité et ont des limites. Ils n'intègrent, par exemple, pas certaines variables dont les recherches empiriques pointent pourtant l'importance pour l'économie et d'autres domaines. C'est entre autres le cas des compétences et des savoirs des personnes, innés ou acquis (dans ou en dehors des systèmes de formation). Ils ne prennent pas non plus en compte des boucles de rétroactions pourtant connues et qui peuvent avoir des impacts importants également sur la composante économique. Par exemple, la pollution générée par toute activité économique a un impact sur l'état de santé, ce qui a un impact sur la productivité (Dechezleprêtre *et al.*, 2019). Les limites des modèles actuels avaient notamment été pointées lors du premier exercice de chiffrage des programmes électoraux réalisé par le BFP (BFP, 2020).

Les défis sociaux, environnementaux et économiques sont liés et interdépendants. Ils pourraient aussi être contradictoires. Une littérature abondante pointe en effet la difficulté de réconcilier certains objectifs entre eux, par exemple entre le sous-objectif 8.1 sur la croissance économique et le sous-objectif 8.4 sur la consommation soutenable de matières ou l'objectif SDG 13 sur la réduction des émissions de GES (Hickel, 2019; Randers *et al.*, 2019; Zeng *et al.*, 2020; Nieto *et al.*, 2020; Fanning *et al.*, 2022). D'autres études explorent des pistes pour intégrer ces rétroactions dans des modèles qui incluent plusieurs composantes. Hardt *et al.* (2017), par exemple, évaluent les développements récents des modèles de macro-économie écologique, tandis que Nieto *et al.* (2020) proposent un modèle d'évaluation qui intègre les domaines énergétique et économique pour l'Europe.

Pour maximiser l'impact des politiques sur l'ensemble des SDG, il semble donc pertinent de s'inscrire dans ce mouvement et d'élargir la modélisation socio-économique à des boucles de rétroaction incluant les composantes sociales et environnementales du développement. Certains pays voisins s'engagent aussi dans cette voie. C'est notamment le cas des Pays-Bas, qui avec le soutien de leur parlement, cherchent à explorer de nouvelles possibilités de perspectives quantitatives et qualitatives dans différents domaines tels que le bien-être, la santé ou le capital naturel (PBL/SCP/CPB, 2022).

Cette section explore la littérature scientifique qui étudie ces boucles de rétroactions. À ce stade préliminaire, l'objectif de la démarche est d'identifier des pistes de développements pour, à l'avenir, orienter les travaux de modélisation vers une analyse plus systémique des impacts des politiques.

La première piste de développement concerne une meilleure prise en compte de l'éducation comme contribuant à une activité économique plus performante (voir 4.2.1). La deuxième piste concerne la manière dont la pollution peut affecter la santé et la productivité des travailleurs (voir 4.2.2). Deux autres pistes sont évoquées de manière plus succinctes dans le dernier point, concernant la santé et les inégalités et leurs impacts sur l'économie et la société (voir 4.2.3).

#### 4.2.1. Rôle de l'éducation dans l'économie et la société

En mettant ses compétences et son temps à disposition, l'être humain joue un rôle clé dans la production économique. Les modèles économiques ont néanmoins tendance à simplifier ce rôle en ne tenant, par exemple, pas suffisamment compte de l'éducation au sens large du terme. Dans certains modèles, un travailleur est perçu comme une unité de travail uniforme dans le processus de production. Dans d'autres, l'aspect quantitatif de l'éducation formelle est intégré, comme le nombre d'années d'étude. Dans ce cas, une année d'étude supplémentaire est considérée comme étant identique pour tous.

L'aspect qualitatif de l'éducation formelle, mesuré, par exemple, par les résultats scolaires dans des enquêtes, n'est pas pris en compte. Il en va de même des compétences acquises (ou innées) en dehors du système éducatif formel. Une amélioration des qualités intrinsèques des travailleurs n'a donc pas d'impact dans le système de production ou sur la productivité du travail, tels que décrits dans ces modèles. L'activité économique et l'éducation, tant formelle qu'informelle, sont pourtant étroitement liées. Dans les lignes qui suivent, le mot éducation sera utilisé au sens large à savoir l'ensemble des compétences d'une personne. Dans un premier temps, l'impact de l'éducation sur la production économique est analysé voir (a). Au-delà de cet impact, l'éducation joue un rôle crucial dans d'autres domaines tels que par exemple le bien-être des personnes et le développement de la société en général (voir b). Enfin, quelques pistes de travail sont évoquées pour la suite des travaux (voir c).

##### a. Impact de l'éducation sur la production

D'un point de vue théorique, l'éducation accroît les compétences des travailleurs en augmentant leur productivité et la production économique (PIB). Elle permet aussi d'accroître les capacités innovatives et de favoriser la diffusion de connaissances au sein de l'économie. Il s'agit dans ce dernier cas d'externalités positives. Pour les travailleurs, l'éducation permet de disposer de revenus plus importants, d'accroître leur chance de trouver un emploi et de réduire le risque d'être au chômage.

Depuis le début des années 60, de nombreuses études empiriques ont montré que l'activité économique et l'éducation sont étroitement liées. Les travaux récents réalisés à partir de données statistiques de meilleure qualité ont permis d'affiner ce lien (voir par exemple Botev *et al.*, 2019 et Hampf *et al.*, 2017). Ils ont surtout permis de confirmer l'impact considérable de l'éducation dans le domaine économique. À partir des données issues des enquêtes du *Programme International pour le suivi des acquis des élèves* (PISA), l'OCDE estime, par exemple, qu'une augmentation de 25 points du score moyen en lecture, mathématiques et sciences permet, en moyenne et à long terme, d'accroître le produit intérieur brut (PIB) annuel de 3,35% (OECD, 2010). Ce score est mesuré sur une échelle allant de 0 à 1000 et s'élevait, en moyenne, à 500 points en Belgique en 2018 dans la dernière enquête PISA disponible. Une hausse de 25 points correspond donc à une hausse de 5% du score belge de cette année-là. Du fait du laps de temps

qui existe entre les études scolaires et l'arrivée sur le marché du travail, l'impact économique de l'augmentation des scores PISA est surtout mesurable à long terme. Il ne tient toutefois pas compte de possibles effets de transmission sur les générations futures.

Différentes études pointent aussi le fait que les capacités cognitives des personnes ont un impact plus important sur l'activité économique que seul le nombre d'années d'étude (voir par exemple Hanushek *et al.*, 2010). Certaines études montrent même qu'une fois l'aspect qualitatif de l'éducation inclus, le nombre d'années d'étude n'a plus que peu d'impact sur l'activité économique (Barro, 2001) voire plus du tout (OECD, 2010). Un des problèmes soulevés dans ces différentes études est l'hétérogénéité des méthodes d'analyse et des mesures des aspects qualitatifs de l'éducation. Un des défis aujourd'hui est de disposer d'indicateurs adéquats pour mesurer toute la complexité de l'éducation et ses implications dans le domaine socio-économique.

## **b. Impact de l'éducation dans d'autres domaines**

Au-delà de son rôle dans l'économie, l'éducation est centrale pour le développement durable dans sa globalité. Elle détermine en partie le bien-être des personnes. Le diplôme obtenu est, en effet, un déterminant significatif du bien-être des personnes (Joskin, 2018). Le rapport *Indicateurs de développement durable* montre que les personnes détenant un diplôme plus élevé sont en moyenne en meilleure santé tant physique que mentale (ICN/BFP, 2022). Ils risquent moins d'être au chômage ou en incapacité de travail de longue durée. Ils ont également moins de risques de tomber dans une situation de risque de pauvreté. L'accès pour tous à une éducation de qualité et à des apprentissages tout au long de la vie est, d'ailleurs, un objectif de développement durable fixé par l'ONU (SDG 4). L'éducation n'améliore pas seulement les conditions de vie des personnes mais aussi de l'ensemble de la société. Ainsi, l'engagement politique et social est lié à l'éducation. C'est, par exemple, le cas pour ce qui est de la participation à des activités bénévoles ou encore de la confiance envers les institutions ou les autres. Dans la vision intergénérationnelle du développement durable, le niveau d'éducation d'une génération détermine aussi, en partie, celui de la génération suivante.

À côté de l'éducation formelle, d'autres types d'apprentissages informels sont tout aussi essentiels. Avec cette vision élargie de l'éducation est apparue la notion de capital humain qui regroupe "*les connaissances, les qualifications, les compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création de bien-être personnel, social et économique*" (OCDE, 2001, p.18). Ce capital inclut également, à travers les caractéristiques individuelles, la santé tant physique et mentale des personnes. Les connaissances, qualifications et compétences peuvent être innées ou acquises par l'instruction ou l'expérience tout au long de la vie. Le capital humain est un attribut individuel indissociable de son détenteur qui se développe au cours du temps mais qui "*tend également à se déprécier s'il n'est pas utilisé*" (OCDE, 2001, p.19).

Cette vision plus large de l'éducation remet en avant l'importance du rôle de l'être humain dans l'économie en allant au-delà de l'assimilation des personnes à des mécanismes physiques (des quantités). C'est dans ce cadre que le BFP a aussi développé un indicateur composite de capital humain qui mesure le bien-être des générations futures (Joskin, 2020).

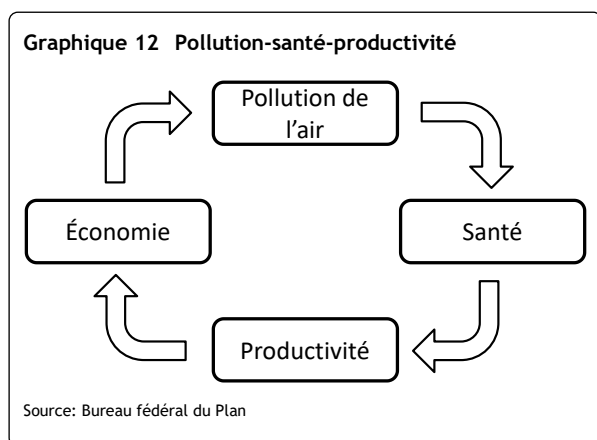
### c. Pistes de travail

Avec l'amélioration des données disponibles et des méthodes d'analyse, les résultats des travaux empiriques montrent le rôle important que joue l'éducation, tant formelle qu'informelle, innée ou acquise, dans la production économique. Ils permettent de replacer l'être humain et ses caractéristiques intrinsèques au centre de l'économie. L'être humain est également "au centre des préoccupations relatives au développement durable" (ONU, 1992) et il dispose de moyens d'action dans ce processus. Partant de ce constat, intégrer de manière plus complète l'éducation dans la modélisation est une piste de travail à explorer en priorité. Cela permettrait entre autres de mieux quantifier les impacts des politiques en faveur de l'éducation au sens large du terme. Pour y parvenir, plusieurs étapes seront nécessaires.

1. Analyser l'impact de l'éducation dans les composantes économique, sociale et environnementale du développement durable. Pour la composante économique, estimer, à partir d'une revue de littérature, l'impact de l'éducation sur l'activité économique en Belgique. Cette estimation devra se faire, entre autres, à partir des données belges disponibles dans les enquêtes internationales sur les compétences des jeunes (PISA) et des adultes (PIAAC pour *Program for the International Assessment of Adult Competencies*). Cette estimation pourrait aussi se faire à partir de travaux actuellement menés dans d'autres pays ou institutions, comme par exemple l'OCDE (Égert *et al.*, 2019). Pour les composantes sociale et environnementale, qui sont relativement moins présentes dans les modèles existants, un exercice similaire pourrait être réalisé.
2. Analyser les possibilités d'intégrer l'éducation dans les modèles existants. Cette analyse se fera d'abord à partir des modèles macro-économiques utilisés au sein du BFP. Une attention particulière sera portée sur les travaux similaires réalisés au niveau international. Sur la base de cette analyse d'autres pistes pourraient émerger comme le développement d'un nouveau modèle simplifié.

#### 4.2.2. Impact de la pollution sur la santé et la productivité

Une deuxième piste concerne l'étude de la boucle de rétroaction (graphique 12) de la pollution vers la productivité. Selon une étude récente de l'OCDE pour l'Europe, l'impact d'une diminution de 10% de la pollution par les particules s'élève à 0,8% du PIB, suite notamment à l'amélioration de l'état de santé qui



en découle (Dechezleprêtre *et al.*, 2019). Or le coût d'une réduction des concentrations de particules de l'ordre de 10% est de moins de 0,1% du PIB. Ces auteurs concluent donc qu'une politique de réduction des émissions polluantes serait bénéfique non seulement en termes de santé mais également en termes purement économiques.

Sur la base de ce constat ce point explore la littérature scientifique pour évaluer plus précisément cette boucle de rétroaction de la

pollution atmosphérique vers la productivité. Il est possible de la segmenter en plusieurs parties:

- impacts de l'activité économique sur la pollution atmosphérique (point a),
- impacts de la pollution atmosphérique sur la santé (point b),



- impacts de la santé sur la productivité (point c).

Un dernier point (d) présente la manière dont ces données pourraient être utilisées dans les modèles économiques afin d'y intégrer cette boucle de rétroaction.

### a. Impacts de l'activité économique sur la pollution atmosphérique

Les activités économiques génèrent des pollutions, en particulier des pollutions atmosphériques, tant lors des activités de production que de consommation. Ces pollutions sont bien connues et intégrées dans la comptabilité nationale par l'intermédiaire des comptes satellites environnementaux. Le BFP publie ces comptes pour la Belgique (BFP/ICN, 2021).

**Comptes des émissions atmosphériques.** Ces comptes enregistrent les émissions de CO<sub>2</sub>, CO<sub>2</sub> biomasse, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SF<sub>6</sub>, NF<sub>3</sub>, SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub>, COVNM, CO, PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub>. Ces émissions sont exprimées en unités physiques (tonnes émises) pour chaque branche d'activité économique et pour trois catégories de consommation des ménages (chauffage, transport, autres). Ces comptes permettent donc d'estimer les émissions de polluants atmosphériques à partir de l'activité économique en gramme de polluants par euro produit ou consommé, ou par kilomètre parcouru. Ces calculs d'émissions sont souvent déjà intégrés dans les modèles existants.

**Inventaires nationaux.** D'autres sources, comme les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (CELINE, 2022a) et les inventaires nationaux d'émissions réalisés dans le cadre de la *Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance* (LRTAP; CELINE, 2022b) publient également les émissions atmosphériques par activité. Dans le cadre de la LRTAP, les émissions atmosphériques de métaux lourds et de polluants organiques persistants sont également incluses. Ces inventaires sont basés sur leur propre système de rapportage, adaptés à leurs besoins spécifiques (*Common reporting format* ou CRF pour les gaz à effet de serre, *Nomenclature for reporting* ou NFR pour la Convention LRTAP).

**Conclusion.** Il existe des correspondances entre ces différentes classifications. Toutefois, certaines activités qui émettent des gaz à effets de serre (GES), en particulier le changement d'affectation des terres, sont exclues des comptes satellites environnementaux (Eurostat, 2015).

Tant les comptes satellites environnementaux que les inventaires nationaux d'émissions sont publiés chaque année. Les données sont disponibles à partir de 1990. Ces comptes satellites et ces inventaires reposent sur une abondante littérature scientifique dans le domaine de la pollution atmosphérique. Ils incluent les informations nécessaires pour calculer les émissions de GES et de polluants. Les modèles économiques existants intègrent d'ailleurs souvent le calcul des émissions causées par la production et la consommation. Toutefois, ces modèles ne prennent en général pas en compte l'impact que ces émissions peuvent avoir en retour sur la santé et la productivité, ce qui est exploré ci-dessous.

### b. Impact de la pollution atmosphérique sur la santé

La pollution atmosphérique a de nombreux impacts négatifs sur la santé tant physique que mentale.

**Décès prématurés.** Elle est la cause, en Europe, de nombreux décès prématurés. L'Agence européenne pour l'environnement (EEA, 2021) estime qu'en 2019:

- l'exposition chronique aux particules fines a causé 307.000 décès prématurés;
- l'exposition chronique aux oxydes d'azote a causé 40.000 décès prématurés;
- l'exposition aiguë à l'ozone a causé 16.800 décès prématurés.

Même si la situation s'est améliorée depuis quelques décennies, entre autres grâce à la mise en œuvre de nombreuses politiques visant à diminuer les émissions, ce nombre de décès prématurés reste préoccupant.

**Santé physique.** En outre, la pollution n'est pas seulement la cause d'une augmentation des décès, elle est également la cause d'un nombre accru de maladies ou d'aggravation de maladies déjà existantes. L'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2019, 2022a, 2022b) souligne, en effet, que l'exposition à court et à long terme à la pollution atmosphérique peut causer de nombreuses maladies telles que des accidents vasculaires cérébraux (AVC), des cancers du système respiratoire, des maladies pulmonaires chroniques, de l'asthme, du diabète de type 2 et de l'obésité.

Schraufnagel *et al.* (2019a et 2019b) proposent une synthèse globale des effets de la pollution, de ses impacts sur le corps humain et des mécanismes par lesquels la pollution affecte la santé. Ils montrent que l'exposition chronique à la pollution atmosphérique peut affecter non seulement le système respiratoire, mais aussi tous les organes, particulièrement en aggravant les maladies déjà présentes. Ils constatent également que les personnes les plus vulnérables sont celles qui sont déjà malades et celles de faible statut social ou économique.

**Santé mentale.** Braithwaite *et al.* (2019), par exemple, montrent des impacts des particules fines sur la dépression et le système nerveux central. Calderón-Garcidueñas *et al.* (2015) montrent également des impacts de la pollution sur la dépression chez les adultes. Ils passent en revue plusieurs études qui montrent des liens entre la pollution et l'anxiété ainsi que le suicide. Des liens entre la pollution et le déclin cognitif ainsi que la démence sont également suspectés (Peters *et al.*, 2019). À l'heure actuelle, les impacts de la pollution sur la santé mentale sont moins bien connus que ceux sur la santé physique, mais les travaux existants montrent que de tels liens existent.

**Conclusion.** Si le lien entre l'exposition à la pollution atmosphérique et l'incidence de nombreux problèmes de santé physique et mentale est établi, l'exploration préliminaire faite dans ce rapport n'a pas permis de quantifier précisément ce lien afin de l'intégrer dans une modélisation quantitative. Ce domaine devra être exploré plus en détail dans de futurs travaux.

### c. Impacts de la santé sur la productivité du travail

Selon Dechezleprêtre *et al.* (2019), la pollution de l'air peut affecter la production économique au travers de quatre canaux parmi lesquels les trois premiers impliquent un effet de la pollution sur la production économique au travers de la santé, au contraire du quatrième, qui ne sera pas considéré ici.

1. Impact sur la taille de la population (décès et migrations).
2. Absentéisme: réduction du nombre d'heures prestées par travailleur (s'ils sont malades ou doivent prendre soin d'un malade).

3. Présentéisme: réduction de la productivité du travailleur lorsqu'il est présent au travail tout en étant en mauvaise santé.
4. Impact sur la qualité du capital naturel, qui est un facteur de production, en particulier dans l'agriculture.

**Taille de la population.** Le premier de ces impacts, sur la taille de la population, passe par la surmortalité causée par la pollution. L'impact de la pollution pourrait de cette façon être intégré dans les projections démographiques, notamment utilisées pour projeter la taille de la population active. Pour intégrer l'aspect de migration suite à la pollution il serait nécessaire d'avoir des modèles démographiques mondiaux qui intègrent les multiples facteurs influençant les migrations. Ces considérations sortent du périmètre de ce chapitre.

**Absentéisme.** Le deuxième impact est l'absentéisme, causé par le risque accru de maladies dû à la pollution. Grinza et Rycx (2020) ont utilisé des données de deux enquêtes (*Enquête sur la structure des salaires* et *Enquête sur la structure des entreprises*) sur les relations entre employeurs et employés (1999-2007). Ils constatent qu'"en général, l'absentéisme pour maladie réduit substantiellement la productivité". Par exemple, l'absence d'un travailleur réduit la productivité de ses collègues: un point de pourcentage d'augmentation du taux d'absentéisme pour maladie entraîne une perte de productivité des travailleurs de l'entreprise de 0,24%. Cet effet est plus marqué pour les entreprises industrielles, intensives en capital physique (machines...) et les PME. Il est aussi plus marqué pour certains types d'emplois (ouvriers et cadres supérieurs).

Loeppke *et al.* (2009) trouvent un *lien fort* entre santé et productivité. Dans cette étude, les coûts dus à une baisse de productivité sont en moyenne 2,3 fois plus élevés que les coûts spécifiquement médicaux. Les maladies chroniques, telles que dépressions, anxiété, obésité, arthrite et maux de dos et de nuque sont celles qui ont le plus d'impact. Cette étude porte tant sur les questions d'absentéisme que de présentéisme et porte sur 57.000 employés aux USA.

**Présentéisme.** La troisième catégorie d'impact de la santé sur la productivité passe par le présentéisme, c'est-à-dire le fait d'être présent à son poste de travail tout en étant en mauvaise santé. Le présentéisme n'a été étudié que plus récemment que l'absentéisme. L'effet en est reconnu, mais encore peu étudié. Johns (2010), Ruhle *et al.* (2020) et Mori *et al.* (2021) présentent des synthèses de la question et des pistes de recherche à explorer. Bryan *et al.* (2022), dans une étude sur le Royaume-Uni, établissent un lien quantitatif entre état de santé et taux de présentéisme. L'impact sur la productivité est, dans leur étude, plus difficile à quantifier. Ils identifient toutefois un lien avec le salaire, le présentéisme ayant un impact négatif de 0,85% sur le salaire réel.

**Conclusion.** La littérature scientifique établit clairement un lien entre la santé et l'absentéisme et/ou le présentéisme. L'existence d'un impact de ces phénomènes sur la productivité est également identifié, et qualifié de substantiel par plusieurs auteurs (Loeppke *et al.*, 2009; Mori *et al.*, 2021; Bryan *et al.*, 2022). Des recherches supplémentaires dans la littérature sont, par contre, nécessaires pour intégrer de manière quantitative ces liens dans une modélisation.

#### d. Pistes de travail

L'impact de la pollution sur la santé et dès lors sur la productivité des entreprises est clairement identifié et reconnu dans la littérature, mais les modèles économiques actuels ne considèrent pas cette boucle de rétroaction de la production vers la pollution, la santé et la productivité. Il serait pourtant utile d'intégrer les effets de cette boucle de rétroaction pour mieux évaluer les coûts et les bénéfices des politiques qui influencent, directement ou indirectement, le niveau de pollution.

Plusieurs étapes seront nécessaires pour ce faire.

1. Estimer les émissions polluantes des activités de production et de consommation. Cette étape est déjà réalisée dans certains modèles. Les données pour construire ces équations existent dans les comptes satellites environnementaux et les inventaires d'émissions. Ces estimations devront être incluses dans le modèle utilisé.
2. Estimer l'impact de la pollution sur la santé. Cet impact est largement documenté dans la littérature consultée. Des recherches supplémentaires sont néanmoins nécessaires pour identifier les variables de santé les plus pertinentes pour quantifier l'impact sur la productivité (voir point suivant) et quantifier les impacts de la pollution sur ces variables.
3. Estimer l'impact de la santé sur la productivité et la production. Dans les modèles macroéconomiques, une fonction de production estime le niveau de production en fonction du facteur capital et du facteur travail. Une fonction de production qui inclurait des paramètres de santé devraient être construite. La littérature sur les fonctions de production, par exemple celle qui traite du progrès technique augmentant le facteur travail (*labour-augmenting progress*) devrait pour cela être explorée.
4. Intégrer cette boucle de rétroaction dans le modèle utilisé. Ceci peut nécessiter de revoir et de réestimer les équations existantes dans ce modèle. Le choix du modèle macroéconomique utilisé devra le prendre en compte.

Les pistes présentées ci-dessus esquissent les recherches à explorer plus en détail sur cette boucle de rétroaction afin de l'intégrer dans une modélisation quantitative. Une autre piste de recherche intéressante, conjointe à celle étudiée dans ce point, serait d'évaluer l'impact de la pollution sur les coûts du système de santé. Ce sujet est également évoqué dans la littérature explorée ci-dessus, mais n'a pas fait l'objet d'une analyse spécifique dans cette section.

#### 4.2.3. Autres pistes de recherches

Ce point évoque deux pistes de recherche pour modéliser des boucles de rétroactions supplémentaires. La première piste (point a) considère les inégalités, non seulement de revenu mais aussi dans d'autres domaines comme la santé et l'éducation, ainsi que l'interaction entre ces inégalités et des variables sociétales, dont l'activité économique. La seconde piste (point b) considère la santé et l'alimentation, en portant une attention particulière à l'obésité. Il s'agit ici d'explorations préliminaires, moins avancées que celles des points précédents, qui confirment l'intérêt du sujet mais ne permettent pas encore de dégager des pistes de modélisation quantitative.

## a. Inégalités

Les inégalités sont présentes tant pour les questions de revenus que de santé, d'éducation, de logement et de bien d'autres. Elles sont en interactions entre elles et avec de nombreuses variables sociétales. Une exploration approfondie de ces interactions serait dès lors pertinente pour explorer les possibilités d'incorporer au moins certaines de ces interactions dans une modélisation quantitative.

**Santé.** Ces inégalités sont liées entre elles. Dans le cas de la santé par exemple, la plupart des indicateurs sont meilleurs dans les catégories de population à revenu élevé ou à niveau d'éducation élevé. C'est le cas pour tous les indicateurs de santé ventilés selon le revenu ou le niveau d'éducation publiés sur le site web [indicators.be](http://indicators.be). Wilkinson et Pickett (2010) montrent aussi que de nombreux indicateurs de bien-être sont corrélés avec l'indicateur de Gini, qui mesure les inégalités.

**Environnement.** Les liens entre inégalités et qualité de l'environnement sont également pertinents à explorer. En effet, les politiques environnementales sont souvent régressives, c'est-à-dire qu'elles augmentent les inégalités de revenu en affectant proportionnellement plus les personnes à revenu faible. C'est, par exemple, le cas d'une taxe sur le CO<sub>2</sub>. Cela a largement été illustré par la contestation des gilets jaunes en France en 2018 (Algan *et al.*, 2019). En outre, les catégories de population défavorisées sont souvent réduites à habiter dans des zones où l'environnement est de piètre qualité, ce qui a des impacts sur leur santé.

Il existe plusieurs possibilités d'interactions entre inégalités et environnement. Laurent (2014) en identifie un certain nombre. Il remarque entre autres que les inégalités réduisent l'acceptabilité politique des préoccupations environnementales et la possibilité de compenser les impacts régressifs des mesures environnementales. Il souligne en outre que l'augmentation des inégalités augmente le besoin de croissance économique pour assurer un minimum de revenu aux plus pauvres, croissance qui génère des externalités environnementales dont les victimes sont souvent les plus démunis.

**Croissance économique.** Des liens existent également entre inégalités et croissance économique. Halter *et al.* (2014) identifient plusieurs canaux de transmissions possibles, certains positifs et d'autres négatifs, des inégalités vers la croissance.

Facteurs positifs d'une augmentation des inégalités.

- Le taux d'épargne moyen pourrait être plus élevé lorsque les inégalités sont élevées, car la capacité d'investissement de l'économie est plus élevée dans ce cas.
- Une distribution inégalitaire favoriserait le développement de nouveaux produits haut de gamme, ce qui encouragerait l'innovation.
- Dans un système financier imparfait, l'accès à la finance pour investir dans de nouveaux projets à risque dépendrait de la richesse initiale de l'investisseur.

Facteurs négatifs d'une augmentation des inégalités.

- Les sociétés plus inégalitaires auraient tendance à plus redistribuer les revenus, ce qui impliquerait des niveaux de taxation plus élevés et donc diminuerait l'incitant à épargner et investir.

- De plus grandes inégalités auraient tendance à réduire les dépenses en éducation, ce facteur est également évoqué par l'OCDE (OECD, 2015).
- Les inégalités élevées favoriseraient l'instabilité politique.

Inversement, la croissance du PIB a quant à elle des effets sur la pauvreté et les inégalités. La croissance permet de réduire la pauvreté absolue, comme le montre les évolutions des grandes économies asiatiques depuis les années nonante. Cet effet a été identifié dans un Working Paper du Fonds monétaire international (Cerra *et al.*, 2021). Ce document souligne également que la croissance fournit les moyens de mettre en œuvre une politique de réduction de la pauvreté et/ou des inégalités. Il faut toutefois remarquer que malgré la croissance économique, les inégalités ont en général augmenté dans les pays de l'OCDE depuis les années 1980 (OECD, 2015; il faut noter l'exception de la Belgique, de la France, de la Grèce et des Pays-Bas, pour la période 1985-2013). Cela montre qu'il n'y a pas d'automatisme entre croissance économique et réduction des inégalités et que le rôle des politiques mises en œuvre est crucial.

Les inégalités sont donc en interaction avec de nombreuses variables sociétales. Une exploration plus approfondie de ces interactions serait dès lors pertinente pour explorer les possibilités d'incorporer au moins certaines de ces interactions dans une modélisation quantitative.

## **b. Santé et alimentation**

Le point 4.2.2.c explore comment la santé peut influencer la productivité du travail, à partir de l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé. Une piste complémentaire serait d'explorer les impacts du régime alimentaire et du mode de vie sur la santé. En effet, le régime alimentaire est un des déterminants clés de la santé, entre autres à travers les risques d'obésité, de diabète et de maladies cardio-vasculaires. Le mode de vie, actif ou sédentaire, est un autre déterminant de la santé.

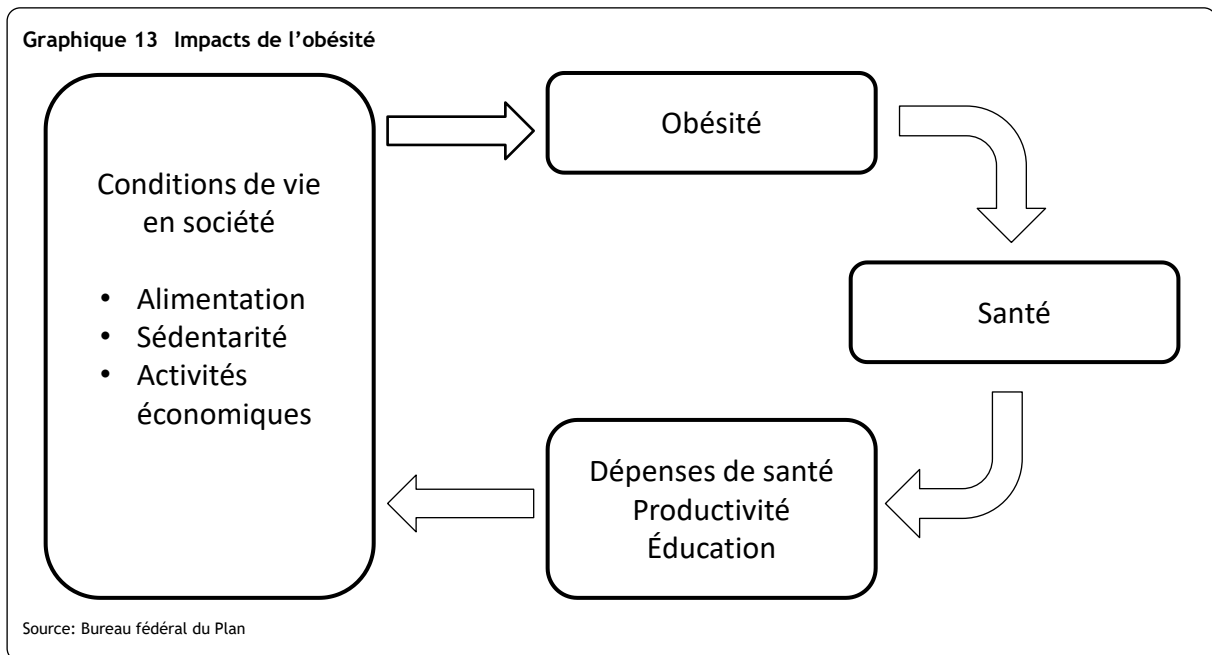
En outre, le régime alimentaire, ou mode de consommation alimentaire, est évidemment en interaction avec les modes de production agricoles et alimentaires. Or la production agricole et alimentaire est directement responsable de 13% des émissions de GES belges (calculs BFP sur la base de CELINE, 2022a). Cette exploration systémique encore plus large, qui permettrait de mieux identifier des synergies entre les politiques alimentaires, de santé et climatique, sort toutefois du périmètre de ce point.

En ce qui concerne le régime alimentaire, de nombreux travaux évaluent les impacts du système agro-alimentaire sur la santé, sur les émissions de GES, sur la diversité biologique ou sur la faim dans le monde, par exemple FAO *et al.* (2020), Hendriks S. *et al.* (2021) et Reinhardt S. *et al.* (2021).

Une manière d'analyser cet éventail très large d'interactions est de cibler l'obésité. Le régime alimentaire et le mode de vie en sont des déterminants clés. Une étude récente de l'OCDE, *The Heavy Burden of Obesity: The Economics of Prevention*, y est consacrée (OECD, 2019). La part des adultes obèses (indice de masse corporelle - BMI - supérieur à 30) est en augmentation en Belgique ainsi que dans les pays de l'OCDE. La part des personnes en surpoids (BMI>25) est de plus de 50% dans 34 pays de l'OCDE sur 36.

Selon cette étude de l'OCDE, entre 2020 et 2050, les conséquences du surpoids et de l'obésité impacteront en moyenne de 3,3% le niveau du PIB. Les effets du surpoids sont multiples.

- Les personnes en surpoids consomment plus de services de soins, plus de chirurgie et reçoivent deux fois plus de prescriptions médicales que les personnes en bonne santé. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 8,4% des budgets santé sont liés aux maladies liées au surpoids.
- Les maladies liées au surpoids réduiraient l'espérance de vie de 3 ans en 2050.
- Les jeunes en surpoids ont de moins bons résultats à l'école.
- Le surpoids a des impacts négatifs sur le marché du travail et la productivité, à travers une augmentation de l'absentéisme, du présentéisme, du chômage et des départs anticipés à la retraite.



Définir des politiques de prévention du surpoids efficaces demanderait de prendre en compte ces effets indirects. Ces politiques ont un coût direct bien connu, mais les impacts de la diminution de l'incidence de l'obésité ne sont pas intégrés dans les modèles économiques actuels. Une analyse systémique plus fouillée de ces politiques et de leurs coûts et bénéfices directs et indirects pourrait dès lors être une piste de recherche pertinente pour développer des modèles permettant une évaluation plus complète des politiques.

## 5. Annexes

### 5.1. Ensemble des 82 indicateurs sur le progrès de la Belgique vers les SDG

#### SDG 1

- i01 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
- i02 Très faible intensité de travail
- i03 Privation matérielle et sociale sévère
- i04 Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale
- i05 Surendettement des ménages
- i06 Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières

#### SDG 2

- i07 Obésité des adultes
- i08 Consommation de viande
- i09 Surface en agriculture biologique
- i10 Pesticides agricoles

#### SDG 3

- i11 Espérance de vie
- i12 Espérance de vie en bonne santé
- i13 Santé perçue
- i14 Limitation dans les activités quotidiennes
- i15 Décès prématurés dus aux maladies chroniques
- i16 Maladie ou problème de santé de longue durée
- i17 Détresse psychologique
- i18 Dépression
- i19 Suicide
- i20 Évaluation de sa propre existence
- i21 Morts sur les routes
- i22 Fumeurs quotidiens

#### SDG 4

- i23 Décrochage scolaire
- i24 Formation tout au long de la vie
- i25 Diplômés de l'enseignement supérieur
- i26 Maîtrise insuffisante de la lecture

#### SDG 5

- i27 Écart salarial entre les femmes et les hommes
- i28 Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales
- i29 Femmes parlementaires

#### SDG 6

- i30 Nitrates dans les eaux de rivière
- i31 Nitrates dans les eaux souterraines
- i32 Consommation d'eau

#### SDG 7

- i33 Dépendance énergétique
- i34 Logements sans chauffage adéquat
- i35 Énergies renouvelables
- i36 Consommation d'énergie primaire
- i37 Productivité de l'énergie

#### SDG 8

- i38 Incapacité de travail de longue durée
- i39 Consommation des ménages
- i40 Taux de chômage
- i41 Taux d'emploi
- i42 Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- i43 Accidents du travail mortels

#### SDG 9

- i44 Transport de personnes en voiture
- i45 Transport de marchandises par la route
- i46 Stock de capital physique
- i47 Investissements bruts dans le stock de capital physique
- i48 Recherche et développement
- i49 Stock de capital connaissance

#### SDG 10

- i50 Risque de pauvreté
- i51 Intensité du risque de pauvreté
- i52 Inégalités de revenu: indice de Gini
- i53 Inégalités de revenu: S80/S20

#### SDG 11

- i54 Logement inadéquat
- i55 Exposition aux particules fines
- i56 Émissions d'oxydes d'azote
- i57 Pollution sonore

#### SDG 12

- i58 Consommation intérieure de matières
- i59 Déchets dangereux
- i60 Recyclage des déchets
- i61 Déchets municipaux

#### SDG 13

- i62 Émissions de gaz à effet de serre
- i63 Émissions de gaz à effet de serre non-ETS
- i64 Victimes de catastrophes naturelles
- i65 Contribution au fonds climat international

#### SDG 14

- i66 Pollution aux hydrocarbures
- i67 Pêche durable
- i68 Surface marine en zone Natura 2000

#### SDG 15

- i69 Surface terrestre en zone Natura 2000
- i70 Forêts avec le label FSC ou PEFC
- i71 Populations d'oiseaux des champs
- i72 Surface bâtie

#### SDG 16

- i73 Contacts avec amis et famille
- i74 Confiance généralisée
- i75 Victimes de cambriolage ou d'agression
- i76 Sentiment de sécurité dans l'espace public
- i77 Indice de perception de corruption
- i78 Confiance dans les institutions

#### SDG 17

- i79 Aide publique au développement
- i80 Aide publique au développement aux pays les moins avancés
- i81 Position extérieure globale
- i82 Dette publique



## 5.2. Répartition des 82 indicateurs entre les 17 SDG et les 169 sous-objectifs

Les 82 indicateurs sur les progrès de la Belgique vers les SDG sont répartis comme suit entre les 17 SDG et leurs 169 sous-objectifs.

**Guide de lecture.** Six des 82 indicateurs, à savoir i01 à i06 (pour les noms, voir 5.1), renseignent sur le SDG 1 qui comporte sept sous-objectifs, numérotés dans la résolution de l'ONU de 1.1 à 1.5, 1.a et 1.b. Les 51 indicateurs surlignés en jaune appartiennent au bilan (voir tableau 2). Certains indicateurs renseignent sur un SDG en général, mais ne sont pas liés à un sous-objectif, par exemple i11 pour le SDG 3.

SDG	sous-objectif																				
1	1	2	3	4	5	a	b														
		i01 i02	i04	i05																	
		i03		i06																	
2	1	2	3	4	5	a	b	c													
		i07 i08		i09 i10																	
3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	a	b	c	d								
i11 i12				i15 i16		i21			i22												
i13 i14				i17 i18																	
				i19 i20																	
4	1	2	3	4	5	6	7	a	b	c											
		i23		i24 i25		i26															
5	1	2	3	4	5	6	a	b	c												
		i27		i28	i29																
6	1	2	3	4	5	6	a	b													
			i30 i31	i32																	
7	1	2	3	a	b																
i33		i34	i35	i36 i37																	
8	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	a	b									
i38				i39	i40 i41	i42		i43													
9	1	2	3	4	5	a	b	c													
		i44 i45			i48																
		i46 i47			i49																
10	1	2	3	4	5	6	7	a	b	c											
		i50	i51	i52 i53																	
11	1	2	3	4	5	6	7	a	b	c											
		i54				i55 i56															
						i57															
12	1	2	3	4	5	6	7	8	a	b	c										
		i58		i59	i60 i61																
13	1	2	3	a	b																
i62 i63		i64		i65																	
14	1	2	3	4	5	6	7	a	b	c											
		i66		i67	i68																
15	1	2	3	4	5	6	7	8	9	a	b	c									
		i69	i70		i71 i72																
16	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	a	b									
i73 i74 i75		i76			i77	i78															
17	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19		
		i79 i80												i81 i82							

## 5.3. Bibliographie

### 5.3.1. Sources du chapitre 1

- BFP (2005), *Comprendre et gouverner le développement*, Rapport fédéral sur le développement durable, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.
- BFP (2011), *Développement durable: 20 ans d'engagement politique?*, Rapport sur le développement durable, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.
- BFP (2019), *Développement durable: 20 ans d'engagement politique?*, Rapport sur le développement durable, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.
- CIDD (1999-2010), *Rapports d'activités 1998 tot 2009*, Commission interdépartementale pour le développement durable, <http://www.cidd.be/> (consulté le 06/09/2022).
- CIDD (2019-2022), *Rapports d'activités 2018 à 2021*, Commission interdépartementale pour le développement durable, <http://www.cidd.be/> (consulté le 06/09/2022).
- CFDD (2004), *Avis sur L'avant-projet de plan fédéral de développement durable 2004-2008*, <https://www.frdo-cfdd.be/> (consulté le 06/09/2022).
- CFDD (2015), *Avis relatif à la mise en oeuvre des SDG*, <https://www.frdo-cfdd.be/> (consulté le 06/09/2022).
- CFDD (2021), *Avis sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable*, <https://www.frdo-cfdd.be/> (consulté le 06/09/2022).
- CFDD (2022), Communication directe du 28/06/2022.
- Cour des comptes (2020), *Objectifs de développement durable. Programme 2030 de l'ONU: mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique (Preparedness Review)*, [https://www.ccrek.be/docs/2020\\_22\\_SDG\\_FR.pdf](https://www.ccrek.be/docs/2020_22_SDG_FR.pdf) (consulté le 15/07/2022).
- Delbaere P., Dresselaers P. & Gouzée N. (2005), *La politique menée pour un développement durable*, Working Paper 1-05. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.
- Gouvernement fédéral (2000), *Plan fédéral de développement durable 2000-2004*, <https://www.developpementdurable.be> (consulté le 06/09/2022).
- Gouvernement fédéral (2008), *Plan fédéral de développement durable 2004-2008*, <https://www.developpementdurable.be> (consulté le 06/09/2022).
- Gouvernement fédéral (2021), *Plan fédéral de développement durable*, <https://www.developpementdurable.be> (consulté le 06/09/2022).
- ICEDD & IDO (2017), *Une évaluation des engagements politiques de l'autorité fédérale au regard du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies - Réalisé pour l'Institut interfédéral du développement durable*, Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable & Instituut Duurzame ontwikkeling, [https://www.sdgs.be/sites/default/files/content/gap\\_analysis\\_rapport\\_final\\_clean.pdf](https://www.sdgs.be/sites/default/files/content/gap_analysis_rapport_final_clean.pdf) (consulté le 15/07/2022).

MB (1997), *Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*, Moniteur belge, 18/06/1997, pp. 16270-16275; modifiée à plusieurs reprises; [https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm).

MB (2013), *Arrêté royal du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable*, Moniteur belge, 08/10/2013, pp. 70864-70873, [https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm).

OCDE, *Critères du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement*, <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm> (consulté le 18/07/2022).

ONU (2015), *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Nations unies, A/RES/70/1, <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015> (consulté le 30/08/2022).

### 5.3.2. Sources du chapitre 2

BFP (1999), *Sur la voie d'un développement durable?*, Rapport fédéral sur le développement durable, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.

BFP (2005), *Comprendre et gouverner le développement*, Rapport fédéral sur le développement durable, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.

BFP (2009), *Indicateurs, objectifs et visions de développement durable*, Rapport fédéral sur le développement durable, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.

ICN/BFP (2016 - 2017), *Indicateurs complémentaires au PIB*, Institut des Comptes Nationaux / Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.

ICN/BFP (2022), *Indicateurs de développement durable*, Institut des Comptes Nationaux / Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.

MB (1997), *Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*, Moniteur belge, 18/06/1997, pp. 16270-16275; modifiée à plusieurs reprises; [https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm).

MB (2013), *Arrêté royal du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable*, Moniteur belge, 08/10/2013, pp. 70864-70873, [https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm).

MB (2014), *Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*, Moniteur belge, 04/04/2014, pp. 29255-29256, [https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm).

ONU (2015), *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Nations unies, A/RES/70/1, <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015> (consulté le 30/08/2022).

UNECE (2014), *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*, Prepared in cooperation with OECD and Eurostat,

<https://unece.org/statistics/publications/conference-european-statisticians-recommendations-measuring-sustainable> (consulté le 06/09/2022).

### 5.3.3. Sources du chapitre 3

BFP (2019), *Développement durable: 20 ans d'engagement politique?* Rapport sur le développement durable, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.

Gouvernement fédéral (2021), *Plan fédéral de développement durable*, <https://www.developpementdurable.be> (consulté le 06/09/2022).

ICN/BFP (2021), *Indicateurs complémentaires au PIB*, Institut des Comptes nationaux /Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.

ICN/BFP (2022), *Indicateurs de développement durable*, Institut des Comptes nationaux /Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.

MB (2007), *Loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales*, Moniteur belge 13/02/2007, pp. 7027-7029, [https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech\\_f.htm](https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm).

ONU (2015), *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Nations unies, A/RES/70/1, <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015> (consulté le 30/08/2022).

UN Sustainable Development Group (2022), *Operationalizing leaving no one behind: good practice note for UN country teams*, [https://unsdg.un.org/sites/default/files/2022-04/Operationalizing\\_LNOB - final with Annexes\\_090422.pdf](https://unsdg.un.org/sites/default/files/2022-04/Operationalizing_LNOB_-_final_with_Annexes_090422.pdf) 15/06/2022).

United Nations System Chief Executives Board for Coordination (2017), *Equality and Non-Discrimination at the Heart of Sustainable Development Leaving No One Behind: A Shared United Nations System Framework for Action*, [https://unsceb.org/sites/default/files/imported\\_files/CEB\\_equality\\_framework-A4-web-rev3.pdf](https://unsceb.org/sites/default/files/imported_files/CEB_equality_framework-A4-web-rev3.pdf) 15/06/2022).

### 5.3.4. Sources du chapitre 4

Algan Y., Beasley E., Cohen D., Foucault M., Péron M. (2019), *Qui sont les Gilets jaunes et leurs soutiens?*, Observatoire du Bien-être du CEPREMAP et CEVIPOF, n°2019-03, 14 Février 2019.

Barro R. J. (2001), *Human Capital and Growth*, American Economic Review, 91 (2): 12-17, <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/aer.91.2.12> (consulté le 30/08/2022).

Belgique (2019), *Plan national énergie climat 2021-2030*, <https://www.plannationalenergieclimat.be> (consulté le 01/08/2022).

BFP (2019), *Perspectives de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2040*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.

BFP (2020), *Chiffrage des programmes électoraux: une analyse post mortem*, Working Paper 7 DC2019, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.

- BFP (2022a), *Perspectives de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2040*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.
- BFP (2022b), *Perspectives économiques 2022-2027 – Version de juin 2022*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.
- BFP et Statbel (2022), *Perspectives démographiques 2021-2070*, Bureau fédéral du Plan et Statbel, <https://www.plan.be/>.
- BFP/ICN (2021), *Comptes des émissions atmosphériques (2008-2019)*, Bureau fédéral du Plan et Institut des comptes nationaux, <https://www.plan.be/>.
- Botev J., Égert B., Smidova Z., Turner D. (2019), *A new macroeconomic measure of human capital with strong empirical links to productivity*, OECD Economics Department Working Papers, No. 1575, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/d12d7305-en> 30/08/2022).
- Braithwaite I., Zhang S., Kirkbride J.B., Osborn D.P.J., Hayes J.F. (2019), *Air Pollution (Particulate Matter) Exposure and Associations with Depression, Anxiety, Bipolar, Psychosis and Suicide Risk: A Systematic Review and Meta-Analysis*, *Environmental Health Perspectives* 127:12 CID: 126002, <https://doi.org/10.1289/EHP4595> (consulté le 20 juillet 2022).
- Bryan M.L., Bryce A.M., Roberts J. (2022), *Dysfunctional presenteeism: Effects of physical and mental health on work performance*, *The Manchester School*, Volume90, Issue4, July 2022, pp 409-438, <https://doi.org/10.1111/manc.12402> (consulté le 20 juillet 2022).
- Calderón-Garcidueñas L., Calderón-Garcidueñas A., Torres-Jardón R., Avila-Ramírez J., Kulesza R.J. and Angiulli A.D. (2015), *Air pollution and your brain: what do you need to know right now*, *Primary Health Care Research & Development*, Volume 16, Issue 4, July 2015, pp. 329 – 345, DOI: <https://doi.org/10.1017/S146342361400036X> (consulté le 20 juillet 2022).
- CELINE (2022a), *Belgium's greenhouse gas inventory (1990-2020)*, <https://climat.be/en-belgique/climat-et-emissions/emissions-des-gaz-a-effet-de-serre> (consulté le 8 août 2022).
- CELINE (2022b), *CLRTAP/EMEP Emission inventory status report 2022*, <https://cdr.eionet.europa.eu/be/un/clrtap/inventories/> (consulté le 8 août 2022).
- Cerra V., Lama R. et Loayza N. (2021), *Links between growth, inequality and poverty: a survey*, IMF working paper WP/21/68, <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/03/12/Links-Between-Growth-Inequality-and-Poverty-A-Survey-50161> (consulté le 20 juillet 2022).
- Conseil supérieur des finances (2016), *Comité d'étude sur le vieillissement - Rapport annuel 2016*, <https://www.plan.be/>.
- Conseil supérieur des finances (2022), *Comité d'étude sur le vieillissement - Rapport annuel 2022*, [www.plan.be](http://www.plan.be).
- Dab W., Ségala C., Dor F., Festy B., Lameloise P., Le Moullec Y., Le Tertre A., Médina S., Quénel P., Wallaert B. et Zmirou D. (2001), *Pollution Atmosphérique et Santé: Corrélation ou Causalité? Le Cas de la Relation entre l'Exposition aux Particules et la Mortalité Cardio-pulmonaire*, *Journal of the Air & Waste Management Association*, 51:2, 203-219, <https://doi.org/10.1080/10473289.2001.10464268> (consulté le 20 juillet 2022).

- Dechezleprêtre A., Rivers N. and Stadler B. (2019), *The economic cost of air pollution: Evidence from Europe*, OECD Economics Department Working Papers, No. 1584, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/56119490-en> (consulté le 20/07/2022).
- EEA (2019), *Healthy environment, healthy lives: how the environment influences health and well-being in Europe*, European environmental agency Report No 21/2019, <https://www.eea.europa.eu/publications/healthy-environment-healthy-lives> (consulté le 20 juillet 2022).
- EEA (2021), *Air quality in Europe 2021*, European environmental Agency, report 15/2021, <https://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2021/> (consulté le 20 juillet 2022).
- EEA (2022a), *Beating cancer — the role of Europe’s environment*, Europe environmental agency web report, <https://www.eea.europa.eu/publications/environmental-burden-of-cancer/ beating-cancer-the-role-of-europes> (consulté le 20 juillet 2022).
- EEA (2022b), *Air pollution: how it affects our health*, Europe environmental agency web report, <https://www.eea.europa.eu/themes/air/health-impacts-of-air-pollution> (consulté le 20 juillet 2022).
- Égert B., Botev J., Turner D. (2019), *Policy drivers of human capital in the OECD’s quantification of structural reforms*, OECD Economics Department Working Papers, No. 1576, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/b8fe3b7b-en> (consulté le 30/08/2022).
- Eurostat (2015), *Manual for air emissions accounts*, Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- Fanning A.L., O’Neill D.W., Hickel J. and Roux N. (2022), *The social shortfall and ecological Overshoot of nations*. *Nature Sustainability*, 5 (1). pp. 26-36, <https://doi.org/10.1038/s41893-021-00799-z> (consulté le 20 juillet 2022).
- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF (2020), *L’État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable*, Rome, FAO, <https://doi.org/10.4060/ca9692fr>.
- Frère J.M. (2016), *De bevolking met een risico op armoede of sociale uitsluiting in België: Projectie tot 2030*, Working paper 12-16, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.
- Frère J.M. (2019), *Toelichting bij de projectiemethode van armoede-indicatoren gebruikt in het Federaal Rapport Duurzame Ontwikkeling - editie 2019*, Note interne au Bureau fédéral du Plan.
- Grinza E. and Rycx F. (2020), *The Impact of Sickness Absenteeism on Productivity: New Evidence from Belgian Matched Panel Data* (2020), *Industrial relations*, Volume 59, Issue 1, January 2020, Pages 150-194.
- Hampf F., Wiederhold S., Woessmann L. (2017), *Skills, earnings, and employment: exploring causality in the estimation of returns to skills*, *Large-scale Assessments in Education*, 512, [https://www.researchgate.net/publication/316499488\\_Skills\\_earnings\\_and\\_employment\\_exploring\\_causality\\_in\\_the\\_estimation\\_of\\_returns\\_to\\_skills](https://www.researchgate.net/publication/316499488_Skills_earnings_and_employment_exploring_causality_in_the_estimation_of_returns_to_skills) (consulté le 30/08/2022).
- Hanushek E.A., Wössmann L. (2010), *Education and Economic Growth*, *International Encyclopedia of Education*, vol. 2, pp. 245-252, <https://hanushek.stanford.edu/sites/default/files/publications/Hanushek%2BWoessmann%202010%20IntEncEduc%202.pdf> (consulté le 30/08/2022).

- Hardt L. and O'Neill D.W. (2017), *Ecological Macroeconomic Models: Assessing Current Developments*, *Ecological Economics* 134 (2017) 198–211, <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2016.12.027> (consulté le 20 juillet 2022).
- Hendriks S., de Groot Ruiz A., Acosta M.H., Baumers H., Galgani P., Mason-D'Croz D., Godde C., Waha K., Kanidou D., von Braun J., Benitez M., Blanke J., Caron P., Fanzo J., Greb F., Haddad L., Herforth A., Jordaan D., Masters W., Sadoff C., Soussana J.-F., Tirado M.C., Torero M., Watkins M. (2021), *A paper from the Scientific Group of the UN Food Systems Summit. Draft 1 June 2021. The True Cost and True Price of Food*, United Nations Food Systems Summit 2021 Scientific Group, <https://sc-fss2021.org/> (consulté le 20 juillet 2022).
- Hickel J. (2019), *The contradiction of the sustainable development goals: Growth versus ecology on a finite planet*, Volume 27, Issue 5, September/October 2019, Pages 873-884, <https://doi.org/10.1002/sd.1947> (consulté le 20 juillet 2022).
- ICN/BFP (2022), *Indicateurs de développement durable 2022*, Institut des comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.
- Istat (2022), *Rapporto sul Benessere equo e sostenibile*, Istituto nazionale de statistica, [www.istat.it](http://www.istat.it) (consulté le 01/08/2022).
- Johns G. (2010), *Presenteeism in the workplace: A review and research agenda*, *Journal of Organizational Behavior*, 31, 519–542.
- Joskin A. (2018), *Mesurer le bien-être en Belgique: construction d'un indicateur composite pour mesurer le bien-être actuel des Belges*, Working Paper 2-18, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.
- Joskin A. (2020), *Mesurer la soutenabilité du bien-être: construction de quatre indicateurs composites pour mesurer le bien-être des générations futures en Belgique*, Working Paper 2-20, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, <https://www.plan.be/>.
- Koopman C., Pelletier K.R., Murray J.F., Sharda C.E., Berger M.L., Turpin R.S., Hackleman P., Gibson P., Holmes D.M., Bendel T. (2002), *Stanford Presenteeism Scale: Health Status and Employee Productivity*, *Journal of Occupational and Environmental Medicine*: January 2002 - Volume 44 - Issue 1 - p 14-20.
- Laurent E. (2014), *Inequality as pollution, pollution as inequality*, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01070526/> (consulté le 20 juillet 2022).
- Loeppke R., Taitel M., Haufle V., Parry T., Kessler R.C., Jinnett K. (2009), *Health and Productivity as a Business Strategy: A Multiemployer Study*, *Journal of Occupational and Environmental Medicine*: April 2009 - Volume 51 - Issue 4 - p 411-428.
- Mori K., Nagata M. and Nagata T. (2020), *Work-Related Factors Affecting the Occurrence of Presenteeism – Recent Research Trends and Future Directions*, *Journal of UOEH* 43(1): pp61-73 (2021).
- Nieto J., Carpintero O., Lobejón L.F., Miguel L.J. (2020), *An ecological macroeconomics model: The energy transition in the EU*, *Energy Policy*. Volume 145, October 2020, 111726, <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2020.111726> (consulté le 20 juillet 2022).
- OCDE (2001), *Du bien-être des nations: Le rôle du capital humain et social*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264289512-fr> (consulté le 30/08/2022).

- OECD (2010), *The High Cost of Low Educational Performance: The Long-run Economic Impact of Improving PISA Outcomes*, OECD Publishing, Paris, <https://www.oecd.org/pisa/44417824.pdf> (consulté le 30/08/2022).
- OECD (2019), *The Heavy Burden of Obesity: The Economics of Prevention*, OECD Health Policy Studies, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/67450d67-en> (consulté le 01/08/2022).
- OECD (2022), *Well-being analytics for policy use: Modelling health and education outcomes in Italy*, OECD papers on well-being and inequalities, working paper n°5, <https://doi.org/10.1787/d6e2d305-en> (consulté le 01/08/2022).
- ONU (1992), *Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement*, Organisation des Nations unies, <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm> (consulté le 30/08/2022).
- PBL/SCP/CPB (2022), *Verankering van brede welvaart in de begrotingssystematiek: Voortgangsrapportage van de drie gezamenlijke planbureaus*, Centraal Planbureau / Planbureau voor de Leefomgeving / Sociaal en Cultureel Planbureau, Den Haag, <https://www.pbl.nl/publicaties/verankering-van-brede-welvaart-in-de-begrotingssystematiek> (consulté le 29/08/2022).
- Peters R., Ee N., Peters J., Booth A., Mudway I., Anstey K.J. (2019), *Air Pollution and Dementia: A Systematic Review*, *Journal of Alzheimer's Disease*, vol. 70, no. s1, pp. S145-S163, <https://content.iospress.com/articles/journal-of-alzheimers-disease/jad180631> (consulté le 20 juillet 2022).
- Randers J., Rockström J., Stoknes P., Goluke U., Collste D., Cornell S. & Donges J. (2019), *Achieving the 17 Sustainable Development Goals within 9 planetary boundaries*. *Global Sustainability*, 2, E24, doi:10.1017/sus.2019.22.
- Reinhardt S., Boehm R. and Salvador R. (2021), *The Real Cost of Unhealthy Diets*, publié dans Gemmill-Herren B., Baker L.E. and Daniels P.A. (2021), *True Cost Accounting for Food*, pp.149-165, ISBN: 978-1-003-05080-3, [www.taylorfrancis.com](http://www.taylorfrancis.com) (consulté le 20 juillet 2022).
- Ruhle S.A., Breitsohl H., Aboagye E., Baba V., Biron C., Correia Leal C., Dietz C., Ferreira A.I., Gerich J., Johns G., Karanika-Murray M., Lohaus D., Løkke A., Lopes S.L., Martinez L.F., Miraglia M., Muschalla B., Poethke U., Sarwat N., Schade H., Steidelmüller C., Vinberg S., Whysall Z. & Yang T. (2020), *"To work, or not to work, that is the question" – Recent trends and avenues for research on presenteeism*, *European Journal of Work and Organizational Psychology*, 29:3, 344-363, DOI: 10.1080/1359432X.2019.1704734.
- Schraufnagel D.E., Balmes J.R., Cowl C.T., De Matteis S., Jung S.H., Mortimer K., Perez-Padilla R., Rice M.B., Riojas-Rodriguez H., Sood A., Thurston G.D., To T., Vanker A., Wuebbles D.J. (2019a), *Air Pollution and Noncommunicable Diseases - Part 1: The Damaging Effects of Air Pollution*. *Chest*. 2019 Feb;155(2):417-426. doi: 10.1016/j.chest.2018.10.041. Epub 2018 Nov 9. PMID: 30419237; PMCID: PMC6904854.
- Schraufnagel D.E., Balmes J.R., Cowl C.T., De Matteis S., Jung S.H., Mortimer K., Perez-Padilla R., Rice M.B., Riojas-Rodriguez H., Sood A., Thurston G.D., To T., Vanker A., Wuebbles D.J. (2019b), *Air Pollution and Noncommunicable Diseases - Part 2: Air Pollution and Organ Systems*. *Chest*. 2019 Feb;155(2):417-426. doi: 10.1016/j.chest.2018.10.041. Epub 2018 Nov 9. PMID: 30419237; PMCID: PMC6904854.



SPF Economie (2022), *Energie éolienne belge offshore – 5,4-5,8 GW à l’horizon 2030*, <https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/sources-denergie/energies-renouvelables/exploitation-en-mer-du-nord/energie-eolienne-belge> (consulté le 20 juillet 2022).

Statbel (2022), *Données du thème ‘Population’*, [www.statbel.be](http://www.statbel.be) (consulté le 1/8/2022).

Wilkinson & Pickett (2010), *The spirit level – Why equality is better for everyone*, London:Penguin Books.

Zeng Y., Maxwell S., Runting R.K. and Venter O., Watson J.E.M., Carrasco L. R. (2020), *Environmental destruction not avoided with the Sustainable Development Goals*. *Nature Sustain* 3, 795–798, <https://doi.org/10.1038/s41893-020-0555-0> (consulté le 20 juillet 2022).

## 5.4. Abréviations

Codes pays des figures de la comparaison internationale: voir p. 29.

(i..)	(indicateur numéro)
AEE	Agence européenne de l'environnement
AROP	<i>at risk of poverty</i>   risqué de pauvreté
AROPE	<i>at risk of poverty or social exclusion</i>   risqué de pauvreté ou d'exclusion sociale
AVC	accident vasculaire cérébral
BAU	<i>business as usual</i>
BFP	Bureau fédéral du Plan
BMI	<i>body mass index</i>   indice de masse corporelle
CELINE	Cellule inter-régionale de l'environnement
CFDD	Conseil fédéral du développement durable
CH <sub>4</sub>	méthane
CIDD	Commission interdépartementale du développement durable
CIEM	Conseil International pour l'Exploration de la Mer
CO	monoxyde de carbone
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
CO <sub>2</sub> éq.	Équivalent dioxyde de carbone
COVNM	composés organiques volatils non-méthane
CPB	<i>Centraal planbureau</i>   Bureau du plan central
CRED EM-DAT	<i>Centre for Research on the Epidemiology of Disasters, Emergency Events Database</i>   Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres, base de données sur les événements d'urgence
EEA	<i>European Environment Agency</i>   Agence européenne pour l'environnement
EFT	enquête sur les forces de travail
EIGE	<i>European Institute for Gender Equality</i>   Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
ETS	<i>Emissions Trading System</i>   Système d'échange de quotas d'émission
EU-SILC	<i>EU Statistics on Income and Living Conditions</i>   Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the UN</i>   Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>   Conseil de bonne gestion forestière
GES	gaz à effet de serre
GW	gigawatt
HFC	hydrofluorocarbones
ICES	<i>International Council for the Exploration of the Sea</i>   CIEM
ICN	Institut des Comptes Nationaux
IFDD	Institut fédéral pour le développement durable
IIS	Institut interfédéral de Statistique
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INBO	<i>Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek</i>   Institut de recherche sur la nature et les forêts
IRSNB UGMM	Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, Service scientifique Unité de Gestion du Modèle Mathématique de la Mer du Nord
LRTAP	<i>Long range transboundary air pollution</i>
LWI	<i>low work intensity</i>   très faible intensité de travail
MB	Moniteur belge

N <sub>2</sub> O	protoxyde d'azote
NF <sub>3</sub>	trifluorure d'azote
NH <sub>3</sub>	ammoniaque
NO <sub>x</sub>	oxydes d'azote
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONSS	Office National de Sécurité Sociale
ONU	Organisation des nations unies
PBL	<i>Planbureau voor de leefomgeving</i>
PEFC	<i>Programme for the Endorsement of Forest Certification</i>   Programme de reconnaissance des certifications forestières
PFC	perfluorocarbones
PIB	produit intérieur brut
PISA	<i>Programme for International Student Assessment</i>   Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PM <sub>10</sub>	particules fines (diamètre inférieur à 10µm)
PM <sub>2,5</sub>	particules fines (diamètre inférieur à 2,5µm)
PME	petites et moyennes entreprises
PNEC	plan national énergie climat
RNB	Revenu national brut
SCP	<i>Sociaal en cultureel planbureau</i>   Bureau du plan social et culturel
SDG	<i>Sustainable Development Goal(s)</i>   Objectif(s) de développement durable
SF <sub>6</sub>	hexafluorure de soufre
SILC	<i>Statistics on Income and Living Conditions</i>   Enquête sur les revenus et les conditions de vie
SMART	Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste et Temporel
SMD	<i>severe material deprivation</i>   déprivation matérielle sévère
SO <sub>2</sub>	dioxyde de soufre
SPF	service public fédéral
SPF BOSA	Service public fédéral Stratégie et Appui
SPP	Service public fédéral de programmation
SPWARNE-DEMNA	Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Département de l'Etude du milieu naturel et agricole
TFDD	Task force développement durable
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UNECE	<i>UN Economic Commission for Europe</i>   Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
VLT	Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable
WAM	<i>with additional measures</i>   avec mesures additionnelles
WEM	<i>with existing measures</i>   avec mesures existantes